

Polémique en R.F.A. sur le passé du président Scheel et de M. Carstens

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1.80 F

Algérie, 1,30 F; Maroc, 1,00 F; Tunisie, 1,20 F; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 15 B.; Canada, 6,75 C.; Danemark, 1,75 D.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 s.; Grèce, 25 dr.; Irlande, 50 p.; Italie, 400 L.; Japon, 200 ¥; Luxembourg, 32 F.; Pays-Bas, 1,20 G.; Portugal, 200 esc.; Suisse, 1,20 S.; U.S.A., 60 cts; République, 18 dr.

KENYA

Le président Arap Moi fait en France son premier voyage officiel à l'étranger

Des relations sans nuages

La visite officielle de M. Daniel Arap Moi en France constitue une triple première: premier voyage à l'étranger d'un chef d'Etat kenyan depuis 1966, première sortie du deuxième président du Kenya, première réception par la France d'un président kenyan. Attendu dimanche soir à Orly, M. Moi quittera Paris jeudi matin pour Bruxelles, où il sera l'invité de la Communauté économique européenne, avant de gagner Londres vendredi.

Lors de l'audience qui lui avait été accordée le 1er septembre, au lendemain des obsèques de Jomo Kenyatta, M. Louis de Guiringaud avait rappelé à M. Moi que le président Giscard d'Estaing serait à l'aéroport de l'Orly pour l'accueillir en France. Tout en étant réticent, les relations entre les deux pays semblent, en effet, destinées à se renforcer, notamment en raison du rôle de plaque tournante joué par le Kenya en Afrique orientale.

Il n'existe pas de contentieux politique entre les deux pays, eu égard des réserves classiques du Kenya sur les liens entre Paris et Nairobi. Nairobi n'a pas critiqué les aspects les plus controversés de la politique africaine de la France, en particulier l'intervention militaire au Shaba, et semble se satisfaire de l'attitude française à l'égard des revendications somaliennes, notamment sur le Nord-Est kenyan. La présence, lors des obsèques de Kenyatta, de M. Ahmed Abdallah, co-président à l'époque du directeur politique des Comores, donne à penser que Nairobi s'accommode aussi de l'abandon du régime interne en mai à Moroni et de la relance de la coopération franco-comorienne.

Sur le plan commercial, Paris est le septième fournisseur et le quinzième client de Nairobi. Le montant des échanges, déjà largement accru depuis 1977, doit continuer à progresser l'an prochain, notamment en raison de la livraison par Thomson-C.S.F. de 100 millions de FF de matériel radio. Le Kenya a également acheté quelques hélicoptères français ainsi qu'une centaine de Milan, missiles sol-sol américains.

L'évolution la plus intéressante s'opère en ce moment dans le domaine de la coopération technique et culturelle. Ainsi Paris va contribuer à la formation de gestionnaires et d'ingénieurs kenyans. A partir de janvier 1979, un laboratoire installé à Nairobi offrira des cours intensifs de langue française à une soixantaine de hauts fonctionnaires. En outre, une quarantaine d'étudiants kenyans poursuivent leur scolarité en France, dont une vingtaine en tant que boursiers du gouvernement français.

Le Kenya a accueilli dix-huit mille touristes français en 1977 et abrite une communauté française de quelque cinq cents âmes. Depuis deux ans, une splendide « Maison française » anime la vie culturelle au cœur de Nairobi. De plus, trois cents élèves fréquentent une petite école française également en expansion.

Disposant du plus vaste centre de conférences du continent, le Centre Kenyatta, à Nairobi abrite en outre les sièges de plusieurs organisations internationales et régionales. La capitale kenyane constitue donc le point de contact idéal entre les deux continents, l'anglais et le français, l'avantage que la France et le Kenya réalisent mieux aujourd'hui que par le passé. Pourtant, le fait que cette ancienne colonie britannique ne puisse pas avoir accès au Fonds d'aide et de coopération français (FAC) constitue un lourd handicap pour le rapprochement des liens entre les deux pays.

PROCHE-ORIENT

Le piétinement de la négociation entre l'Égypte et Israël inquiète Washington

Pour la première fois depuis le début des négociations de Washington sur le projet de traité de paix israélo-égyptien, les États-Unis ont exprimé, le vendredi 10 novembre, leur inquiétude devant la remise en cause des formules sur lesquelles les délégations israélienne et égyptienne paraissent s'être mises d'accord. Washington semble imputer le piétinement des négociations surtout à Jérusalem, qui avait critiqué au début de la semaine les tentatives de Washington notamment sur le « lien » entre le futur traité de paix et l'accord sur la Cisjordanie et Gaza.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, s'entretenait dimanche soir avec le premier ministre israélien, M. Begin, qui fera à New-York une brève escale sur le chemin du retour en Israël après sa visite officielle au Canada. M. Moshé Dayan et Ezer Weizman, ministres israéliens des affaires étrangères et de la défense, avaient quitté Toronto vendredi après avoir rendu compte à M. Begin de l'état des négociations de Washington.

De notre correspondant

Washington. — Depuis blâmant un mois qu'on commençait les pourparlers sur le traité de paix entre l'Égypte et Israël, l'habitude s'était prise de voir le climat s'éclaircir tous les deux ou trois jours entre deux accès d'optimisme à l'origine desquels on trouvait généralement le délégué américain. Or, pour la première fois, vendredi 10 novembre, ce sont les Américains qui ont manifesté leur morosité. Un proche collaborateur de M. Carter qui, selon l'usage, a demandé à ne pas être nommé a jugé nécessaire de s'adresser aux journalistes pour leur faire part de « son » état des négociations suscités à la Maison Blanche et laisser entendre qu'un échec n'est pas entièrement exclu.

La déportation des juifs sous l'occupation ANCIEN DÉLÉGUÉ À LA POLICE EN ZONE OCCUPÉE M. LEGUAY EST MIS EN CAUSE PAR M. KLARSFELD

CHINE

Les désaccords se manifestent de plus en plus nettement au sein de l'équipe dirigeante

Rehabilitation d'un ancien maire de Pékin victime de la révolution culturelle

Le débat politique prend de plus en plus à Pékin la forme d'un conflit au sein de l'équipe dirigeante, à propos de l'héritage de Mao Tse-toung, et principalement de la révolution culturelle. Au moment où l'obligation du travail aux champs et de l'étude politique que l'ancien président avait instituée, est supprimée pour les intellectuels de Pékin et de Changhaï, un processus de réhabilitation est engagé au bénéfice d'un ancien maire de la capitale, M. Peng Chen, qui fut l'un des principaux victimes de la révolution culturelle.

Les désaccords que nourrissent ces décisions portant sur l'ensemble des orientations politiques et économiques de la Chine.

De notre correspondant

Pékin. — D'importantes décisions viennent d'être prises par la direction du parti de la municipalité de Pékin, à la suite de la chute du maire de la capitale, M. Wu Teh.

Son successeur, M. Lin Hsi-chia, a pris la parole au cours d'une réunion élargie du comité du P.C. pékinois, qui s'est tenue le 2 novembre et dont la presse vient seulement de rendre compte. Cette réunion a d'abord été l'oc-

casions de faire — sans le nommer, mais en termes évocateurs — le procès de M. Wu Teh, dans tous les domaines de sa gestion. La criminalité et la délinquance juvénile se sont accrues, les établissements scientifiques et techniques de la capitale sont « arrêtés » parce qu'ils n'ont pu importer des technologies avancées de l'étranger, l'hygiène de la ville laisse à désirer, le réseau routier urbain a à peine doublé de capacité, alors que le nombre des véhicules a triplé depuis 1968, les magasins d'alimentation, les restaurants, les ateliers de confection ne satisfont pas les besoins des habitants, les déchets s'entassent dans les rues, etc. Dans chacun de ces domaines des mesures énergiques sont annoncées: rétablissement des écoles de rééducation (supprimées pour les « jeunes » diplômés), ouverture de nouveaux points de vente, construction de cinquante restaurants et cantines supplémentaires en 1979, fabrication de vêtements plus variés, projet d'un « grand nombre » de logements à construire dès l'année prochaine, etc.

La capitale avait évidemment besoin d'une reprise en main à bien des égards et ce programme ne peut que satisfaire les Pékinois.

LES CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

La France travaille à organiser une Europe définitivement pacifique

déclare M. Giscard d'Estaing devant la statue de Clemenceau

Les cérémonies de la journée du souvenir associé, cette année, du moment de toutes les guerres et la célébration du soixantième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Samedi, au début de la matinée, le président de la République n'assiste, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, à une messe solennelle à la mémoire de tous les morts pour la France.

M. Giscard d'Estaing a ensuite passé en revue, sur les Champs-Élysées, des détachements de la gendarmerie, des écoles et d'une vingtaine de régiments, dont sept ont participé, cette année, à des opérations menées sur des théâtres extérieurs (Liban, Tchad et Zaïre). En présence du premier ministre, du ministre de

la Défense et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le chef de l'Etat a déposé une gerbe à l'Arc de triomphe, sur la tombe du Soldat inconnu. Il a remis des décorations à plusieurs anciens combattants ou relégués des deux guerres, et des opérations d'indochine et d'Afrique du Nord.

Une seconde cérémonie a eu lieu, à midi, devant la statue de Georges Clemenceau, avenue des Champs-Élysées. M. Giscard d'Estaing a évoqué les laïcs politiques menés par Clemenceau et son action à la tête du gouvernement, de novembre 1917 à la victoire. « Aujourd'hui (...), la France, dans la plénitude de ses frontières historiques, brève tous les jours à organiser une Europe définitivement pacifi-

Le sens de la journée du souvenir

par MAURICE PLANTIER (*)

Qu'est-ce qu'un ancien combattant ? Un département ministériel des anciens combattants est-il nécessaire ? Telles sont les questions qui me sont souvent posées, plus encore par les jeunes, et auxquelles je voudrais répondre.

C'est à l'évidence un homme attaché à sa famille, à son foyer, qui s'est battu pour conserver l'indépendance de la nation et les libertés de chacun.

AU JOUR LE JOUR

Soixante ans après, ils sont bien peu ceux qui, le 11 novembre, ont encore à évoquer le souvenir d'un visage effacé, d'un regard éteint, d'une chair dissoute dans la grande tuerie de 1914-1918. Les jolies, les imprudentes, les générosités aussi des générations suivantes ont effacé d'autres noms sur la pierre. Mais ce qui restera pour témoigner ne sera bientôt plus que l'in-

LE TÉMOIGNAGE

terrible, l'incroyable, l'impensable liés qui s'égrènent de stèles en monuments au cœur des villes et des villages.

Comprendre avec sa chair

par MAURICE GENEVOIX, de l'Académie française

Si souhaitable que cela soit, il semble peu probable que la commémoration du 11 novembre ait le pouvoir miraculeux d'amener notre présent. Souffrir, souffrir, souffrir, et ce serait déjà beaucoup ! Un recitlement, un retour silencieux des témoins vers un passé pour eux toujours proche ; un effort sincère des autres pour lâcher de savoir ce que furent ces réalités, et peut-être, de les comprendre.

Qu'on me pardonne donc de ne pas évoquer ici l'énorme liasse collective, l'enthousiasme défilant où s'opprimait le soulagement d'un peuple. La rue parait voilée ; la joie des foules est contagieuse, et qui voudrait la modérer ? La démesure, parfois, s'en trouve.

Mutilé de guerre, réformé, j'étais le 11 novembre 1918 dans une boue de val de Loire. En ce début de siècle, on y vivait encore dans une sorte de solidarité dont la mémoire même s'est perdue. Corporations de vignonniers, de marins, de pêcheurs, d'artisans, marchands, notables, paysans s'entraident, se sentent par le marché du vendredi, tous ces hommes si divers éprouvaient un commun sentiment d'appartenance qui les accompagnait de la naissance à la mort. J'avais, avec tous les enfants du bourg et pendant huit pleines années, de la maternelle à la « grande école », joué, bafouillé, galopé avec les fils de

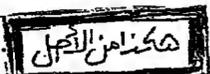
< PASSE-MONTAGNE >, DE JEAN-FRANÇOIS STEVENIN

Un cinéaste se révèle

Un film impressionniste ? Disons plutôt un film de notations fugaces, de vibrations imperceptibles. Le temps suspendu, des sentiments en pointillé, la réalité toujours aux frontières de l'irréel. D'une rencontre fortuite naît une amitié éphémère, faite de promesses, de vagues promesses dans la forêt jurassienne. Le neige qui croque sous les pas, l'odeur dévinée des sapins, les brouillards de l'aube, la pureté cristalline de la nuit. Omniprésence de la nature. Et ces deux hommes, le citadin, le villageois, que rien ne détruit à se connaître, à se comprendre, qui brusquement partent, comme un morceau de pain, un morceau d'existence. Qui errent à la recherche d'une ombre introuvable, qui ontretent de drôles de gens et s'amusent comme des gosses, qui, pendant quelques heures, vivent entre parenthèses.

L'histoire de « Passe-montagne », ce n'est que cela. Pas d'intrigue. Nul ressort dramatique. Des dialogues réduits à des lambeaux de phrases brochantes. Georges est le citadin. Architecte, sans doute. Sa voiture est tombée en panne dans un village du Jura. Un inconnu lui vient en aide, lui offre l'hospitalité. C'est Serge, garagiste-bricoleur, dont la marotte est de construire sur la montagne un étrange oiseau-nacelle, une embarcation de rêve. A son contact, Georges découvre ce qui peut être la simplicité, la fraternité des rapports humains. Puis, un matin, Serge lui dit : « Tu devrais cesser mer brodequin. » C'est le début de leur errance.

JEAN-DE BARONCELLI (Lire la suite page 18.)



JUSTICE

Pour un grand débat de politique criminelle

par MAURICE CHARRETIER (*)

La discussion des crédits budgétaires pour 1979, du ministère de la justice, a été dominée par le débat de procédure sur la peine de mort.

Le débat au fond ne pourra être instauré qu'en élargissant à un examen complet de dispositions du code pénal. Les valeurs protégées, les incriminations retenues, les peines fixées sont-elles bien le reflet du sentiment de la nation sur la justice? C'est ouvert le grand débat de politique criminelle; celui de la justice, qui ne peut être limité à la seule justice pénale.

Pour la première fois, la part des crédits de la justice dans le budget de l'Etat est supérieure à 1%. Leur progression globale est de plus de 20%. Alors que le budget général d'Etat est de 15%, le budget d'équipement est en augmentation de plus de 46%; celui de fonctionnement de plus de 19%. Mille six cent quarante et un emplois seront créés, représentant plus de 10% des emplois nouveaux. Le budget de la justice se place au second rang pour les dépenses de fonctionnement.

La priorité de la justice est donc reconnue. Mais pour quel droit et pour quelle justice? Jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale, et même encore pendant la décennie qui l'a suivie, notre droit était de maintenance et de tradition. Fixé par quelques codes, développés dans une encyclopédie, mis à jour par des revues et des gazettes, il apparaissait sous les traits de la déesse sévère de Baudelaire, belle comme un rêve de pierre.

Le cours de notre histoire est entré dans le mouvement, son évolution liée au rythme de pulsations nées de transformations soudaines. Surtout, il a été dominé par le conflit entre la technique et la démocratie. La complexité croissante des rapports sociaux a ouvert la voie aux conquêtes des techniciens sur l'individu.

La justice ne peut plus être maintenue seulement au niveau des grands principes, sur lesquels, au moins dans les proclamations, l'accord le plus large est obtenu, mais dans l'application qui doit en être faite.

Acquérir l'efficacité par l'utilisation de toutes les ressources de notre siècle, mais en préservant la part essentielle de l'homme, tel est le premier défi. Toutes les confrontations révèlent une tradition fondamentale. C'est, d'une part, l'aspiration de chaque citoyen à la responsabilité et de liberté dans la gestion du quotidien et la maîtrise du temps prévisible. C'est, d'autre part, l'exigence souvent violemment exprimée, d'une sécurité et d'une protection absolues de l'Etat, pendant toutes les périodes à travers toutes les vicissitudes de l'existence. La demande du protecteur social commande au pouvoir, le Léviathan, pour tout faire, qu'il puisse tout.

Si elle ne peut être résolue, au-delà des frontières partisanes, cette contradiction n'autoriserait pas l'essor d'une adaptation réelle de notre droit et, par conséquent, de notre justice à la société de notre temps, sauf à considérer que, prestation, protection, ou assistance sociale comme les autres, cette justice revendiquera sa part dans le budget social de la nation.

C'est par une transformation profonde du comportement, individuel et collectif, que pourra être complétée une réforme dont les objectifs, pour la justice civile, entendue dans sa plus large définition, seront de tendre à une simplification et à une clarification des règles destinées à établir un droit accessible à tous.

Déjà, les travaux remarquables de codification ont ouvert la voie. Cette voie doit être poursuivie par une codification totale et cohérente. Pour élargir, harmoniser les formes et les délais, éliminer les causes d'incertitude et de lenteurs, en refusant de céder au vertige du règlement de tous les cas d'espèce.

Il s'agira, alors, de restituer au juge son pouvoir. L'arsenal, c'est dix mille pages par an, de lois, de décrets et de règlements, cinq cents traités de deux cents pages dont l'inspiration et la forme ne procèdent pas toujours d'un humanisme des temps modernes.

Cinq millions trois cents mille affaires, soumises à moins de cinq mille magistrats, justice non tenu de celles qui leur échappent, devant les commissions à forme administrative et cependant dotées d'un pouvoir juridictionnel exorbitant.

On peut, on doit, dénoncer l'évidente insuffisance du nombre des magistrats et des moyens mis à leur disposition pour juger. On peut et on doit dénoncer l'insuffisance des services judiciaires. Mais il sera vain de n'agir que sur le nombre, même en ce qui concerne le niveau le plus élevé, s'il n'est mis un terme à cette inflation qui ronge le pouvoir judiciaire.

La progression du nombre des affaires démontre que la justice n'est pas désertée et l'Assemblée peut rendre un juste hommage aux magistrats de notre pays et à ceux qui concourent à la satisfaction de l'exigence du citoyen. Mais il faut savoir dans quelles conditions cette exigence est remplie. Les juridictions de la région parisienne, certes, les cours d'appel, mais aussi les tribunaux de grande instance de province sont en état de péril.

Le président de la République ne concevait pas un discours de circonstance lorsqu'il s'adressait aux hautes magistratures il déclarait: « Vous avez dit que nous aurions demain la justice la plus jeune du monde. Mon vœu le plus ardent est qu'elle soit la meilleure du monde. » Et le budget n'est pas, à lui seul, le moyen de l'amélioration.

En juillet 1972, le rapport Arpaillange dénonçait la crise du droit pénal, naissant en cause son adaptation. Depuis, des progrès ont été accomplis.

Mais il reste vrai que c'est aux règles de la procédure pénale que se mesurent, dans un pays, les chances de la liberté. La France, c'est égal, à en maintenir et développer ses chances. La liberté n'y est pas à retravailler, mais à parfaire, dans un combat toujours recommencé.

La garde à vue, détention, provisoire ou préventive, droits de défense, secret de l'instruction, organisation de l'audience, définition des infractions et des peines, nous restons dans l'attente de l'examen des travaux de la commission de révision du code pénal.

Vieodra le débat sur la peine de mort. Il ne pourra, il ne devra pas rester aux frontières, à la lumière de la question essentielle, qui sépare le conflit déchirant entre l'horreur du crime et l'effroi du châtiement. La justice doit prendre de l'altitude.

Qu'il vienne de l'instinct ou de la raison, du mystère ou de l'évidence, de l'esprit ou du cœur, même et surtout lorsqu'il est contesté, ou nié, lorsque la barbarie ou la colère le méprisent, le droit à la vie est inaliénable. Si la peur l'emporte sur ce droit, il nous revient, il nous est commandé de faire reculer la peur, si douloureuse, si incertaine que puisse être la démarche.

La définition d'une politique criminelle, globale et cohérente, une évolution de nos institutions, judiciaires et carcérales, ne peuvent être séparées, pour les abolitionnistes comme pour les partisans d'un maintien, ni être l'objectif de la substitution d'autres peines à la sanction suprême. La démarche écarte l'anathème des préjugés; elle ne sera pas conduite sur la voie des seules raisons opposées en 1969, même si la plupart d'entre elles ont valeur de pérennité.

Elle devra, aussi et surtout, ne pas être fondée sur cette émotion collective, qui retire le pouvoir de juger, et expose à ses dangers de la réalité.

La peur, née d'un sentiment d'insécurité, provoque les réactions d'intimidation, par des peines d'une sévérité dite exemplaire, ou de vengeance, raison d'Etat rigoureuse. Les habitations isolées s'entourent d'enceintes armées de pièges. Les milieux prisés apparaissent. La protection perd sa légitimité dans l'attitude préventive. La colère se substitue au jugement.

Mais l'éternelle équation de la peur ne sera pas résolue dans la fureur. Pour diagnostiquer le mal et l'exorciser de la conscience interrogée de notre époque, pour choisir la meilleure stratégie, la capacité de raisonner doit rester indemne de toute atteinte.

La réponse que nous devons apporter n'est ni dans la faiblesse ni dans la résignation. Elle n'est pas davantage dans la violence, qui ne répond jamais à la violence.

Nous devons d'abord admettre que la justice répressive ne doit pas tout juger. Elle doit être saisie des objectifs prioritaires et s'alléger de la charge des autres. Alors, elle pourra prendre les caractéristiques d'un service public, accessible, aux circuits rapides, avec ses moyens et ses méthodes, intégrant toutes ses fonctions. Concentrée et spécialisée, elle retrouvera le crédit qui lui était enlevé.

Mais la réforme du droit pénal, l'augmentation du nombre de magistrats, l'aggravation des peines ne sont et ne peuvent être des moyens de lutte que si sont apportés d'autres réponses au problème de la criminalité. Une société en état de défense a des devoirs de dureté; responsable, elle doit écarter la violence individuelle comme la violence collective, trop souvent méconne et qui tend à détruire les structures. Mais elle a aussi le devoir de générosité et de courage, de lucidité.

La prévention, c'est l'action empirique qui vise à devancer l'acte criminel en s'attaquant aux motifs qui le déterminent. Le moment est venu, et nous l'avons compris de faire basculer un grand nombre de condamnés mineurs et condamnés à de courtes peines, du milieu carcéral vers le milieu ouvert, par l'institution de nouvelles peines restrictives de liberté, accompagnées de mesures de surveillance accrue, d'assistance, de travail communautaire, de formation professionnelle.

Restent les criminels qui menacent contre la société une guerre privée. L'intimidation et la neutralisation doivent, à leur égard, prévaloir sur toute autre considération, sans jamais renoncer au principe de la peine individuelle.

La justice pénale ne peut être que d'équilibre et la défense y contribue à contribution essentielle. Le barreau français reste, en dépit de outrances des caricatures, au plus près des droits de l'individu. L'insécurité, l'angoisse, le mal-être, les problèmes de son organisation, de l'aide judiciaire, des commissions d'office, de la rémunération, de la formation professionnelle des futurs avocats, ne procèdent pas du corporatisme. Son affirmation est intransigeante et absolue: la défense ne peut être que libre. L'avocat sait que, pour exercer pleinement cette liberté, il lui appartient d'assumer ses missions et d'organiser sa profession. Aucun événement, aucun progrès, aucun bouleversement ne lui sont étrangers. A ceux qui seraient tentés de le mettre en question, il suffira de rappeler que son destin, parfois menacé mais toujours rétabli, est lié à celui de l'homme, dans toute sa dignité d'être.

(*) Député de Vaucluse, secrétaire national à la Justice du parti républicain.

Retour au Far West?

par ALAIN-PIERRE VIZERIE (**)

La légitime défense est prévue et définie par les articles 323 et 329 du code civil.

Art. 323 : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homme, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense, de soi-même ou d'autrui. »

Art. 329 : « Sont compris dans les cas de nécessité actuelle de défense, les deux cas suivants : 1) Si l'homme a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances ; 2) Si le fait a eu lieu en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillage, exécutés avec violence. »

Ces dispositions permettant, on le voit, à un individu de frapper, de blesser ou même de tuer l'agresseur qui tentait de le trapper, de le blesser ou de le tuer. Il est même permis de répondre par l'homicide ou les coups et blessures à l'agression dirigée, non contre soi-même, mais contre une autre personne, car il y a légitime défense, aussi bien d'autrui que de soi-même.

Ces d'irresponsabilité pénale, pénale et civile, le cas de légitime défense n'est pas un cas d'irresponsabilité à la manière de l'émotion mentale ou de la force majeure. Il s'agit ici de l'exercice d'un droit, d'une justification, et même d'un devoir lorsqu'il s'agit de défendre autrui. Ainsi, celui qui commet un crime ou un délit pour se défendre contre une agression injuste, ne peut être déclaré responsable.

Pourquoi ?

On estime que celui qui répond à une attaque pour se défendre et, ce faisant, commet un délit, ne doit pas être considéré comme pervers, et qu'il serait injuste de le sanctionner.

Mais la loi prévoit cette exonération de responsabilité dans deux cas seulement. L'article 323 prévoit le cas de légitime défense directe, et l'article 329 prévoit le cas de légitime défense contre l'escalade ou l'effraction nocturne.

Nous pourrions examiner le problème des juges meurtriers, mais sous un angle différent que celui de la légitime défense.

« Crime et légitime défense »

La légitime défense directe, de l'article 323, ne légitime une défense répondant à une attaque qu'autant qu'elle constitue une parade à un péril présent et contre lequel il est nécessaire d'agir si l'on ne veut pas être tué ou blessé, ou voir tuer ou blesser une personne aux prises avec l'agresseur.

Hormis cette situation, aucun acte de défense n'est excusable.

En ce qui concerne les biens matériels et les intérêts moraux, il n'y a pas de légitime défense et tout citoyen doit s'en remettre à la justice et à la police.

La légitime défense de l'article 329 est moins théorique et plus d'actualité puisqu'elle permet de repousser, pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction d'une maison habitée. Ce droit n'existe que la nuit; mais la simple présence d'un malfaiteur dans une maison habitée, après effraction ou escalade, donne le droit de tuer, et la légitime défense se présume dans ce cas-là.

Il faut rappeler que les cours d'assises du dix-neuvième siècle avaient, dans des cas semblables, élargi les conditions d'application de l'article 329, et bien souvent elles avaient conclu à la non-culpabilité.

(*) Avocat au barreau de Libourne.

contre une autre personne, car il y a légitime défense, aussi bien d'autrui que de soi-même.

Ces d'irresponsabilité pénale et civile, le cas de légitime défense n'est pas un cas d'irresponsabilité à la manière de l'émotion mentale ou de la force majeure. Il s'agit ici de l'exercice d'un droit, d'une justification, et même d'un devoir lorsqu'il s'agit de défendre autrui. Ainsi, celui qui commet un crime ou un délit pour se défendre contre une agression injuste, ne peut être déclaré responsable.

Pourquoi ?

On estime que celui qui répond à une attaque pour se défendre et, ce faisant, commet un délit, ne doit pas être considéré comme pervers, et qu'il serait injuste de le sanctionner.

Mais la loi prévoit cette exonération de responsabilité dans deux cas seulement. L'article 323 prévoit le cas de légitime défense directe, et l'article 329 prévoit le cas de légitime défense contre l'escalade ou l'effraction nocturne.

Nous pourrions examiner le problème des juges meurtriers, mais sous un angle différent que celui de la légitime défense.

« Crime et légitime défense »

La légitime défense directe, de l'article 323, ne légitime une défense répondant à une attaque qu'autant qu'elle constitue une parade à un péril présent et contre lequel il est nécessaire d'agir si l'on ne veut pas être tué ou blessé, ou voir tuer ou blesser une personne aux prises avec l'agresseur.

Hormis cette situation, aucun acte de défense n'est excusable.

En ce qui concerne les biens matériels et les intérêts moraux, il n'y a pas de légitime défense et tout citoyen doit s'en remettre à la justice et à la police.

La légitime défense de l'article 329 est moins théorique et plus d'actualité puisqu'elle permet de repousser, pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction d'une maison habitée. Ce droit n'existe que la nuit; mais la simple présence d'un malfaiteur dans une maison habitée, après effraction ou escalade, donne le droit de tuer, et la légitime défense se présume dans ce cas-là.

Il faut rappeler que les cours d'assises du dix-neuvième siècle avaient, dans des cas semblables, élargi les conditions d'application de l'article 329, et bien souvent elles avaient conclu à la non-culpabilité.

(*) Avocat au barreau de Libourne.

Réplique à... Pierre Arpaillange

ÉLIRE LES JUGES

M. Jacques Morin, de Fourdrain (Aisne), nous écrit à la suite des articles de M. Pierre Arpaillange sur la justice (Le Monde du 19 ou 23 septembre) :

M. Pierre Arpaillange déplore entre autres choses le manque d'indépendance des juges et les lacunes de la loi. Le système actuel étant peu perfectible, il semble que le recours à l'élection des juges laisserait à ceux-ci l'indépendance recherchée et permettrait en outre de doter le pouvoir judiciaire de l'initiative des lois.

Dans le cadre du système actuel, grâce au recrutement par concours et à l'immovibilité des magistrats du siège, un juge peut être indépendant, mais il ne l'est bien souvent qu'au détriment de sa carrière, car celle-ci dépend de ses supérieurs hiérarchiques.

En outre, le pouvoir exécutif n'est pas sans moyens d'action sur l'avancement des juges, ce qui constitue une entorse au principe de la séparation des pouvoirs. On pourrait envisager de régler l'avancement des juges à l'ancienneté comme c'est le cas pour les conseillers d'Etat. Certes, cette disposition assurerait une meilleure indépendance, mais améliorerait-elle vraiment et de façon significative le fonctionnement de la justice ?

Indépendance ne doit pas signifier irresponsabilité. Ce qui serait choquant, que, si qu'ils fassent, tous les juges sortant de l'école nationale de la magistrature progressent dans la carrière de la même façon.

Il est déjà suffisamment choquant de les voir acquiescer à vie ou presque le droit de juger. Envisagerait-on d'élire un président de la République à vie ? Depuis Bonaparte, cette idée n'a effleuré personne en France. Or, de nos jours, un juge, qui ne tient même pas son pouvoir du peuple, reste en fonctions, sauf fautes extrêmement graves, jusqu'à l'âge de la retraite. C'est indispensable dans le système actuel, mais c'est aberrant.

Dans le Mal français, M. Peyrefitte avait déjà relevé cette aberration : « Antefois, on achetait sa charge, aujourd'hui, on l'acquiert au concours. » C'est

Les principes de 1789

Pourquoi donc ne pas revenir aux principes de 1789, à l'élection des juges ?

Un jour, le président de la République a comparé l'élection à un concours. Recourir à l'élection des juges, ce serait en quelque sorte les soumettre à un concours dont le jury ne serait plus seulement composé de quelques personnalités, mais de tous les citoyens. En fait, cela ne changerait que la composition des juges et la durée du mandat, car bien sûr personne n'accepterait l'idée d'une élection à vie.

Ce système, qui a fonctionné en France pendant peu d'années, en outre troublées, de 1791 à 1799, a semblé-t-il donner satisfaction. C'est du moins l'opinion de M. G. Sautel, professeur de droit

grave, car le juge exerce réellement un rôle créateur de droit. Pour trancher les litiges, il ne fait pas qu'appliquer mécaniquement la loi : il l'interprète, car elle n'est pas toujours précise ; il choisit entre deux textes contradictoires, ce qui se produit beaucoup plus souvent qu'on ne pourrait le penser ; il retient tantôt l'esprit, tantôt la lettre de la loi suivant ce qui lui semble le plus équitable ; enfin, personne ne peut contraindre ses instances supérieures à appliquer la loi. Il exerce donc un véritable pouvoir, qui ne vient pas de la nation, mais qui est donné une fois pour toutes par un simple succès scolaire.

à l'université de Paris : « Le danger de confusion et de partialité que pouvait présenter la mise en œuvre du système de l'élection fut dans l'ensemble écarté par la sagesse des électeurs et des candidats, et le service de la justice fut rendu dans des conditions très acceptables sous la Constituante et la Législative. »

Les Français seraient-ils moins sages et de l'époque plus troublée que sous la Révolution ? Correctement aménagée, il semble que ce système pourrait fonctionner en France de manière satisfaisante. Il faudrait certes exiger des candidats quelques conditions de capacité : par exemple maîtrise en droit, déjà exigée d'ailleurs, âge minimum de trente ans, qui

en revanche n'est pas actuellement exigé, mais qui constituerait pour le justiciable une garantie supplémentaire, car le juge aurait ainsi un minimum d'expérience de la vie.

Pour éviter une jurisprudence trop irrégulière, il faudrait sans doute prévoir des renouvellements d'une totale sécurité de l'ordre de démagogie, la durée du mandat devrait être relativement longue, de sept ans à dix ans par exemple.

Mais il faut éviter cet écueil, il faut aussi que l'électeur puisse se faire une opinion sur la manière dont le juge qu'il a élu remplit ses fonctions. A cet effet, il faudrait soit renoncer à la collégialité, soit autoriser le juge minoritaire à faire connaître son opinion comme cela se pratique en Grande-Bretagne. On pourrait aussi diviser le ressort des tribunaux de grande instance et d'instance tout en maintenant un seul palais.

Ne dépendant plus pour leur carrière de supérieurs hiérarchiques, mais uniquement de leurs électeurs, soustraits à la vénalité et à l'émolument de ces derniers, tels pourraient être les juges élus.

Ils exerceraient toujours le même rôle de créateur de droit mais avec l'autorité renforcée que leur donnerait le suffrage universel. Tenant leur pouvoir du peuple ils constitueraient non plus ce que la Constitution appelle aujourd'hui « l'autorité judiciaire », mais un véritable pouvoir public

constitutionnel à l'égal des deux autres.

Pourquoi alors ne pas lui accorder, comme l'ont déjà le législatif et l'exécutif, l'initiative des lois ?

Si le pouvoir judiciaire avait disposé de cette possibilité, les articles 1382 à 1384 auraient probablement été détaillés et l'article 1386 modifié depuis longtemps.

Aurait-on à craindre un gouvernement des juges ? Au contraire on peut penser que le pouvoir judiciaire appliquerait avec plus de scrupules encore une loi prise sur son initiative. Le Conseil d'Etat compare-t-il souvent les décrets pris conformément à ses avis ?

Révolutionnaire en 1789, l'élection des juges le serait aussi à notre époque. Elle généraliserait l'exercice de ce droit de propriété, qui n'est pas dépourvu de moyens d'action sur la carrière des magistrats, comme elle a gêné le roi, qui pouvait auparavant exercer la justice retenue ; elle généraliserait les magistrats, qui jouissent d'une totale sécurité de l'emploi, comme elle a gêné les officiers de justice qui étaient propriétaires de leur charge. Mais elle apporterait l'indépendance des juges par la mise en œuvre des principes de souveraineté nationale et de séparation des pouvoirs.

Il faudrait pour cela une nouvelle nuit du 4 août. De même qu'en 1789, cette réforme est possible, et de même elle est de la compétence des représentants de la nation.

LA TRAVERSÉE

La cour d'assises de l'Eure n'avait pas craint, en 1857, d'acquiescer à la démolition et le gardien de son château accusé tous deux de meurtre et de complicité : le garde avait abattu un coup de fusil, sur l'ordre de sa patronne, un jeune homme qu'on savait escalader notamment la clôture du parc pour déposer des lettres d'amour sur la fenêtre de la chambre de la fille de la châtelaine, et bien que l'instruction ait révélé en quelle parfaite connaissance de cause, « chez les deux accusés, l'ordre d'homicide » avait été donné et exécuté, l'article 329 avait couvert ce véritable assassinat.

Cette interprétation n'était pas approuvée par tous les praticiens du droit, mais il fallut attendre un arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, en date du 19 novembre 1859, pour voir décider que la présomption de légitime défense résultant de l'article 329 § 1 n'était pas absolue ; qu'elle n'avait pas un caractère irréfragable et qu'elle devait céder devant la preuve contraire.

La présomption de légitime défense n'est pas absolue, mais les honnêtes gens doivent pouvoir continuer à être sûrs qu'ils ont le droit, la nuit, sans attendre d'être pris à la gorge, de faire feu contre tout inconnu surpris, s'attaquant aux portes et fenêtres closes de leurs maisons.

La question des pièges à feu meurtriers que les propriétaires installent chez eux est plus complexe et très controversée. On en a vu récemment des exemples.

Le tribunal correctionnel condamne un garagiste qui avait installé chez lui un piège qui a tué un malfaiteur. Une cour d'assises acquitte un commerçant qui avait piégé les issues de son magasin.

Dans ces cas, il m'apparaît comme à certains théoriciens, que ce n'est pas la légitime défense qui doit être invoquée à ce propos. C'est le droit de propriété, ce droit que tout individu de disposer comme il l'entend des choses qui lui appartiennent pourvu que cet usage ne soit pas prohibé par les lois ou les règlements.

Le piège qui tue celui qui commet une infraction ne doit pas servir de poursuite contre son propriétaire. Il faut bien sûr que le propriétaire ait pris certaines précautions, et que ce piège ne puisse être déclenché par un curieux ou un visiteur, mais ces précautions prises. On ne saurait rechercher la responsabilité pénale ou même civile de celui qui a cherché à protéger le bien qui lui appartient, il n'y a rien, dans le code pénal, qui constitue un interdit contre ces moyens de défense.

Sur cette question, chacun est libre de son opinion, qui sera différente selon sa position philosophique ou sa conception de la règle de droit. Il était un temps où la règle de droit suivait l'évolution des mœurs. Aujourd'hui, on voudrait bien souvent qu'elle la précède, mais l'on ne veut souscrire à ce désir car l'accélération est telle qu'elle engendrerait l'incertitude juridique. Le processus serait alors engagé vers une insécurité générale et un retour aux lois du Far West.

هكذا من الرجل

سكروان للإعلام

Le Monde

étranger

au Far West

LA CRISE IRANIENNE

Nous n'avons pris aucune décision au sujet de la lutte armée nous déclare l'ayatollah de Qom

Six journalistes français ont été appréhendés par l'armée, vendredi soir 10 novembre, dans un fanbourg de Téhéran, au moment où ils sortaient d'un ciné-théâtre. Leurs noms sont connus de la consociation populaire.

Deux d'entre eux, MM. Patrick Meny et de l'A.F.P. et François Poncelet d'Europe 1, ont été autorisés à repartir après deux heures de garde à vue à proximité du ciné-théâtre. Les quatre autres, MM. Bernard Ullmann de « l'Express », Alain Louvet du « Point », Alain Keller de « Sigma » et Cullodios, photographe de « l'Express », gardés à vue par des soldats dans leurs voitures garées sur un parking proche du ciné-théâtre, ont été libérés peu après.

L'armée a saisi les carnets de notes, les photos et les films pris par les journalistes au cours de reportages à Qom et à l'intérieur du ciné-théâtre, mais s'appropriera à leur restituer ce samedi.

D'autre part, le gouvernement iranien a

retardé d'une demi-heure les horloges vendredi à minuit, à la veille de la fête nationale religieuse. L'heure locale au Iran est aujourd'hui de trois heures et demie en avance sur l'heure G.M.T. Cette décision est une nouvelle concession aux religieux. Elle fait coïncider l'heure officielle avec celle qui est suivie pour les prières par la hiérarchie musulmane de Qom.

La fête religieuse de l'Id Al Qurban (Aïd El Kébir) est célébrée par le chah samedi dans son palais de Niavaran. Le souverain a accordé à cette occasion des audiences à plusieurs parlementaires ainsi qu'aux diplomates des pays islamiques.

En province, huit personnes, dont trois policiers, auraient été tuées vendredi à Babol, ville située sur la mer Caspienne, au cours de désordres pendant lesquels les forces de sécurité ont tiré sur des manifestants, indiquent des informations non confirmées parvenues samedi à Téhéran.

Qom. — A deux heures de voiture (150 kilomètres) de Téhéran, dans un pays paysagiste de montagnes brunes, la ville de Qom (prononcez Rom) demeure le bastion de la résistance du clergé chiite. Quelques kilomètres avant d'arriver, on longe un immense camp militaire entouré de mitrailleurs, où des véhicules blindés sont stationnés en position de départ. Un peu plus loin, un barrage de police : les voitures sont fouillées. Aux portes de la cité, on est accueilli par deux chars : d'autres stationnés à tous les carrefours. Toutes les rues menant à la résidence de l'ayatollah Shariati-Madari, le « numéro deux » de la hiérarchie chiite, sont gardées par des militaires en armes et des agents de la SAVAK qui relèvent l'identité des journalistes.

« Nous ne sommes pas rétrogrades »

Une splendide mosquée avec ses minarets blancs et son dôme doré, une série de bâtiments, résidences, servent à la fois de lieu de rencontre et de lieu d'étude à quelque treize mille étudiants musulmans. C'est là que l'ayatollah nous reçoit le vendredi 10 novembre. Fortement et de « certaines d'autres » dans le pays. Une phrase aurait résumé ce texte : « Ce n'est qu'un début. Continuer le combat. »

Dans la pièce voisine, une mère berce son bébé. Un Iran nous fait reconnaître que désormais, à Qom, les « mères » ont transformé les slogans contre le chah en berceuses. Dans les bâtiments voisins, des étudiants discutent. L'iman observe : « Il n'est pas juste de dire que nous sommes rétro-

grades. Nous enseignons ici les philosophies asiatiques et occidentales, de Platon à Hegel et Kierkegaard. Enseigne-t-on la philosophie islamique dans vos écoles ? Vos journaux ont fait grand bruit autour de « bébé-éprouvette » qui va le jour en Grande-Bretagne. C'est un problème que nous avions soulevé sur les plans des principes à y a quelques années, et nous y avons répondu positivement, à condition que l'enfant soit le fruit des époux légitimes. Le Coran prescrit le développement du savoir. Avant de nous juger au de nous rejeter, pourquoi ne pas apprendre à nous connaître ? Un de nos penseurs, Sayid Mohamad Buzger Sadr, a écrit un important ouvrage sur la conception économique de l'Islam par rapport aux économies capitalistes et communistes. Vous ne l'avez pas traduit. »

En regagnant la rue, on retrouve la loi martiale. Les écoles passent en chantant sur un air de combat. Les militaires sont arrivés à la hauteur de fredonner, puis recommencent à marcher. Les passants distribuent discrètement des tracts. Notamment, quatre : l'un deux reproduit le dernier appel de Khomeiny commentant l'allocation du chah. Il déclare entre autres : « L'Islam qui a été déshonoré par le chah, a été restauré par le régime des ayatollahs. Désormais, le régime est un régime de justice. Tuer et être tué quand on suit la voie de Dieu, apporte le salut. »

PAUL BALTA.

LA NÉGOCIATION ISRAËLO-ÉGYPTIENNE

Inquiétude de Washington

(Suite de la première page.)

Les Israéliens ne sont bien entendu pas restés à l'écart, déclarant par le bouche du général Dayan que si le président égyptien veut un échec des négociations, « il peut l'obtenir ». M. Begin, qui poursuit sa visite au Canada et a reçu vendredi MM. Dayan et Watzman à Toronto, est, paradoxalement, le plus réservé de tous. Se refusant à parler de « crise », il s'est borné à dire : « Nous avons des problèmes. C'est pour les surmonter que M. Venca a pris rendez-vous avec le premier ministre israélien par dimanche, à New-York, avant le retour de M. Begin en Israël. »

Un avertissement à Israël

Ce premier éclat public américain était probablement d'ordre tactique. Les officiels de la Maison Blanche sont convaincus qu'un traité de paix sera conclu en fin de compte, car Israël n'a aucun intérêt à laisser échapper cette chance de neutraliser le plus puissant de ses adversaires arabes et aussi parce que M. Sadate ne peut pas se déjuger après ses engagements de Camp David. Mais M. Carter est las de voir remettre sans cesse en chantier ce qui est convenu entre les négociateurs, simplement parce que les gouvernements du Caire ou de Jérusalem se revien-

ent sur tel ou tel point ou ont des problèmes intérieurs.

A cet égard, l'avertissement lancé par le président lors de sa conférence de presse de jeudi visait davantage, pense-t-on, Israël que l'Égypte. Sans doute, la délégation égyptienne semble-t-elle avoir formulé le même jour des exigences nouvelles et plus fermes — c'est du moins le commentaire qui est fait les milieux Israéliens. Pourtant, M. Sadate aurait fait savoir qu'il pourrait, si l'on insiste suffisamment, se rallier au compromis proposé par M. Carter il y a deux semaines pour lier le traité de paix au règlement en Cisjordanie et à Gaza.

En radicaux jeudi sa « préférence » pour cette formule, le président américain s'en prenait donc plus spécialement à Israël, qui a remisé en cause par deux fois le résultat acquis par les négociateurs sur ce point. Cet aversissement est considéré ici comme excessif, d'autant que la mention du lien dans le préambule du traité (un ajout qui ne dépasserait pas douze mots) est parfaitement formelle.

Si l'accord ne peut se faire sur un texte aussi anodin, on se demande ici comment l'opération sera mise sur pied un calendrier des changements attendus en Cisjordanie, comme le souhaite l'Égypte. Cette tâche exige — bien plus que la rédaction du fameux préambule — d'être eu-dehors des accords de Camp

AÏD EL KÉBIR DE PAIX EN ÉGYPTÉ

(De notre correspondant.)

Le Caire. — « Comment ? » se scandalise le vieux Nubier en getahib blanche, encore toute rouge de l'aspiré du café « la même mouline coté 26 livres l'en passé et tu en veux maintenant 30 livres ». Sûre de pouvoir trouver plus tôt un acheteur moins regardant, les deux jeunes Bédouins poussent leur petit troupeau vers une autre rue.

Toute l'Égypte célèbre dans la liesse, du 10 au 15 novembre, son premier Aïd El Kébir de paix depuis trente ans. L'Aïd El Kébir, c'est le grand fête musulmane, celle qui commémore le sacrifice d'Abraham, à qui Dieu, à la dernière minute, demande d'abandonner un mouton plutôt que son fils Isaac. Abraham, qui est l'ancêtre de tous les sémites, ceux d'Israël comme ceux de la vallée du Nil.

Pour la première fois depuis une génération, les musulmans d'Égypte n'ont plus à se dire : « Qui sait dans quel état nous laisseront la proclama Aïd El Kébir ? » Leur seul souci provient maintenant de la hausse effrénée des prix. Inopiné de la juguler, le gouvernement a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle à tous les fonctionnaires, salariés du secteur public et retraités, d'un montant égal à la moitié de leur revenu mensuel, avec un plafond de 50 livres. Sollicité par les syndicats, le secteur privé s'accorde eussent un certain nombre de gratifications exceptionnelles. 30 livres, c'est le prix d'un mouton, mais c'est également le salaire personnel de bon des ouvriers et employés qui, sans la prime, n'auraient pas pu payer dignement le « Grand Bâram » (nom égyptien de l'Aïd El Kébir).

J.-P. P.-H.

JÉRUSALEM : les problèmes en discussion sont fondamentaux

(De notre correspondant)

Jérusalem. — Les membres du gouvernement israélien s'apprêtent à se réunir de nouveau, en séance extraordinaire, au début de la semaine, après le retour à Jérusalem de MM. Begin, Dayan, Watzman, à moins que l'entrevue prévue dimanche à New-York, entre le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, et le premier ministre, ne remette en cause ces consultations.

Pour expliquer le blocage actuel des négociations, l'entourage du gouvernement, à Jérusalem, insistait, vendredi, sur la « durabilité » de l'attitude égyptienne. C'était une manière d'atténuer la responsabilité prise par le conseil des ministres des 5 et 6 novembre, qui avait dénoncé une partie des projets d'accords conclus à Washington par la délégation israélienne.

notamment à propos du lien entre le futur traité de paix avec l'Égypte et le sort de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

A ce propos, le ministre de la Justice, M. Samouel Tamir, a fait, vendredi soir, une déclaration qui met l'accent sur l'importance du litige.

« Les négociations de Washington n'ont pas pu résoudre les problèmes secondaires de formulation, et il est évident que ces questions fondamentales qui intéressent la sécurité et l'avenir d'Israël. » Il s'ajoute : « Israël renonce au Sinaï mais ne reçoit pas l'instinct en échange que des traités égyptiens tirés sur le pays. Dans ces conditions, Jérusalem a partiellement le droit de revendiquer les formalités relatives qui éviteront tout malentendu après la signature du traité. »

M. Tamir a encore précisé que le problème du « contentieux économique » a propos de l'évacuation du Sinaï n'était pas résolu, Israël et l'Égypte se réclamant respectivement des indemnités (au sujet de l'exploitation du pétrole particulièrement). Toutefois, ce problème

n'empêchera pas la signature du traité de paix.

D'autre part, les dirigeants travaillistes ont rappelé, vendredi, leur position, qui est parfois plus restrictive que celle du gouvernement. M. Shimon Pérès, actuel président de la coalition travailliste, s'est déclaré « profondément inquiet » de l'accord en voie d'établissement à Washington sur l'avenir de la Cisjordanie. Le chef de l'opposition croit savoir que les dernières revendications égyptiennes sont essentiellement les suivantes : définir dès à présent les grandes lignes de l'autonomie administrative et préciser en particulier les pouvoirs du futur conseil administratif composé de Palestiniens, qui avait dénoncé une partie des projets d'accords conclus à Washington par la délégation israélienne.

De son côté, M. Ygal Alon, ancien ministre, a critiqué une nouvelle fois la décision du gouvernement d'abandonner le Sinaï sans exiger des modifications mineures de frontières. Devant les membres d'un kibboutz, M. Alon (qui s'était abstenu lors de l'approbation des accords de Camp David par le Knesset) a encore une fois défendu le programme travailliste fondé sur le principe du compromis territorial, notamment en Cisjordanie. Comme d'autres dirigeants travaillistes, il a, à ce sujet, dénoncé les dangers du « plan d'autonomie » de M. Begin.

FRANCIS CORNU.

Le Bulletin de l'agence idéologique juive a annoncé, dans son numéro du vendredi 10 novembre, que le département d'Etat américain s'est nul une visite que le président libyen, qui a également dénoncé les musulmans obscurantistes « qui assimilent les progrès technologiques et le socialisme à l'hérésie, soit de fait de l'islamisme, soit pour protéger leurs intérêts capitalistes ».

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE L'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé) ont adressé, ce samedi 11 novembre, une lettre au président de la République Argentine, avec copie à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'O.N.U., dans laquelle ils demandent de faire procéder aux investigations nécessaires sur le sort de leur collègue argentin. Vingt-huit médecins ont été envoyés à son domicile, dans son propre pays, il y a deux ans. En dépit des démarches faites depuis lors, on ne connaît toujours pas les motifs de l'enlèvement de cette fonctionnaire internationale, on ignore tout du lieu où elle est détenue et on ne sait même pas si elle est encore en vie. — (A.F.P.)

Chili

LE GOUVERNEMENT a rejeté la déclaration de l'Église catholique attribuant à ses services de sécurité le meurtre de nombreux détenus disparus. Un communiqué du ministère de l'Intérieur rejette également « les soupçons selon lesquels le gouvernement ne peut pas enquêter sur ces présomptions disparitions ». Le conseil permanent de l'épiscopat chilien avait affirmé, le 9 novembre, que plus de six cents personnes disparues depuis l'arrivée de la junte militaire au pouvoir avaient été accréditées par les services de sécurité et que beaucoup « sont mortes » de toute loi. — (A.F.P.)

Etats-Unis

LES CONVERSATIONS TELEPHONIQUES de M. Henry Kissinger, transcrits lorsqu'il était secrétaire d'Etat, appartiennent au domaine public, a décidé jeudi 9 novembre la cour d'appel fédérale de Washington. La cour a ainsi confirmé la décision rendue le 8 décembre 1977 par un juge fédéral (le Monde du 15 décembre 1977). — (A.F.P.)

Inde

DIX PERSONNES ONT ÉTÉ TUÉES et au moins douze blessées, mercredi 8 novembre, à Aligarh, dans l'Etat de Pradesh, au nord de l'Inde, au cours d'affrontements entre hindous et musulmans. C'est la troisième fois en quelques mois que de tels incidents ont lieu entre les deux communautés. — (A.F.P.)

République Sud-Africaine

DES ARMES DE FABRICATION AMÉRICAINE ET CANADIENNE ont été livrées à l'Afrique du Sud après avoir transité par l'Ile, ardiataise d'Antigua, ancienne colonie britannique, selon une enquête diffusée lundi 6 novembre au soir par la B.B.C. Des canons, des munitions et des radars ont ainsi été expédiés, en violation de l'embargo des Nations unies, par la firme Space Research Corporation, installée aux États-Unis (dans le Vermont) et au Canada. La firme a démenti ces livraisons. Foreign Office a déclaré lundi « une source de près l'affaire » et avoir « engagé des consultations avec les gouvernements des États-Unis du Canada et d'Antigua ». — (Reuter.)

Salvador

AMNISTIE INTERNATIONALE a exprimé sa grave préoccupation sur la situation des droits de l'homme au Salvador, qui s'est détériorée grandement ces deux dernières années : arrestations de plus de cinq cents syndicalistes paysans ; emprisonnements et tortures de prisonniers ; mutilation, en novembre 1977, d'une loi de défense et de garanties de l'ordre public ; restreignant la liberté syndicale et le droit d'expression ; disparitions de plus de deux cents personnes ; assassi-

Turquie

M. ERCAN BELEN, chef de la police d'Ankara, a été démis de ses fonctions mercredi 8 novembre. Aucune explication n'a été donnée à ce sujet. On croit savoir que cette mesure a pour origine un incident qui s'est produit lundi soir devant la résidence du premier ministre, M. Bulent Ecevit. Cinq policiers ont été blessés, apparemment en état d'ébriété, devant la résidence de M. Ecevit en scandant des slogans hostiles au premier ministre et se sont batus avec les policiers de garde. — (A.F.P.)

DE HAENDEL A GAINSBORG.

Au sommaire du n° 5 du Monde de la Musique : un reportage sur la musique à la Jamaïque, à la redécouverte de Haendel, une interview imaginaire de Scriabine, les 70 ans d'Olivier Messiaen, le Tango de Valeria Munariz, Serge Gainsbourg, une interview d'Anne Sylvestre, ECM et le jazz européen, la vie quotidienne au JMF, les accessoires de Hi-Fi vraiment utiles, l'analyse des souscriptions, les disques pour enfants, une jeune claveciniste : Noëlle Spiehl, et bien sûr tous les concerts à Paris et en Province. Mensuel de toutes les musiques, le Monde de la Musique s'ambitionne d'être complet, sans cloisonnement ni sectarisme. Le Monde de la Musique vous est proposé chaque mois par Le Monde et Télérama.

Chez votre marchand de journaux, 7 F.

LE MONDE DE LA MUSIQUE.

Toutes les musiques, de tous les pays, de tous les temps.

Le Monde de la Musique

Deux personnalités palestiniennes ont rencontré séparément vendredi 10 novembre, à Achrafieh, dans le secteur chrétien de Beyrouth, les deux principaux dirigeants conservateurs, MM. Camille Chamoun, chef du Front libanais (qui regroupait les partis chrétiens), et Pierre Gemayel, chef des Phalanges. Il s'agit de MM. Walid Khalid, directeur de l'Institut d'études palestiniennes, et de M. Hassen Sabeh, qui passe pour être un des conseillers de M. Arafat.

A l'issue de la rencontre, M. Chamoun, qui est également chef du parti national libéral, a déclaré qu'il n'était pas opposé à « la présence provisoire des Palestiniens au Liban, en attendant le règlement de leur problème ». « D'autre part, a-t-il souligné, les Palestiniens refusent leur implantation définitive au Liban ». — (A.F.P.)

M. Abou Jihad (Kheili Al Wasfi, membre du comité central du principal mouvement palestinien Peth et responsable de sa branche militaire Al Assifa, a échappé vendredi 10 novembre à un attentat au Sud-Liban, à Tyr, vendredi. Page 2. Informations de l'information Waifa. — (A.F.P.)

ASIE

Singapour

Le succès des communistes de la région dépendra non de la Chine mais de la situation locale

nous déclare M. Lee Kuan-yew, premier ministre

La rivalité entre les super-puissances menace de façon sérieuse la paix et la sécurité dans le monde, a déclaré vendredi 10 novembre M. Teng Hsiao-ping à Kuala Lumpur. Après la Thaïlande et la Malaisie, le vice-premier ministre chinois a déclaré, à compter de mardi, à Singapour, une tournée dans trois pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean). A la veille de cette visite, le premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan-yew, a répondu aux questions de notre envoyé spécial.

« Les pays de l'ASEAN ont grandi et une modification de l'équilibre régional a été créée par la signature du traité sino-japonais ».

— Pas dans l'immédiat. Personne n'imagine la présence prochaine d'importants forces chinoises ou japonaises dans les mers de la région.

Le Japon comme la Chine renforcent notablement leurs capacités militaires. N'est-ce pas inquiétant ? Comment réagiriez-vous si le Japon se dotait d'une force nucléaire ?

— Cela serait très grave. Mais je ne pense pas qu'il faille s'y attendre dans un avenir proche. À moyen terme, je l'ignore. J'espère que cela ne sera pas le cas. Je pense que l'accroissement des capacités militaires de la Chine et de celles du Japon, si c'est bien le cas, est pour le moment dirigé contre ce qu'ils perçoivent comme une menace venue non pas du Sud-Est asiatique, mais d'ailleurs.

— Vous avez reçu M. Pham Van Dong il y a quelques jours. Vous recevez M. Teng Hsiao-ping. Comment voyez-vous l'évolution des relations entre le Vietnam et la Chine, le Vietnam et le Japon ?

— Une zone de paix et de neutralité sert les intérêts de tous les pays du Sud-Est asiatique. C'est pourquoi nous sommes favorables à un pays usant de la force pour modifier la nature du gouvernement d'un autre pays. Tout conflit entre pays de la région, si fait vendredi 10 novembre, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, un tour d'horizon de la situation politique et économique de son pays.

M. Wade a d'abord indiqué qu'il rentrait d'une mission en Thaïlande au cours de laquelle il avait défendu le projet de création d'une banque arabo-africaine de développement qui permettrait aux capitaux arabes de s'investir en Afrique, notamment dans les pays du Sahel.

Sur le plan économique, il a qualifié « d'insupportables » et de « superflues » les mesures prises par le gouvernement sénégalais afin de redresser la balance commerciale (restriction des importations, encouragement aux exportations et accroissement des ressources du Trésor). Il a appelé de ses vœux de véritables « réformes de structure », notamment dans le domaine de la commercialisation de l'arachide, principale richesse agricole du Sénégal.

En matière politique, M. Wade a rappelé l'hostilité du P.D.S. à la conclusion d'un compromis « historique » avec le parti socialiste, au pouvoir. Il s'est en revanche montré favorable à la mise au point d'un « programme national » minimum que tous les partis pourraient valider après la tenue d'élections « libres et sincères ».

De notre envoyé spécial

capitales de l'ASEAN, de ne pas apporter son soutien aux mouvements révolutionnaires de la région ?

— J'ai déjà répondu clairement sur ce point : les actes doivent refléter les paroles.

— M. Teng Hsiao-ping a déclaré que la Chine maintiendrait ses relations de portée à portée avec les P.C. clandestins (trochouas) de l'Asie du Sud-Est, estimant que cela ne devait pas empêcher les relations de coopération à gouvernement de se développer. Cela suffit-il à rassurer l'ASEAN ?

« Plus on est jeune... »

— Est-ce qu'il y a vraiment dit cela ? Mais, s'il ne veut pas modifier cette position de principe, comment comble-t-il rassurer en quel que soit ?

— Singapour, avec deux millions trois cent mille habitants, dont 76 % de Chinois, ne reçoit pour la première fois un dirigeant de la République populaire de Chine. Chez plusieurs de nos voisins, on estime souvent que les communistes chinois d'outre-mer restent trop chinois et s'assimilent difficilement, que certains de ces Chinois possèdent toujours une mentalité communautaire. Est-ce que les Chinois de Singapour sont aussi plus Chinois que Singapouriens, est-ce qu'ils possèdent cette mentalité communautaire ?

— Id. plus on est jeune, plus on est sino-pourien et moins Chinois. Et même les vieux sont aujourd'hui moins attachés à la Chine qu'à Singapour, comme l'indiquent leurs visites en Chine et leur désir de rentrer à Singapour. Auparavant, à l'âge de la retraite, ils retournaient en Chine. Il y a effectivement une menace communiste à Singapour. Elle a pour origine le parti communiste de Malaisie et inclut également la Malaisie péninsulaire. Ce parti est dirigé par des gens d'ethnie chinoise, mais ce serait une erreur de penser qu'il s'agit de communistes chinois. Ce sont simplement des leaders d'ethnie chinoise qui se trouvent être des marxistes-léninistes-maoïstes convaincus.

— Cette réussite ou non ne dépend pas de la Chine, cela dépend des conditions existantes dans les pays où ils opèrent, et je ne crois pas qu'ils puissent réussir à Singapour où les conditions leur sont défavorables. Ils ne peuvent pas offrir aux Singapouriens une meilleure vie dans leur système.

— Vous êtes premier ministre depuis dix-neuf ans. On

o souvent loué votre réussite dans les domaines économique et social. On vous a aussi beaucoup critiqué pour vos méthodes fortes, et plus particulièrement pour la façon dont vous traitez vos opposants. Votre parti n'a quité, en 1976, l'Internationale socialiste en partie pour cette raison.

— J'adorais les idées constantes de diverses organisations défendant les droits de l'homme. Quelle est votre position sur ces questions ?

— Il y a les deux millions trois cent mille personnes qui vivent mieux aujourd'hui qu'il y a vingt ans et qui l'espèrent, vivront encore mieux dans dix ans, à la fois matériellement et spirituellement. Le nécessaire sera fait pour cela. Tout gouvernement, à l'exception de ceux des responsabilités, veut que sa population soit bien nourrie, bien vêtue, bien logée, bien instruite, qu'il y ait une pollution minimale, le moins de détresse possible et le maximum de libertés individuelles. C'est ce que nous faisons, au mieux de nos moyens.

— Mais vous ne tolérez pas d'opposition ?

— Cela n'est pas exact. Je ne tolère pas tous ceux qui, au nom du parti communiste de Malaisie, organisent des activités dont le but est de renverser le gouvernement par la violence. Et vous savez que nous avons quarante personnes détenues pour ce motif. Elles peuvent servir de prisonniers si elles acceptent d'abjurer l'usage de la force. Mais ces détenus savent aussi que, s'ils renouent le parti communiste les excommuniés et qu'ils ne seront pas sur le podium lors de la grande parade de la victoire. C'est à eux de décider s'ils auront une parade de la victoire en tenant compte des châtiments qui ont été pris place depuis trois ans au Vietnam, au Kampuchea et au Laos, depuis que ces pays sont devenus communistes et qu'au lieu de la paix et de la fraternité universelle on a plus de rivalités et de conflits que jamais.

R.-P. PARINGAUX.

(1) En février, un rapport d'Amnesty International indiquait : « Depuis la publication du premier rapport (sur Singapour), en février 1976, les violations des droits de l'homme ont augmenté avec de nouvelles arrestations, des déclarations d'urgence de l'Assemblée nationale et la détention continue et sans jugement de centaines de prisonniers. Aucune accusation formelle n'a été faite contre les premiers prisonniers. Aucune accusation formelle n'a été faite contre les premiers prisonniers. »

— Vous êtes premier ministre depuis dix-neuf ans. On

Chine

Les désaccords se manifestent de plus en plus nettement au sein de l'équipe dirigeante

(Suite de la première page.)

Dans l'un et l'autre cas, les problèmes soulevés dépassent largement la municipalité de Pékin, les événements concernés ayant eu des répercussions à l'échelle nationale et mettant en cause les plus hauts dirigeants du régime toujours en place. Pour faire bon poids, la révision sera portée contre les masses révolutionnaires qui manifestèrent au début du mois d'avril 1976 sur la place Tian An-Men est également révisée. Cette révision paraissant déjà acquise (Le Monde du 21 octobre). Certains semblaient vouloir aller plus loin.

« Émus jusqu'aux larmes »

Parallèlement, la réunion du 2 novembre annonce la réhabilitation de l'équipe qui dirigeait la capitale avant la révolution culturelle, c'est-à-dire en premier lieu ce Phomm qui fut le maître de Pékin de 1949 à 1966, M. Peng Chen. Son nom n'est pas prononcé, mais il est dit que « pendant les dix-sept années qui précèdent la révolution culturelle, la majorité des cadres (de la municipalité) étaient bons ou relativement bons ».

Le Quotidien du peuple précise que ce jugement est « un triomphe, un applaudissement » par les membres de l'assistance, dont certains étaient « émus jusqu'aux larmes ».

La réhabilitation de l'ancien maire de Pékin annonce comme un événement politique majeur, car elle équivaut à une condamnation de la révolution culturelle des ses origines. M. Peng Chen ayant, en effet, été la première grande victime du mouvement.

Ces événements pékinois — dont on n'entrevoit que le début — attirent d'autant plus l'attention qu'ils surviennent dans un contexte politique général qui intrigue de plus en plus les observateurs. Plusieurs indices sérieux et concordants laissent, en effet, supposer que des divergences assez graves se manifestent au sein de la direction chinoise.

La réappréciation du rôle de Mao Tse-toung, de toute évidence, ne se fait pas dans l'unanimité. Outre les divergences fondamentales déjà mentionnées par la presse sur ce sujet (Le Monde du 31 octobre), on constate que la revue mensuelle du parti, le mensuel de la direction chinoise, n'a publié aucun article sur ce sujet de qualité courtoisement et d'équilibre sur le critère de la vérité. Un dazibao apparut cette semaine dans le centre de Pékin en fait reproche à la rédaction du Drapeau rouge et demande si ce silence est approuvé par le comité central ou si, au contraire, celui d'une activité éfractionnelle. Plusieurs affiches apparues ces

derniers jours à Pékin font également état de « divisions » au sein du comité central, notamment en ce qui concerne « la pratique de la démocratie ». Depuis fort longtemps — et en particulier, ce qui est tout à fait exceptionnel, à l'occasion de la fête nationale du 1^{er} octobre — les organes de presse centraux n'ont pas publié d'éditorial conjoint (qui exprime l'aval de l'ensemble de la direction). Des difficultés semblent être apparues lors du congrès de la Ligue des Jeunes Communistes qui s'est achevé le 28 octobre. On s'est étonné de l'absence, pendant tout le congrès, de M. Hou Yao-pang, proche de M. Teng Hsiao-ping, actuellement directeur du département d'organisation du comité central qui fut pendant dix années, avant la révolution culturelle, le principal dirigeant de la Ligue. L'un des anciens collaborateurs de M. Wu Teh à la municipalité de Pékin, que des affiches accusent aujourd'hui d'avoir participé à la répression qui suivit les incidents d'avril 1976 — s'est vu, en revanche, confirmer à la tête de la « section pékinoise » d'organisation des Jeunes Communistes.

On s'étonne, enfin, que certains membres du bureau politique — plus précisément le maréchal Nie Jung-chen — qui ont accompagné M. Teng Hsiao-ping le 5 novembre, à son départ pour Bangkok, n'aient pas été la pour saluer, comme le reste de leurs collègues, le vice-président du comité central, M. Wang Tong-hsing, qui s'envoie dix minutes plus tard pour Phnom-Penh.

Que M. Teng Hsiao-ping ait lancé récemment une offensive majeure, cela ne fait aucun doute (Le Monde du 17 octobre 1978). La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cette offensive a abouti à une « victoire » incontestée, c'est-à-dire si les décisions proposées par le vice-premier ministre ont été réellement acceptées par tous. On peut en douter, quand on voit, par exemple, évoquer à tout propos les résistances ou les hésitations auxquelles se heurtent, non seulement les importations d'équipements étrangers, mais surtout le recours à des crédits extérieurs, gouvernementaux ou privés, sujet expressément présenté à Tokyo par M. Teng Hsiao-ping comme devant être incessamment « mis à l'étude ».

Le 1^{er} novembre, le Quotidien du peuple reprochait à « des personnes importantes » qui n'ont jamais été des « partisans de la bande des quatre », d'être néanmoins prisonniers d'habitudes contractées de puis dix ans de réclusion, mais surtout la nouveauté et de se cantonner actuellement dans une position « attentiste ».

Des noms viennent sur toutes les lèvres, en particulier celui de M. Wang Tong-hsing, que

sa longue et étroite association avec Mao Tse-toung désigne comme le principal gardien de l'héritage politique et idéologique du président défunct. On songe également à des personnalités « centrées » qui ont été épargnées par la révolution culturelle, de M. Li Hsien-nien au président Hsu Kuo-hung lui-même et occupent toujours des positions stratégiques à la tête du régime. Sans oublier enfin divers personnages comme M. Wu Teh un ancien premier secrétaire au Comité central, qui, pour avoir exercé plusieurs fonctions locales ou régionales, n'en conservent pas moins leur siège au bureau politique.

ALAIN JACOB

A Pékin et à Changhaï

LE TRAVAIL AUX CHAMPS ET LES ÉTUDES POLITIQUES SONT SUPPRIMÉS POUR LES INTELLECTUELS

Pékin (A.F.P.). — Un premier pas vers la suppression d'une institution héritée de la révolution culturelle, les écoles de cadres du 7-Mai institutionnalisant le travail manuel et l'étude politique, a été franchi récemment par les municipalités de Pékin et de Changhaï.

Celle-ci, annonce le Quotidien du peuple, organe du P.C. chinois, ont décidé que tous les enseignants et les travailleurs scientifiques ne participeraient plus aux équipes de travail pour produire. Tachai et n'ont plus de temps à consacrer à leur travail. La formule « Propager Tachai » — une brigade de production agricole modèle — signifie effectuer des travaux manuels dans les champs.

La municipalité de Changhaï va encore plus loin en indiquant que les travailleurs scientifiques, enseignants et cadres ne feront plus de travail manuel, mais qu'ils continueront en rapport avec leurs études mais ne feront plus d'études politiques, afin de consacrer leur temps à leur profession.

Cette décision des municipalités de Pékin et de Changhaï est conforme à la politique actuellement menée en Chine. Cependant, elle bouleverse une institution créée, sur la suggestion de Lin Biao, par Mao Tse-toung lui-même dans une « instruction » datée du 7 mai 1966, visant les cadres de travail manuel pour tous, « Renforcer le travail manuel, déclarer Mao, est pour les dirigeants une excellente occasion de tout réapprendre ».

AFRIQUE

Sénégal

Chef de l'opposition parlementaire

M. ABDOULAYE WADE SOUHAITE ÉLABORER UN « PROGRAMME NATIONAL » AVEC LA MAJORITÉ

M. Abdoulaye Wade, président du parti démocratique sénégalais (P.D.S.), a été élu député représenté — depuis février dernier — au Parlement de Dakar (avec dix-huit députés sur cent), a fait vendredi 10 novembre, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, un tour d'horizon de la situation politique et économique de son pays.

M. Wade a d'abord indiqué qu'il rentrait d'une mission en Thaïlande au cours de laquelle il avait défendu le projet de création d'une banque arabo-africaine de développement qui permettrait aux capitaux arabes de s'investir en Afrique, notamment dans les pays du Sahel.

Sur le plan économique, il a qualifié « d'insupportables » et de « superflues » les mesures prises par le gouvernement sénégalais afin de redresser la balance commerciale (restriction des importations, encouragement aux exportations et accroissement des ressources du Trésor). Il a appelé de ses vœux de véritables « réformes de structure », notamment dans le domaine de la commercialisation de l'arachide, principale richesse agricole du Sénégal.

En matière politique, M. Wade a rappelé l'hostilité du P.D.S. à la conclusion d'un compromis « historique » avec le parti socialiste, au pouvoir. Il s'est en revanche montré favorable à la mise au point d'un « programme national » minimum que tous les partis pourraient valider après la tenue d'élections « libres et sincères ».

Zaire

Les bailleurs de fonds occidentaux refusent d'accorder à Kinshasa une nouvelle aide à court terme

De notre correspondant

Bruxelles. — Les bailleurs de fonds du Zaire, réunis à Bruxelles les 9 et 10 novembre, se sont montrés d'une sévérité extrême et ont refusé toute nouvelle aide à court terme au régime du général Mobutu. Ils ont reconnu l'effort de pacification entrepris depuis cinq mois et félicité Kinshasa pour le retour des réfugiés politiques, la réconciliation avec l'Église zairoise et avec l'Angola, et la remise en ordre de l'appareil politique, mais ils ont estimé que le redressement économique était insuffisant. Ils ont donc renvoyé la balle dans le camp du président zairois et lui ont demandé de régler d'abord ses problèmes avec le Fonds monétaire international.

Trois organisations internationales et onze pays participaient à la conférence de Bruxelles (Le Monde du 10 novembre) : Belgique, R.F.A., Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Iran, Pays-Bas et Zaire, ainsi que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Commission du Marché commun. Les partenaires du Zaire ont étudié le rapport présenté par les ambassadeurs du président Mobutu et commenté par M. Blumenthal, expert du F.M.I. chargé d'exercer à Kinshasa les fonctions de directeur principal de la Banque nationale du Zaire.

Ce rapport traçait un tableau sans complaisance de la situation économique et financière du pays, exposait les mesures prises, chiffrait les besoins immédiats et a long terme du pays, et tirait le bilan des aides accordées au

Zaire depuis la dernière conférence de Bruxelles, en juin 1978. Les pays occidentaux ne s'étaient alors engagés que pour un programme d'urgence de 90 millions de dollars, destinés à couvrir les premiers besoins du pays pendant trois mois. Or, jusqu'à présent, un tiers à peine de cette aide a été effectivement reçu par Kinshasa.

Les interlocuteurs du Zaire ont décidé de s'en tenir au montant fixé en juin. Il n'y aura pas de nouvelle aide à court terme avant un accord entre le Zaire et le Fonds monétaire international, qui devrait intervenir d'ici au mois de mars, date en principe fixée pour une nouvelle rencontre des participants à la conférence.

Très déçus, les délégués zairois ont exprimé leur amertume à la fin de la conférence : « Les Occidentaux ne nous aident que quand nous sommes en danger, quand nous risquons de les entraîner dans notre chute. Faut-il un nouveau Kofouss pour solliciter leur aide ? », disait l'un d'entre eux.

PIERRE DE VOS.

Angola

Deux attentats font quarante morts

Deux attentats à l'explosif, ayant fait un total quarante morts à Luanda, deuxième ville d'Angola, ont été annoncés vendredi 10 octobre par les autorités de Luanda. Celles-ci font par ailleurs état de la « menace alarmante » d'une « attaque sur-pris » contre leur territoire. A Paris, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), mouvement armé que dirige M. Jonas Savimbi, n'a assuré vendredi, sans se référer directement sur ces attentats, que « le chaos règne dans la région ».

Un communiqué publié par la direction de l'information et de la sécurité angolaise (DISA) indique qu'une bombe de forte puissance a explosé dans la matinée de vendredi sur le marché de Luanda, à quelque 500 kilomètres de la frontière méridionale de l'Angola. Un premier bilan fait état de vingt-quatre morts et soixante-sept blessés.

Le communiqué ajoute qu'un autre attentat, survenu « il y a quelques jours » dans cette même ville, a fait seize morts et cinquante-quatre blessés. Il précise que « ce déchaînement d'actes de sabotage et de terrorisme visent dans une première phase les objectifs économiques et les populations sans défense des communes les plus productives » est la conséquence logique de l'avertissement lancé lundi dernier par le ministre angolais de la défense.

Celui-ci avait fait état de préparatifs sud-africains en vue d'une agression contre la République populaire d'Angola, préparatifs, ajoute le communiqué, « auxquels l'ennemi n'a pas tardé à donner suite ». La DISA appelle la population à redoubler de vigilance, assurant qu'« il n'y aura pas de pardon pour les criminels de cette espèce » et que « quelques-uns des trois cents bandits préparés et introduits dans le pays par les réseaux sud-africains ont été arrêtés et seront prochainement présentés au peuple et jugés publiquement ». Luanda, qui est situé au centre d'une région vitale pour l'économie de l'Angola, est l'un des principaux points de passage de la voie ferrée de Benguela, dont la rouverture décidée en août dernier a permis la réconciliation entre Luanda et Kinshasa, n'est toujours pas assurée. (A.F.P., Renter.)

Tchad

LE PRÉSIDENT MALLOUM S'EST ENTRETENU DURANT DEUX HEURES AVEC M. GISCARD D'ESTAING

Le président de la République du Tchad, le général Malloum, s'est entretenu pendant près de deux heures avec le président de la République, vendredi 10 novembre, au cours d'un déjeuner en tête à tête.

L'Élysée a observé la plus grande discrétion sur cet entretien. En quittant M. Giscard d'Estaing, le général Malloum s'est buré à déclarer : « Nous avons examiné l'ensemble de la coopération franco-tchadienne. Il est plus que probable cependant que la coopération de surcroît, porée sur le conflit intérieur du Tchad (où la France entretient trois cents conseillers militaires et de forts détachements de l'infanterie de marine, de la légion de parachutistes, et de l'armée de l'air). Le gouvernement français appuie au Tchad toute politique de conciliation nationale, mais de vives tensions sont nées récemment entre le président Malloum et son premier ministre, M. Hissène Habré.

Le Monde
PUBLIE
CHAQUE LUNDI
(numéro daté mardi)
UN SUPPLÉMENT
ÉCONOMIQUE

Un accord de coopération économique et militaire avec la France

Les gouvernements français et comorien ont signé vendredi 10 novembre un accord de coopération économique et militaire. Cette série de textes comprend un traité d'amitié et de coopération, une convention en matière de personnel et un accord économique, monétaire et finan-

cier, un accord culturel et un accord militaire. Ce dernier texte prévoit notamment une « assistance » en cas d'agression extérieure contre la République fédérale islamique des Comores. Il prévoit également l'aide technique militaire fran-

çaise à la formation de l'armée comorienne, forte d'un millier d'hommes. Une dizaine d'éléments militaires français sont déjà sur place depuis septembre. Sur le plan monétaire, il est précisé que les Comores demeureront dans la zone franc.

سكذان الإهل

EUROPE

Espagne

Des centaines de milliers de personnes manifestent contre le terrorisme

De notre correspondant

Mardi. — De nombreuses manifestations contre le terrorisme ont eu lieu dans presque toute l'Espagne le vendredi 10 novembre. La plus importante a rassemblé, dans les rues de Madrid, de deux cents à trois cent mille personnes, qui ont défilé pendant deux heures sous des banderoles rouges et blanches. Les partis et les syndicats de gauche avaient mobilisé toutes leurs troupes. Mais le parti gouvernemental, l'Union du centre démocratique, était également présent. Son secrétaire général, M. Rafael Arias-Salgado, était au premier rang, aux côtés des dirigeants du parti socialiste et de son syndicat, l'Union générale des travailleurs, du parti communiste et des communistes ouvriers, ainsi que de l'Organisation révolutionnaire des travailleurs (maoïste) et du parti du travail (extrême gauche).

Le slogan était : « Oui à la démocratie, non au terrorisme ». Mais la gauche a profité de l'occasion pour commencer sa campagne en faveur du « oui » au référendum sur le projet de Constitution qui aura lieu le 6 décembre. Si les manifestations ont été pacifiques, les slogans contre l'ETA, les cris pour s'opposer à l'affirmation de leur solidarité avec le peuple basque et leur appui à l'autonomie d'Euzkadi.

L'autre grande manifestation a eu lieu à Barcelone où les estimations officielles font état d'environ cent trente mille participants. Aucune n'a eu lieu pourtant au pays basque. Traditionnellement, les partis de gauche ne voulaient pas répéter le rassemblement que le parti nationaliste basque a organisé le 28 octobre à Bilbao contre

la violence. En fait, ils ont surtout voulu éviter des incidents toujours possibles, voire des affrontements qui auraient pu faire des victimes. Socialistes et communistes sont inquiets de la montée du terrorisme, et surtout de ses répercussions possibles au sein de l'armée — le « talon d'Achille » du pays, selon M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.S.O.E. Il ne se fera guère d'illusions sur l'effet que la journée de vendredi pourra avoir sur les guérilleros de l'ETA. « Mais l'important est de montrer que le terrorisme est minoritaire, qu'il ne peut pas gagner », déclare M. Tierno Galván, président d'honneur du parti socialiste. A Saint-Sébastien, trois bombes ont éclaté vendredi dans des bâtiments officiels où elles n'ont fait que des dégâts matériels. L'U.C.D. a eu sa première victime au Guipuzcoa. Le parti gouvernemental a, en effet, présenté comme un de ses affidés un ouvrier d'une entreprise sidérurgique assassiné le 9 novembre, à Anizola par un homme portant casquette, qui a tiré sur lui, le plus calmement du monde, avant de s'enfuir en voiture. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un nouvel attentat de l'ETA militaire.

CHARLES VANHECKE.

Deux gardes civils ont été tués et deux autres grièvement blessés dans deux attentats commis samedi 11 novembre dans la province basque de Guipuzcoa. L'un des attentats a été commis à Renteria. Les attentats se sont produits à Villareal de Urrechu et à Renteria. — (A.F.P.)

UN AN DE PRISON

«Outrage au drapeau»

De notre correspondant

Madrid. — Ramon Sagesa avait trop chaud, ou bien s'était voulu faire une plaisanterie. C'est ce que son insouciance, retendue, lui a fait croire. Cet acteur d'une compagnie de théâtre basque a été condamné, mercredi 8 novembre, à un an de prison, motif : au cours d'une représentation à Vitoria, dans la province basque d'Alava, un jour de dimanche, il s'était assis avec le drapeau national. Arrêté, il a été traduit devant un conseil de guerre.

« J'étais en sueur, j'ai fait le geste spontanément », a plaidé l'acteur. « C'était un tissu jaune et rouge, et pas vraiment un drapeau tel que le définissent les lois », a argumenté son avocat. Mais les juges militaires ne l'ont pas écouté. S'il s'agit de son rôle, c'est qu'il y a du bel et bien, selon eux, « outrage au drapeau », un délit passible de deux ans d'emprisonnement. Ce procès d'un autre temps a eu lieu devant un public fou. La salle était trop petite pour

contenir tous ceux qui étaient venus en soutien des provinciaux. Les juges militaires ont dit à la conseil général basque (le gouvernement provisoire, créé au début de l'année, en Euzkadi) et les avocats de la troupe catalane Els Joglers, dont quatre acteurs ont été condamnés, en outre, à Barcelone, à deux ans de prison pour outrage à l'armée. Chacun était venu manifester sa solidarité avec le prévenu, et aussi assister à un rituel qui apparaît déjà comme une pièce de musée. Ce conseil de guerre devait être, en effet, le dernier du genre. Une fois approuvée la nouvelle Constitution, le 6 décembre prochain, les juges militaires n'auront sans doute plus à se réunir pour examiner ce qu'il advient du drapeau, parfois, quand il est exposé sur une scène de théâtre et que les acteurs sont en scène, mais pour juger de délits proprement militaires. — Ch. V.

La C.E.E. va financer une campagne d'information sur les élections au Parlement européen

La Commission de Bruxelles et le Parlement européen disposent conjointement d'un budget de 50 millions de francs pour mener, en 1979, une campagne exceptionnelle avant les élections au Parlement européen au printemps universel. L'objectif est de sensibiliser l'opinion publique à ces élections et d'obtenir la plus grande participation possible. Cette campagne « multimedia », qui doit être politiquement neutre et tout à fait distincte de celle des partis, sera conduite en collaboration avec des agences de publicité de chacun des États membres. Les crédits disponibles ont été répartis entre les pays membres selon une clé correspondant grosso modo à la répartition des sièges dans la future Assemblée élue. Chacun des « grands » pays se voit ainsi attribuer un budget égal à 20 % du total, soit, dans le cas de la France, environ 10 millions de francs. Un appel d'offres a été lancé dans chacun des pays membres par la Commission et le Parlement européen. En France, cinq agences ont été choisies pour leur service et c'est finalement l'agence ECOM, du groupe Havas, qui a été choisie. La campagne « publicitaire » se déroulera au cours du premier trimestre 1979, alors que la campagne politique officielle, celle des partis, aura lieu au cours du second trimestre de l'année 1979.

Ces dispositions ont amené le groupe communiste de l'Assemblée nationale française à déposer une proposition de loi « tendant à interdire l'impérialisme d'une institution étrangère dans l'élection des représentants français à l'Assemblée européenne ». L'exposé des motifs de cette proposition précise qu'un contrat de plus de 1 milliard d'anciens francs va être passé entre la communauté et la société ECOM, pour réaliser sur les territoires français une campagne publicitaire sur les institutions de la Communauté.

Les Hongrois et les Roumains cherchent à aplanir leur différend

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Des conversations à un niveau élevé sont en cours à Bucarest depuis le jeudi 9 novembre entre des représentants des P.C. roumains et hongrois. Le 6 décembre prochain, le 6^e de la suite de la publication de deux articles politiques de l'écrivain hongrois Gyula Illyés. Une visite à Budapest de M. Andrei, alors secrétaire du P.C. roumain, chargé de questions internationales, n'avait pas réussi à aplanir le différend. Les conversations officielles auront été précédées d'une rencontre entre M. Ceausescu, chef du P.C. roumain, et M. Ludovic Tabacs, vice-président du conseil des travailleurs de nationalité magyare et ancien, l'un des dirigeants d'un mouvement très critique sur la situation de la minorité. La partie roumaine serait aujourd'hui disposée à satisfaire certaines demandes des Hongrois concernant le bilinguisme géographique et l'enseignement.

République fédérale allemande

Polémique sur le passé du président Scheel et sur celui de son futur adversaire, M. Carstens

De notre correspondant

Bonn. — Jusqu'à quel point le fait d'avoir été membre du parti national-socialiste, fût-ce de la façon la plus éphémère et la moins volontaire, doit-il disqualifier aujourd'hui les hommes politiques qui aspirent aux fonctions les plus hautes de l'État ouest-allemand ? Telle est la question qui, d'épave en épave, suscite en R.F.A. des controverses sérieuses plutôt que passionnées, mais qui confrontent, une fois de plus, le public à des « réactions » embarrassantes. « Même s'il ne s'agit en réalité que du rappel de réalités connues de très longue date.

Après bien des hésitations, la C.D.U. et la C.S.U. (chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux bavarois), qui, à elles deux, disposent de la majorité absolue au sein du Congrès fédéral — organisme composé par les représentants de Bundestag et par ceux de Landtag, se sont prononcés en faveur de la réélection de M. Walter Scheel, le président actuel de la République fédérale d'Allemagne.

Portugal

UN DIRIGEANT SÉPARATISTE RECONNAÎT AVOIR ENVOISÉ UNE INSURRECTION AUX AGÈRES

Lisbonne (A.F.P.). — Le leader séparatiste à coté de M. José de Almeida, à l'occasion qu'il avait participé, en 1975 à Paris, à une réunion destinée à examiner les possibilités d'organiser une insurrection armée aux Açores, en vue de l'indépendance de cet archipel portugais. Le Boston Magazine avait révélé que des financiers et des membres de l'ancienne O.A.S. avaient participé à cette réunion. Dans une déclaration à l'hebdomadaire O Jornal (indépendant de gauche), M. José de Almeida, président du Front de libération des Açores, précise que la réunion a eu lieu à l'Élysée. Raphaël, au moment où le processus révolutionnaire portugais se développait, avait proposé à ces interlocuteurs, dit-il, parce que leur plan prévoyait de faire des Açores un « base » pour des activités criminelles.

bien que, à en croire tous les sondages, celui-ci soit considéré comme un « bon président » par 80 % des citoyens. Jusqu'ici, tout au moins, il était admis que le candidat des chrétiens-démocrates pour la magistrature suprême serait l'actuel président du Bundestag, M. Karl Carstens. Aussi, les choses se sont un peu plus compliquées, et le passé de l'homme ainsi mis en cause — dans la mesure où il est connu — ne paraît pas aussi noir que ses critiques, tentant de le suggérer. En ce qui concerne l'adhésion au S.A., l'examen de « dossier Carstens » semble indiquer qu'il a été involontaire, et que le jeune étudiant ainsi embrigadé a fait de son mieux pour échapper à la discipline nationale-socialiste. Venu à Francfort pour y poursuivre des études de droit, alors qu'il était âgé de vingt-trois ans et que ses moyens étaient des plus modestes, il logea dans une maison universitaire dont tous les occupants furent enrôlés de façon autoritaire dans l'organisation nazie. Tout de suite, cependant, le jeune Carstens s'efforça d'échapper à cette emprise, en transférant sans cesse son lieu d'études de Francfort à Dijon, à Munich, à Koenigsberg et à Hambourg. En même temps, il abandonna l'étude du droit public, qui l'aurait conduit à une carrière d'Etat, pour se lancer dans le droit privé, ce qui lui ouvrit plus tard une carrière d'avocat.

L'étudiant a connu des annus avec les autorités. Sa mère a reçu le visite de la Gestapo, qui se tint dans sa maison des lettres « compromettantes » de son fils ainsi que de la « structure légale ». Seul le néo-nazisme de ce mensural, le jeune Carstens fut soumis à de nouvelles pressions, à Brême, où on lui fit comprendre que la poursuite de ses études universitaires et les subsides de l'Etat seraient mis en péril s'il ne démontrait plus clairement son « engagement politique ».

C'est ainsi que le futur président du Bundestag fut apparemment conduit à signer sa demande d'adhésion au parti national-socialiste. Selon les renseignements connus à l'heure actuelle, l'étudiant s'abstint cependant de fournir les documents nécessaires, jusqu'au moment où le parti décida de fermer ses portes à ceux qui auraient voulu « prendre en marche » un tiers parti depuis beaucoup trop longtemps. Toujours est-il que sa demande d'adhésion fut alors rejetée. Les rangs du parti furent cependant rouverts en 1940, et M. Karl Carstens fut alors admis de façon formelle dans l'organisation nationale-socialiste. Mais comme il était déjà mobilisé, son adhésion devait être suspendue assez longtemps qu'il servait dans les forces armées. Même à ce moment-là, l'apprenti juriste fut l'objet d'offres très alléchantes. S'il acceptait de « servir le Justus Liebig », on lui laissait entendre le rappel à un poste civil, solution qu'il refusa pour continuer de servir dans la défense antiaérienne, où il se retrouva à la fin de la guerre avec le grade de lieutenant. L'examen du dossier semble donc confirmer le bien-fondé du verdict rendu par le tribunal de dénazification qui, au lendemain de la défaite allemande, acquitta M. Karl Carstens. Celui-ci était considéré comme ayant rélégué au nazisme « dans la mesure de ses moyens ».

La position de « Die Welt »

Depuis lors, on le sait, il e pour suivi une carrière très brillante, comme représentant au Conseil européen de Strasbourg, comme secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et à celui de la défense, avant d'occuper le même poste auprès du chancelier Kiesinger. Enfin, après s'être fait élire député de la C.D.U. en 1972, il se trouva bientôt à la tête du groupe parlementaire chrétien-démocrate, pour devenir, en mai 1973, président du Bundestag. Face à la campagne engagée contre lui, M. Carstens répond, non sans raison, que son passé a toujours été clair. Tout indique qu'il e fait preuve de plus d'habileté que beaucoup d'autres pour survivre aux années les plus sombres de l'histoire allemande, sans que les compromis qu'il a faits aient été nécessaires. L'important est de jouer un rôle particulièrement

ment condamnable. Il n'en reste pas moins que l'on parcourt tous les portraits, profils et biographies, dont l'objet depuis bien des années, on n'y découvre pas le moindre silence aux rapports qu'il a pu entretenir avec le parti national-socialiste.

Les polémiques autour de la personne de M. Carstens ont bien entendu stimulé la curiosité de certains journalistes quant au propre passé du président Scheel, en particulier ceux du quotidien conservateur Die Welt. Ce dernier, sur deux colonnes de sa première page, titre, ce samedi 11 novembre : « Le président Walter Scheel aussi a été membre du parti national-socialiste ». Les amis de M. Carstens ont-ils voulu monter une opération de contre-feu, face à la campagne dont leur candidat était l'objet ? C'est, il est vrai, le même Die Welt qui, en la plume de son rédacteur en chef, M. Peter Boenisch, avait récemment exhorté les chrétiens-démocrates à « reconsidérer » leur choix en faveur de M. Carstens, car ce choix risquait de faciliter le lâche des ennemis de l'Allemagne de l'Ouest en leur permettant de claironner, s'il l'emportait, que son président serait « un ancien nazi ».

Les services de la présidence ont aussitôt réagi en publiant un communiqué, qui rappelle les faits pour lesquels M. Scheel est aujourd'hui mis en cause par Die Welt. Selon cette mise au point, l'actuel président avait été mobilisé dans l'aviation le 5 octobre 1939 et fut informé, en décembre 1942, du fait que l'organisation du parti, dans sa ville natale de Solingen, l'avait inscrit parmi ses membres, bien qu'il n'ait jamais présenté aucune demande d'adhésion. Cette admission « automatique », ajoute-t-on dans l'entourage de M. Scheel, était peut-être due au fait que celui-ci était inscrit, durant son adolescence, aux Jeunesses hitlériennes.

De façon quelque peu différente certes, le passé de M. Carstens et le cas du président Scheel viennent donc illustrer, une fois encore, les problèmes presque insolubles qui se sont posés à des citoyens allemands cherchant, entre 1933 et 1945, à faire à prendre leurs distances vis-à-vis des horreurs du national-socialisme et à vivre dans l'Etat hitlérien. JEAN WETZ.

LES DROITS DE L'HOMME EN UNION SOVIÉTIQUE

A « Apostrophes » (A2)

La réalité contre la théorie

Imaginez qu'un jour la science fasse revenir un à un parmi nous des morts, de vrais morts déclarés, enterrés, arrachés, tel Lazare au royaume des ombres et immédiatement assésés de questions par les médias. Une réponse s'en suit. La mort, c'est quoi ? Pour les plus débrouillards, c'est la purgatoire, pour les autres, l'enfer. Et le paradis ? Pure légende, rien de tel dans l'au-delà. Vous verrez les croyants dieux, ces témoignages pourtant correspondants, acrobates, et prétendants, le duc de Guermantes, que ces réponses, exagérées, et que le ciel comme sur la terre tout n'est pas rose, on y est quand même mieux aujourd'hui, qu'il, et que demain on y sera mieux encore. C'est exactement ce qui s'est passé, vendredi soir 11 novembre, à « Apostrophes », où Nina et Jean Kéhayan ont été touchés par leur séduction et leur sincérité.

réalité d'un séjour de deux ans à l'extérieur en vue de faire voir le Moscou, au titre de coopérants (Rue du prélat rouge) à deux des auteurs de L'U.R.S.S. et nous, Claude Frixoux et Alexandra Adlar. Longs cheveux blancs aux épaules, tout dégringolé, visage glabre et vert, avant, le premier opposé à cette expérience vécue — au ras du sol — une ligne de défense retorse et haute.

L'alcoolisme, le mépris sexuel, le racisme, la délation, le carriérisme, la métrique, etc., bon, et dans un monde où tout n'est que ce n'est pas tout n'est pas tout, c'est à dire, et cela s'explique. Et cela peut s'arranger, s'améliorer. D'ailleurs, Alexandra Boukova — l'écouter vécue sur l'oreille, celui-ci trouvait véritablement très cocasse ce dialogue de sourds entre communistes, entre Français — oui, Boukova n'était-il pas délégué, il le raconte dans Et le vent reprend ses tours, des auteurs courageux ? Effectivement, M^{lle} Doula Kaminskia avait bien accepté de prendre seule la défense de ce délégué, de ce grand malade de la liberté de l'esprit — de trente-sept ans, qui en a passé deux dans les hôpitaux psychiatriques, les prisons et les poulaillers soviétiques. Mais cela lui a valu, et elle aussi, et M. Frixoux ne nous l'a pas dit (peut-être l'ignorait-il ?) d'être expulsée de son pays il y a un an. On aurait aimé entendre plus longuement Boukova, échangé, on s'en souvient, menottes américaines aux poings, contre le secrétaire général du parti communiste chilien, à Zurich, en décembre 1976. En fait, il avait été convoqué avec le Kéhayan à servir de réceptif, à révéler le fond de la pensée des officiers du parti communiste français. S'ils détournaient leur regard de Moscou-Le Moscou, s'ils lâchaient un peu de leur, ils s'éloignent d'années, d'un mouvement, tel instant, contre vents et marées, l'espoir qu'on place dans les pays dits socialistes des générations d'ouvriers. Il suffit pour cela de ne pas y aller voir de trop près ! CLAUDE SARRAUTE.

Le boycottage des relations scientifiques

En juin dernier, après la condamnation du physicien soviétique Youri Orlov à sept ans de camp et cinq ans d'assignation à résidence pour délit d'opinion, une trentaine de membres du Comité des physiciens français pour la défense de Youri Orlov (1) décidèrent d'appeler au boycottage des relations scientifiques officielles avec l'Union soviétique. Près de quatre cents physiciens français ont ainsi signé un texte par lequel ils s'engagent à suspendre leur coopération scientifique personnelle avec l'U.R.S.S. sous toute forme officielle, notamment en refusant de se rendre aux congrès organisés dans ce pays et à ses conférences réunies en France dans le cadre des accords franco-soviétiques de coopération scientifique.

La suite de cet engagement, les membres du comité ont reçu, en septembre, une lettre de l'académicien soviétique Ivanov, directeur de l'Institut physique technique de Kharkov. Mandaté par les scientifiques de l'Institut, l'académicien précisait que ceux-ci ont été étouffés et étiquetés par le commerce des scientifiques français. Rappelant que Youri Orlov a été condamné pour avoir commis un crime de droit commun et (qu') il subit un traitement conforme aux lois soviétiques en vigueur, comme cela a été rapporté dans la presse soviétique, M. Ivanov conclut : « Nous voulons croire que vous reconsidèrerez votre point de vue sur les perspectives de collaboration scientifique avec les savants de notre pays, suite de quel notre activité commune ne saurait s'éteindre inutilement. » « Nous espérons qu'en dépit de la désinformation répandue en Occident sur la situation en U.R.S.S., cela n'aura pas d'effet sur nos bonnes relations qui sont

utilisées et contribuent à la connaissance des lois de la nature. »

Dans leur réponse, dont ils publient le texte dans leur premier numéro de leur Bulletin, les membres du comité écrivent notamment : « Vous nous dites que votre Constitution garantit et défend solidement le droit et la liberté des citoyens soviétiques. La condamnation de personnes en raison de leurs activités de défense des droits de l'homme ne peut, vous le comprendrez, que égarer le scandale de cette affaire et de ces garanties. (...) »

« Vous comprendrez que cette situation ne peut pas rester sans incidence sur nos relations professionnelles : aussi important que nous paraisse le progrès dans la connaissance des lois de la nature, il ne peut pas passer pour nous avant les problèmes élémentaires du droit des personnes. Par exemple, comment pourrions-nous faire d'ignorer les restrictions à la libre circulation des citoyens de votre pays, alors que nous en avons constamment l'expérience dans nos relations professionnelles avec les scientifiques soviétiques ? Comment pourrions-nous ignorer les restrictions à la liberté d'expression quand nous voyons disparaître des citations scientifiques les noms d'auteurs qui sont inquisiteurs ou poursuivis pour leurs opinions ou parce qu'ils ont demandé à émigrer ? Comment pourrions-nous fermer les yeux sur les rétrofits de diplomates, les refus d'autoriser les souteneurs de thèses, pour ne citer que quelques faits qui touchent plus particulièrement à notre pratique professionnelle ? (...) »

(1) Comité des physiciens, c/o J.-P. Mathon, avenue Pierre-et-Marie-Curie, 4, place Justus, 75230 Paris Cedex 05.

AMÉRIQUES

Le Brésil à l'épreuve des élections

Les Brésiliens majeurs et sachant lire vont élira, le 15 novembre, leurs députés, un tiers des sénateurs et leurs représentants aux assemblées des Etats fédérés. Dans un premier article (« La Monda » du 11 novembre), notre correspondant à Rio-de-Janeiro a montré combien la politique brésilienne, déjà lourdement obérée par le poids des militaires dans la vie nationale, demeure localement let à l'exception des Etats les plus développés, Sao-Paulo, Rio-Grande-do-Sul tributaire de considérations « clientélistes ».

Rio-de-Janeiro. — « Pourquoi s'intéresser à des élections pour un congrès dont les pouvoirs sont quasi nuls ? » Cette réflexion, parfois entendue, résume bien le scepticisme qu'inspirent à maints observateurs les élections du 15 novembre au Brésil. « La situation n'est plus la même que lors des consultations antérieures », retorque les optimistes. L'entrée en vigueur des réformes politiques le 1^{er} janvier prochain, la suppression d'une partie de la législation d'exception, donneront au congrès une autonomie nouvelle, qui lui permettra de commencer à jouer un rôle, qu'il n'a effectivement jamais eu depuis 1964. En fin de compte, il peut profiter des institutions existantes.

Sceptiques et optimistes ont sans doute raison les uns et les autres. Il est vrai que l'événement politique du Brésil des années à venir, ce sera la lutte au sein des forces armées, que de l'action de l'opposition au Congrès.

Mais les élections de ce 15 novembre n'en font pas moins l'œuvre de test. Le régime y joue son image, non seulement vis-à-vis de l'opinion publique, mais aussi, et surtout vis-à-vis des forces armées, dont le président Geisel a cherché, ces dernières années, à se démarquer prudemment.

Le chef de l'Etat paraît, en tout cas, bien conscient de l'enjeu. Il s'est lancé à corps perdu dans la bataille. Multipliant voyages et meetings aux quatre coins du pays, le président Geisel tient aux dirigeants de l'ARENA, le parti officiel, un raisonnement nouveau : une victoire de la formation gouvernementale est indispensable pour consolider l'ouverture en cours. C'est elle qui permettra à son successeur, le général Figueiredo, de disposer d'une base politique fiable, et d'acquiescer plus d'autonomie vis-à-vis de l'institution militaire ; une théorie qui paraît bien dans la ligne de la « démocratisation graduelle » chère au président Geisel.

L'actuel chef de l'Etat aura tout fait pour faciliter la victoire de l'ARENA, jusqu'à altérer profondément des règles d'un jeu qui paraissent tourner en sa défaveur. La brusque poussée de l'opposition, le M.D.B. aux élections législatives de 1974 avait sonné l'alarme. Elle avait montré qu'une victoire de l'opposition apparaissait plausible, si les tendances se confirmaient, en cette année 1978. D'autant qu'il s'agit, cette fois, de renouveler les deux tiers des sénateurs et non plus seulement un tiers comme en 1974.

Le président Geisel prit les devants. Profitant d'un affrontement avec le pouvoir législatif sur un projet de réforme de la justice, il ferma provisoirement le Congrès en avril 1977, et imposa d'autorité un train de mesures modifiant totalement le mécanisme électoral. Dorénavant, un tiers des sénateurs seront élus indirectement par un collège restreint — ce qui assurait à l'ARENA vingt et un des vingt-

II. — En quête d'une opposition

De notre envoyé spécial THIERRY MALINIAC

deux sièges ainsi pourvus ! Seul celui de Rio-de-Janeiro allait à la section locale du M.D.B. (« représentant l'opposition pro-gouvernementale », selon le joliot mot d'un journaliste de Rio). Le système « promoteur » d'élection indirecte des gouverneurs était, par ailleurs, prorogé.

Dans ces conditions, si le M.D.B. ne peut guère envisager un succès complet aux élections du 15 novembre, tout au moins peut-il espérer consolider sa poussée de 1974, et se rapprocher de la majorité absolue à la chambre des députés. Et fait, face à l'ouverture politique et

préjudice croissant à leur image au sein de l'opinion publique.

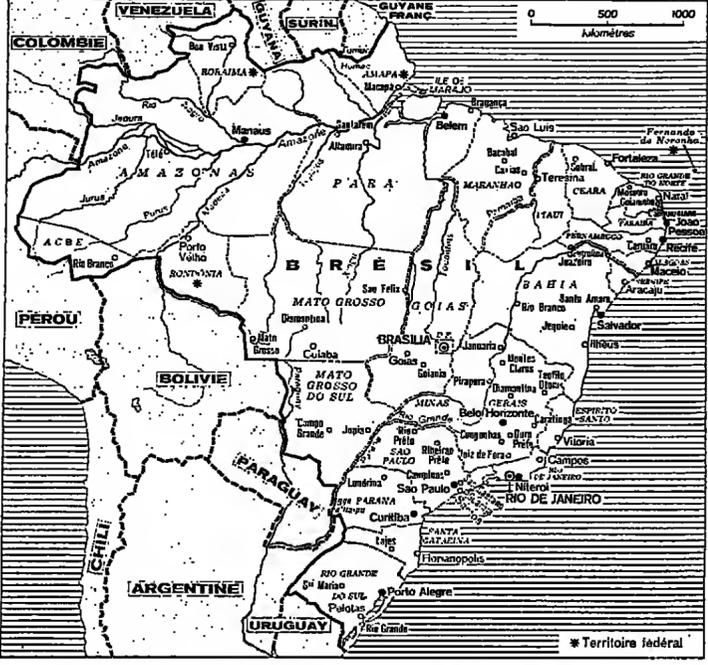
Cette stratégie « conspiratrice » motiva le lancement de la candidature du général Euler Bentes à la présidence de la République contre le candidat officiel le général Figueiredo. L'entreprise a échoué. Le manque d'engouement politique du général Bentes n'en est pas la seule cause. Les « authentiques » du M.D.B. se sont retrouvés rapidement perdus dans une lutte de factions militaires qui les dépassait.

Et, surtout, ils ont sous-estimé gravement l'esprit de corps de la majeure partie des officiers,

régime. Mais il est vrai que le parti pâtit toujours d'être né de la volonté du pouvoir. Le bipartisme artificiel imposé en 1964 a, décidément, bien servi la « révolution » de 1964.

Institutions sans passé, l'ARENA et le M.D.B. apparaissent désormais comme des institutions sans grand avenir. Car les réformes politiques qui entrèrent en vigueur le 1^{er} janvier assouplissent les conditions de création des partis. Cela devrait provoquer, dès l'année prochaine, des élections au sein des deux formations et la création probable d'un ou deux partis. Une éventuelle victoire de l'opposition ce 15 novembre ne pourra évidemment qu'inciter le gouvernement à favoriser le processus.

Alors que se profile cette re-



cours, face à l'indéniable « usure du pouvoir » dont est victime le régime militaire, ce parti se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Son manque d'homogénéité politique — inhérent à sa nature de formation créée par un acte institutionnel — du pouvoir n'en est pas moins manifeste que de manière plus aiguë. Il a balancé jusqu'ici entre deux stratégies.

Conspiration et conciliation

La première, prônée par le groupe « authentique » (radical) du mouvement démocratique brésilien, partait d'une prémisse correcte : les forces armées constituent, à court terme, le seul véritable « facteur de pouvoir » du pays ; il importe donc de porter la lutte sur ce terrain. L'objectif, non déclaré, était de diviser l'institution militaire en renforçant le secteur partisan d'un retour aux casernes. Pour ce faire, les « authentiques » soutenaient qu'une trop longue permanence des forces armées au pouvoir ne pouvait que porter un

hier compris de ceux qui, réticents devant la candidature du général Figueiredo, l'appuyèrent pour ne pas provoquer une division des forces. En outre, si les préoccupations sociales ont conduit les militaires péruviens ou équatoriens à se diviser, les officiers brésiliens ne manifestent guère d'intérêt à l'égard de la « conciliation », ont vu leurs chances augmenter. Ils commencent à défendre ouvertement, dans les réunions du parti, l'idée d'un rapprochement avec le général Figueiredo. Bien sûr, pour éviter si possible l'idée de prouver au général Figueiredo le sentiment qu'ils sont mus par l'opportunisme. Les « conciliateurs » conditionnent leur évolution à l'octroi de quelques réformes supplémentaires par le nouveau président. Le rétablissement de l'élection directe de tous les sénateurs et des gouverneurs pourrait peser dans la balance. Certains laissent entendre qu'un tel mouvement rendrait concevable une participation — à titre individuel dans un premier temps — au gouvernement du général Figueiredo.

De ce côté de l'ARENA, les secteurs « libéraux » du parti présentent le futur chef de l'Etat comme un « homme de confiance » méritant cette « confiance nationale ». On prête au général Figueiredo l'intention de nommer une commission qui établirait durant les cent premiers jours de son mandat un programme de démocratisation. Mais ses véritables intentions demeurent un mystère. Ses récentes déclarations, selon lesquelles « la démocratisation a déjà été réalisée à 80 % », par le président Geisel, incitent au scepticisme. Les « modérés » du M.D.B. auraient sans doute plus à offrir qu'à recevoir avec cette conciliation dont ils défendent l'idée.

Mais tant la tactique de la « conspiration » que celle de la « conciliation » pèchent, en fait, par le même défaut : elles correspondent toutes deux à des manœuvres de petits groupes politiques, et n'ont guère d'assise populaire véritable, qu'il s'agisse d'affronter le pouvoir ou de négocier avec lui, c'est une faiblesse fondamentale. « C'est toujours le problème de légitimité de notre politique », affirme un journaliste de Brasilia. La véritable intelligence du régime militaire, ce n'est pas d'avoir créé son parti mais d'avoir créé son parti d'opposition.

Le jugement est sans doute injuste, car nombre de dirigeants et de congressistes du M.D.B. ont payé de la « casaca » et de la persécution leur volonté d'agir véritablement en opposants du

Nicaragua

L'opposition rejette une proposition du général Somoza en faveur d'un plébiscite

Managua (A.F.P., U.P.I.). — L'opposition a repoussé le vendredi 10 novembre une proposition de règlement de la crise nicaraguayenne que venait de formuler le président Somoza.

Le président avait proposé au Front élargi d'opposition (F.A.O.) de partager éventuellement « l'exercice du pouvoir après l'organisation d'un plébiscite ou niveau national ». Estimant qu'il offrait ainsi l'occasion au F.A.O. d'exercer des responsabilités nationales s'il se portait à « démocratiser » le régime, le président Somoza avait toutefois précisé que sa proposition ne remettait pas en cause le principe de son maintien à la tête de l'Etat jusqu'au terme de son mandat, le 1^{er} mai 1981. Le gouvernement national qui serait formé à l'issue d'un plébiscite serait pour tâche d'organiser les élections de 1981, au cours desquelles serait désigné son successeur.

Le chef de l'Etat a d'autre part annoncé qu'il avait appelé son ambassadeur à Washington pour discuter avec lui de l'état actuel des relations avec les Etats-Unis

membres du F.A.O. par l'intermédiaire de la commission internationale de médiation, qui comprend les Etats-Unis, le Guatemala et la République dominicaine.

Se refusant à fixer une date précise pour le plébiscite, le président Somoza avait indiqué que « l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) pourrait, si tel est son désir », superviser le scrutin dans tous les centres électoraux du pays. Le chef de l'Etat avait affirmé que, si le F.A.O. refusait une telle proposition et que la guerre civile reprenait, l'armée saurait y faire face.

L'opposition a estimé que la proposition du général Somoza était « diminuée de sens ». « Le plébiscite », a déclaré un des leaders du F.A.O., M. Alfonso Robelo, « délégué au lieu. Lorsque le peuple du Nicaragua s'est soulevé dans une guerre civile, les morts de septembre, voilà le « non » à Somoza ».

Le chef de l'Etat a d'autre part annoncé qu'il avait appelé son ambassadeur à Washington pour discuter avec lui de l'état actuel des relations avec les Etats-Unis

DIPLOMATIE

LA VISITE A PARIS DU PRÉSIDENT DU KENYA

Portrait

Un fidèle compagnon de Kenyatta

Nairobi. — Après onze années au côté du prestigieux mais vieillissant Jomo Kenyatta, l'ancien « numéro deux » kényan est devenu le deuxième président du pays à la suite d'une transition aussi brève que calme. Ce n'est sans doute pas le moindre mérite de l'ancien professeur et des ses alliés, notamment MM. Mwai Kibaki, vice-président et ministre des finances, et Charles Njonjo, chef des armées.

Agé de cinquante-quatre ans, très connu dans un pays qu'il continue de sillonner comme par le passé, M. Daniel Arap Moi appartient à la troisième génération des politiciens kényans : celle qui émergea dans les années précédant l'indépendance, acquise en 1963. Originaire de la vallée du Rift, tôt orphelin, il eut l'éducation d'un petit gardien de chèvres francophones, une quarantaine de kilomètres à pied pour se rendre dans une école de missionnaires. A vingt ans, il entra à l'Ecole normale africaine de Kapasaat. De 1948 à 1955, il sera précisément professeur d'école normale.

domitante kikouyou-tuo au sein de la KANU (Kenyan African National Union), la KADU (Kenyan African Democratic Union) rassemble une coalition de cotiers et de Kikouyou qui porta à sa présidence M. Moi.

Quand Jomo Kenyatta, avant même sa libération en 1961, impose l'unité des nationalistes, il trouve en M. Moi un allié et un fidèle collaborateur. Ministre, tour à tour, de l'éducation (1961-1962), de l'administration locale (1962-1964) et de l'intérieur (1964-1967), M. Moi est nommé vice-président à la suite de la crise qui oppose, en 1966, Jomo Kenyatta à son vieux compagnon Luo, M. Oginga Odinga. C'est à partir de cette époque que le public kényan et les milieux panafricains se familiarisent avec cet homme grand et mince, à l'allure un peu raide et empruntée, mais au rire facile.

Avant d'être élu, en août dernier, Jomo Kenyatta avait déjoué plusieurs cabinets montés pour priver son second de son droit constitutionnel à la succession. Après le mort du vieux nationaliste, M. Moi et ses alliés manœuvrèrent habilement pour maintenir l'ordre et la légalité. La délicate opération est menée à bien : porté le 6 octobre à la présidence de la KANU, parti unique depuis 1969, M. Moi est seul candidat à la présidence. Il prend ses fonctions le 14 octobre et, tout au moins jusqu'à un remaniement limité de son cabinet, il devra consolider les assises d'une deuxième présidence, dont le style tranche sur la première, sans toutefois en remettre en cause les principes options.

J.-C. POMONTI.

CINQ NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ ÉLUS

L'Assemblée des Nations unies a élu, vendredi 10 novembre, cinq nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité pendant deux ans à partir du 1^{er} janvier. La Jamaïque, la Norvège et la Zambie ont été élus au premier tour ; la Haïti, l'Indonésie et le Portugal ont été élus au second tour. Les candidats élus ont été élus par une majorité requise de deux tiers au cours des premiers scrutins.

En 1979, le Conseil de sécurité sera composé, en plus des cinq permanents (Chine, Etats-Unis, Grande-Bretagne et U.R.S.S.), de la Bolivie, du Gabon, du Koweït, du Nigeria et de la Tchecoslovaquie, dont les mandats se termineront le 31 décembre de l'an prochain.

LA LIVRAISON PAR LE JAPON A L'U.R.S.S. D'UN DOCK FLOTTANT GÉANT IRRITE LES ETATS-UNIS

Tokyo (A.F.P., Reuters). — Le secrétaire d'Etat américain à la défense, M. Harold Brown, a quitté le Japon le vendredi 10 novembre, après avoir réaffirmé que son pays resterait fidèle à sa politique de présence en Asie et aux engagements qui en découlent.

Arrivé mercredi à Tokyo venant de Séoul, M. Brown a eu des entretiens avec les dirigeants japonais, notamment avec le directeur général de l'Agence de défense, M. Shin Kanemaru. Celui-ci a déclaré que M. Brown lui avait fait part de son inquiétude après la récente vente à l'Union soviétique d'un dock flottant géant (80 000 tonnes) construit au Japon.

Ce dock, installé à Vladivostok depuis le milieu du mois d'octobre, risquerait, selon M. Brown, en permettant aux Soviétiques de baser un grand porte-avions, de modifier l'équilibre des forces dans les eaux du Sud-Est asiatique à l'avantage de Moscou, dont la flotte du Pacifique compterait déjà cent cinquante-cinq unités. M. Brown, selon son interlocuteur, se serait livré à ce sujet à des remarques « sarcastiques ».

LES AFRICAINS DEMANDENT A L'ONU DE PRENDRE DES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

New-York (Nations unies) (A.F.P.). — Le Gabon, l'Inde, le Koweït et le Nigeria ont présenté, vendredi 10 novembre, au Conseil de sécurité de l'ONU, un projet de résolution menaçant l'Afrique du Sud de sanctions internationales obligatoires au cas où elle se refuserait à annuler les élections qu'elle compte organiser en Namibie le 4 au 8 décembre.

Le projet devrait en principe être mis aux voix lundi au Conseil. Selon les indications dont on dispose dans les milieux diplomatiques, les pays occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) et du groupe des « cinq » (Chine, U.R.S.S., Inde) de contact des cinq, autour du plan pour la Namibie adopté par le Conseil, n'ont pas l'intention d'opposer leur veto à ce texte. Ils s'abstiendraient probablement dans le vote.

Le 10 octobre, M. de Galitzburg avait déclaré que les Occidentaux, dans cette circonstance, ne seraient pas en mesure de « protéger » l'Afrique du Sud « par l'usage du veto », le Monde du 12 octobre.

Le chef de l'état-major principal de la marine soviétique, l'amiral de la flotte Gueorgui Egorov, séjournera en France du mardi 14 au samedi 18 novembre sur l'invitation du vice-amiral d'escadre Barthe, directeur du personnel militaire de la marine.

L'Argentine a accepté la proposition chilienne de soumettre à l'arbitrage d'un « gouverneur ami » la querelle qui oppose les deux pays au sujet de la souveraineté sur les trois îles de Picton, Nueva et Lennox, situées au débouché du canal de Beagle, près du cap Horn. L'Argentine, hormis cette solution, avait envisagé de porter la question devant la Cour internationale de La Haye. C'est le nom du roi d'Espagne, Juan Carlos, qui est le plus souvent prononcé comme celui d'un éventuel médiateur. — (U.P.I.)

Le premier ministre irlandais, M. Jack Lynch, viendra le 22 novembre à Paris, s'entretenir avec le président Giscard d'Estaing du système monétaire européen.

LE MONDE

Préparez-vous à la déception de voir que les choses ne se passent pas comme vous l'avez prévu. L'APPARTEMENT que vous recherchez.

مركز العمل

Les jeunes bénévoles du Secours catholique s'interrogent sur leur identité

Il ne suffit pas d'être avec les « paumés »

De notre correspondant

Dijon. — Deux cent quarante jeunes bénévoles travaillant avec le Secours catholique se sont réunis à Dijon les 3, 4 et 5 novembre pour leur onzième rencontre nationale sur le thème : « La richesse que des exclus peuvent apporter à notre société ».

Ce sont, en fait, surtout des adultes tels que le Père Marie-Paul, franciscain, aumônier national des personnels de l'enfance inadaptée, qui se sont exprimés le plus clairement.

Les échanges, nombreux entre équipes, ont porté sur le besoin d'élargir les cercles des « copains » qui se retrouvent pour « accueillir » les autres tout en ajoutant que, « si force de porter et de repartir accueilli », il ne faudrait pas que « cet accueil ne devienne qu'un mot ».

Les jeunes du Secours catholique se sont aussi interrogés sur leur propre identité, sur leur place dans la structure du Secours catholique, sur leur situation par rapport à l'Église - institution.

« Nous ne cherchons pas à être une E.A. à l'occasion de Noël ou de la journée des vieillards, explique une jeune fille, nous n'avons pas de mandat pour nous occuper d'un secteur spécialisé. Nous accueillons ouest bien le clochard que le bourgeois regardé qui souffre de la solitude, qui o le moral à zéro ».

« Il faut aller plus loin, répond M. Louis Gaben, secrétaire général du Secours catholique. Il ne faut pas seulement être avec les paumés. Il faut sortir de nous-mêmes. L'équipe est catholique et ne risque-t-elle pas de gêner l'action ».

RAPATRIÉS

Le secrétariat d'État polémique avec le président de la C.F.M.R.A.

La polémique qui avait éclaté entre le secrétariat d'État aux rapatriés et certains représentants d'anciens harkis, notamment M. Mohamed Laradji, président de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie (C.F.M.R.A.), à la suite des réserves émises par ceux-ci sur l'action de la commission nationale pour les Français musulmans (le Monde du 7 octobre), tend à s'apaiser.

Dans une lettre du 7 novembre adressée au Monde, M. André Villeneuve, chargé de mission auprès de M. Jacques Dominati, vice-président de ladite commission, affirme que les conditions dans lesquelles s'est tenu, le samedi 4 novembre à Evian-les-Bains, le congrès extraordinaire convoqué par la C.F.M.R.A. (le Monde du 7 novembre) ont confirmé le peu d'influence de cette association auprès de la communauté française musulmane. À l'appui de cette affirmation, le collaborateur de M. Dominati souligne que ce congrès n'a réuni que « trente-deux participants, dont la quasi-totalité a été naturellement « curieuse » sur place, et manifestement prouvé, estime-t-il, que tout ce qui peut laisser croire que M. Laradji (...) s'exprime au nom des milliers français-musulmans est une tromperie ; sa représentativité au sein de la commission nationale va maintenant pouvoir être examinée... mais à la propre initiative de cette dernière ».

Dans une lettre en date du 31 octobre adressée aux membres de la commission nationale, M. Villeneuve écrivait notamment à ceux-ci : « Sur demande de mettre en garde les milliers français-musulmans sur l'exploitation dont leur présence risque de faire l'objet, le 8 novembre (à Evian-les-Bains), par la suite de la commission nationale, aura été exprimé sur l'opportunité du représentant de la confédération et les conséquences qu'il faut en tirer ».

Visé par ces propos, M. Mohamed Laradji assure que « plus de quatre-vingts » délégués départementaux ont participé au congrès d'Evian-les-Bains. Le correspondant local de l'A.P.F. a évalué, pour sa part, le nombre des participants à « une soixantaine de personnes », parmi lesquelles plusieurs représentants de sections départementales venus de différentes régions.

Le président de la C.F.M.R.A. ajoute notamment : « Si les pouvoirs publics doutent de l'importance de notre association, »

« A défaut de quoi, confirme M. Laradji, la confédération, consciente de la gravité des problèmes qui se posent, se verra dans l'obligation de saisir la commission nationale et de constituer une contre-commission avec les personnalités et organismes cités plus haut afin d'établir un rapport sur la situation des Français musulmans, rapport qui serait remis au premier ministre et rendu public ».

La représentativité de la C.F.M.R.A., qui avait été officiellement confirmée au moment de la constitution de la Commission nationale pour les Français musulmans, fin 1977, n'avait pas été contestée. Jusqu'à ces dernières semaines, par le secrétariat d'État aux rapatriés. Le C.F.M.R.A. fait partie, en effet, des associations qui ont le plus milité, depuis l'indépendance de l'Algérie, en faveur des droits de la communauté musulmane rapatriée. Revenant à des déclarations spectaculaires, elle a joué un rôle très actif en 1975 et 1976, à l'occasion de plusieurs prises d'otages diplomatiques, selon leurs auteurs, à attirer l'attention de l'opinion publique sur les conditions des anciens harkis et à l'occasion de plusieurs grèves de la main d'œuvre par « anciens harkis » à Paris et à Marseille. Les pouvoirs publics lui ont reproché un certain activisme.

Son président, M. Laradji, avait été incarcéré, en avril 1976, pour avoir tenté d'occuper le consulat d'Algérie à Perpignan, et placé sous contrôle judiciaire. Il figurait parmi les délégués des associations représentatives des Français musulmans qui ont été reçus, le 14 novembre dernier, à l'Élysée, par le chef de l'État.

Il semble que le secrétariat d'État reproche surtout à M. Laradji, aujourd'hui, sa liberté d'expression.

Quel qu'il en soit, cette polémique paraît à la fois dérisoire, déplacée et stérile au regard des problèmes qui continuent de poser l'insertion des Français musulmans dans la collectivité nationale et dont les solutions ne peuvent qu'être retardées par les querelles de personnes. — A R

« Des cirages de générations au sein du Secours catholique constituent un péché contre nature », rétorquera M. Gaben. Nous nous souvenons sans frontières. Un groupe de travail formé de jeunes et d'adultes préparera d'ailleurs cette année les orientations qui seront les nôtres concernant la jeunesse en difficulté. »

« Découvrir la solidarité humaine en profondeur, a demandé pour sa part, Mgr Albert Decourtray, évêque de Dijon. Les jeunes s'engagent dans des institutions laïques, ne sont pas au service des autres, mais ils aspirent à retrouver l'Évangile. Il ne faut pas confondre la royauté de Dieu et l'Église. »

CHARLES MARQUES.

« Tu ne me reconnais pas ? »

Menaçant de pistolet de gros calibre la fille de M. Petit, les deux hommes se sont enquis de la présence de celui-ci. « Bon, on va fêter ça », a déclaré M. Petit, d'un air absent. M. Petit était avéré après la fouille de plusieurs pièces de l'appartement, l'un des hommes a affirmé : « Nous voulons que le présent Petit inter-diction de la garde des sceaux pour faire supprimer les quartiers de haute sécurité dans les prisons, sinon nous tuons des magistrats. »

JUSTICE

« Pour faire supprimer les quartiers de haute sécurité »

Deux hommes armés s'introduisent au domicile d'un magistrat parisien

L'un d'eux pourrait être Jacques Mesrine

Deux hommes armés se sont présentés, vendredi 10 novembre, vers 19 h. 30 au domicile d'un magistrat, M. Charles Petit, qui, dans le même temps, présidait le procès, devant la cour d'assises de Paris, de deux hommes inculpés d'association de malfaiteurs et tentatives de vol. L'un de ces deux hommes pourrait être Jacques Mesrine, condamné le 19 mai 1977, à vingt années de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris, qui présidait M. Petit, et évadé le 3 mai dernier de la prison de la Santé. C'est du moins ce qu'il a déclaré à un policier avant de disparaître dans la nuit.

M. Petit et les autres juges professionnels et populaires de la cour d'assises étaient assis depuis trois quarts d'heure au palas de justice, dans le secret de la délibération, quand deux hommes se sont présentés à la porte du domicile de M. Petit, 5, rue d'Anjou, XIII, dans le seizième arrondissement. La femme du magistrat, sa fille et son gendre étaient présents.

« Tu ne me reconnais pas ? » Menaçant de pistolet de gros calibre la fille de M. Petit, les deux hommes se sont enquis de la présence de celui-ci. « Bon, on va fêter ça », a déclaré M. Petit, d'un air absent. M. Petit était avéré après la fouille de plusieurs pièces de l'appartement, l'un des hommes a affirmé : « Nous voulons que le présent Petit interdiction de la garde des sceaux pour faire supprimer les quartiers de haute sécurité dans les prisons, sinon nous tuons des magistrats. »

FAITS ET JUGEMENTS

Un restaurateur condamné pour avoir licencié une serveuse enceinte.

La chambre sociale de la cour d'appel d'Alix-en-Provence a condamné, vendredi 10 novembre, à 25 000 F de dommages-intérêts un restaurateur de la ville qui avait licencié le 31 juillet 1976, Marie Fabian, une serveuse alors que celle-ci était enceinte. Tout en déclarant nul le licenciement, les magistrats ont en même temps jugé la réintégration de l'employée impossible à cause d'un incident ayant opposé la jeune femme à un membre du personnel.

Après son licenciement, Mme Fabian avait saisi le conseil des prud'hommes, qui l'avait déboutée, estimant qu'elle n'avait pas apporté la preuve que son patron était informé de son état. Les prud'hommes avaient également déclaré que la réintégration de Marie Fabian n'était pas possible pour faute grave avancée par l'employeur. Marie Fabian ayant giflé un garçon de cuisine.

L'affaire vint ensuite en appel devant la chambre sociale de la cour d'appel d'Aix, le 23 mai dernier, pour l'examen du premier aspect de l'affaire. La cour reconnaissant que Mme Fabian était bien protégée par la législation concernant les femmes enceintes (ce qui amenait un recours en cassation de l'employeur), mais que le licenciement pouvait être motivé pour faute grave. Elle ordonne donc une enquête sur la fameuse gifle.

Le 23 octobre, cette même chambre sociale, présidée par Mme Suzanne Chaille, évoquait l'incident. M. Jean-Marie Caseres, pour le restaurateur, a tenté de démontrer que la gifle constituait bien une faute professionnelle grave, tandis que M. Danièle Baronne-Fruges, défenseur de Mme Fabian, estimait qu'il s'agissait tout au plus d'un bouclicade sans gravité et que les témoignages mêmes sur cet incident étaient à la fois vagues et contradictoires. — (Corresp.)

« Un syndic de Colmar condamné en appel. — La cour d'appel de Colmar a aggravé la sanction infligée à M. Guy Stieger, syndic à Colmar, par le tribunal correctionnel de Strasbourg en juillet dernier (le Monde du 11 juillet). Le cour l'a condamné à trois ans d'emprisonnement et 100 000 francs d'amende.

Il est reproché à M. Stieger d'avoir placé les fonds reçus lors d'opérations de liquidation de biens sur des comptes professionnels productifs d'intérêts alors qu'il aurait dû, selon le règlement de la profession, les confier à la Caisse des dépôts et consignations. Le syndic aurait ainsi gagné 3 millions de francs environ en quelques mois. — (Corresp.)

« La commission de révision du procès Kismoune va se réunir le 1^{er} décembre. La commission de révision du procès de Youssef Kismoune se réunira le 1^{er} décembre prochain, dans une lettre au comité de défense du jeune Algérien condamné en 1975 à vingt ans de réclusion criminelle pour le meurtre de deux septuagénaires à Creil (Oise). Après une grève de la faim de trente-six jours, M. Kismoune a été transporté le 10 novembre à la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu (nos dernières éditions).

« Un médecin inculpé à propos d'une affaire de drogue. Le problème des médecins face à des malades toxicomanes va de nouveau rebondir après l'inculpation à Bordeaux du docteur Arriag, qui a été arrêté à la fin de la ville, qui est le directeur du bureau départemental du parti républicain du grand conseil de Bordeaux et du conseil de la ville de Bordeaux. Tout a éclaté à la suite de l'arrestation d'un jeune toxicomane bordelais de vingt-deux ans. Au cours de l'enquête, les policiers ont découvert que le docteur Arriag avait utilisé dans sa demande de recherche, Je me félicite de la conscience professionnelle qui m'a poussé à entreprendre ces investigations. »

A tout inculpé mécontent d'une

« Un dangereux voleur de poules »

Une lettre de M. Ducomte, juge d'instruction à Versailles

Mis en cause dans l'article intitulé « Un dangereux voleur de poules », paru dans nos éditions datées du 27 octobre, M. Maz-Christian Ducomte, juge d'instruction à Versailles, nous adresse la lettre suivante :

Je trouve intéressant pour un journaliste de s'en prendre notamment à un magistrat que le secret de l'instruction (dont je suis d'ailleurs un partisan convaincu) empêche de répondre effacement sous peine de sanctions pénales et disciplinaires. Je trouve tout aussi intéressant le procédé qui consiste à relier un événement au ne mentionnant chaque fois que l'inculpé qui est dans le sens de la démonstration souhaitée et en négligeant systématiquement les faits, tout aussi vrais, qui ont un caractère négatif.

Puisque l'informateur de votre journaliste a cru bon (et je constate qu'il était à même de le faire) de violer le secret de l'instruction, je regrette qu'il ne soit pas allé d'un coup jusqu'au bout de sa démarche : d'une part les circonstances exactes qui ont mené à l'inculpation, et d'autre part les faits, certes vrais, qui sont dans le sens de la démonstration souhaitée et en négligeant systématiquement les faits, tout aussi vrais, qui ont un caractère négatif.

La libération de l'inculpé sera peut-être chose faite lorsque paraitra ma réponse à l'article dont je me plains, article exactement contemporain de la réception par moi des éléments d'information sur l'identité, la nationalité de l'inculpé et la complète consistance de ses méfaits commis en France, qui me faisaient défaut. Je précise cela pour que vous n'allez pas vous larguer d'avoir précipité les choses. La parution de votre article a plutôt eu pour résultat de prolonger mes délibérations personnelles au sujet de la mise en liberté définitive dans lesquelles vous avez introduit un élément inattendu : un magistrat de ce pays, qui ne doit, non seulement d'être indépendant à l'égard du pouvoir politique, de la presse et des mouvements d'opinion, mais également d'éviter de paraître en être dépendant ; sa fiabilité aux yeux d'autrui est à ce prix.

A tout inculpé mécontent d'une

ARMÉE

CORRESPONDANCE

Revoltant et choquant

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Forcheron, de Sazant Mammy (Seine-et-Marne) : « Si on trouve des papiers apparemment à signer une pétition soumise par la Ligue des droits de l'homme dans la voiture d'une personne, il n'y a pas de quoi fouter un chat !

« Que la personne en question fasse l'objet d'une garde à vue de vingt-quatre heures, voilà qui est plus étonnant !

Puis, que cette personne soit mise au secret dans une cellule de 2 mètres sur 30 mètres, sans lumière ni draps au début ; qu'on l'empêche d'écrire, et que, toujours dans le plus grand secret, on l'enferme trois semaines plus tard à l'autre bout du pays dans une autre prison, voilà qui est vraiment choquant !

« Que cette personne passe deux mois dans une petite cellule sans table, où il gèle la nuit, sans avoir le droit de posséder un transistor, de fumer ou même de lire... seule vingt-trois heures sur vingt-quatre, ne sortant que seule, accompagnée d'un garde et que tout cela ne donne pas lieu au moindre simulacre de procès, voilà qui est révoltant !

« Mais dans quel État foule-t-on au pied des libertés les plus élémentaires ?

« C'est en France. C'est notre fils, Guilhem Forcheron, appelé au 7^e bataillon de chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice, qui pure ainsi soixante jours d'arrestation à Canjuers pour avoir obtenu cette pétition réclamant des transports gratuits pour les appelés !

« Le premier F.A.-MAS 556 de série dit le CCAiron, feu d'assaut devant équiper l'armée française dès l'an prochain, est sorti vendredi 10 novembre, à la veille du sixième anniversaire de l'armistice de 1918, des ateliers de la M.A.S. (Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne). Après les usages de contrôle, l'arme a été assemblée au ban de tir et a donné toute satisfaction. Elle sera produite à 400 000 exemplaires. — (Corresp.)

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITION

EXPOSITIONS

VENTES

EXPOSITION

EXPOSITIONS

VENTES

EXPOSITION

EXPOSITIONS

VENTES

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au

Monsieur au



Monde aujourd'hui

BAPTÊME

Sous le buste de Marianne

UN samedi. Sur le perron d'une mairie se forme un petit groupe, où l'on rit, s'embrasse, et se congratule. Une réunion semblable à tant d'autres, un tel jour et en un tel lieu. A ceci près qu'elle n'a pas pour centre une mariée à barboteuse blanche, mais un bébé en barboteuse blanche. Et l'on rit et commença à s'embrasser, c'est dans l'attente, non d'un témoin, mais d'un parrain. Bref, on est venu assister à un baptême. Civil.

Arrive le retardataire. Bébé, porté par sa marraine, ouvre le marche, le cortège gravit le tapis rouge du grand escalier menant à la salle des mariages. On s'installe poliment sur les bancs : les plus proches parents du futur baptisé occupent le premier rang. Et, comme il se doit, l'on se lève pour esquisser l'entrée de l'officiant — c'est d'une écharpe tricolore. Celui-ci se félicite de « voir le petit Florent rassembler avec une vieille tra-

dition révolutionnaire... dans une cité ouvrière comme le nôtre ». Il termine sa courte allocution en exprimant le vœu que les dispositions qu'il va lire « s'appliquent ». Et il lit : « En l'an mil neuf cent soixante-dix-huit, le... devant nous... ont comparu à la mairie en compagnie de leur famille Monsieur et Madame... lesquels nous ont présenté leur enfant... Et nous ont déclaré qu'ils ne pourraient plus assurer à leur enfant l'aide nécessaire à son entretien et à son éducation... ils lui ont donné comme parrain et marraine Monsieur... et Madame... lesquels nous ont déclaré à leur tour prendre l'engagement de remplacer le cas échéant les parents de leur filleul dans la mesure de leurs facultés et de l'élever en dehors de toute coaction... »

Père, mère, parrain et marraine sont invités à signer l'acte avec des

stylos chargés d'encre indélébile. Après quoi le représentant du maire descend de son estrade, serre la main de chacun et dépose un baiser sur le crâne du bébé. C'est donc cela un baptême civil ? Cela et rien d'autre. Seule une variante dans la formulation du contenu parloir a un peu plus nettement, un peu plus intentionnellement, le caractère d'une intronisation de citoyens, quand sont évoqués, par exemple, les sentiments de solidarité, le respect des droits de l'homme ou la soumission aux lois de la République dans lesquels doit être élevé l'enfant. Et c'est cela — à condition, bien sûr, qu'une mairie consente à abriter la cérémonie. Le baptême civil n'ayant été institué par aucun texte législatif, rien n'oblige en effet un maire ou un officier d'état civil à y participer; mais rien n'empêche personne d'y procéder dans n'importe quel lieu privé.

Ainsi, la mairie de leur arrondissement a pu opposer un refus aux parents de Florent, tout aussi légitimement que la mairie d'une commune de la banlieue parisienne dont la mairie d'adoption a pu accéder à leur demande. La première arguant de l'absence de loi, la seconde se référant à l'existence de précédents.

Lors d'une fête de la Fédération

Le premier de ces baptêmes, d'abord dénommés « civiques », eut sans doute lieu en 1791, à Strasbourg, lors d'une fête de la Fédération. D'autres suivirent, surtout à partir de 1793 et, pour des motifs ouvertement anticléristes. L'opposition des conventionnels à l'exercice de cette se conjugua avec leur désir de limiter le quasi-monopole de l'Eglise sur l'état civil. Marquée par son origine, la pratique s'est peu ou moins perpétuée selon le climat des relations de l'Eglise et de l'Etat : cantonnée aux salons des libres penseurs et aux loges maçonniques sous la Restauration et le Second Empire, elle a connu

de brefs essors pendant le Communisme et dans les années les plus radicalement anticléristes de la III^e République, avant de tomber en désuétude entre les deux guerres. Elle progressa légèrement depuis quelques années dans les municipalités, généralement de gauche, qu'il y pratiquent.

Un nouveau comportement social ?

Ce mouvement récent est trop faible pour être significatif, il ne porte que sur quelques dizaines de cas. Mais si le mouvement il y a, il ne semble pas devoir être attribué à une montée de l'anticléristisme. Les grandes querelles étant éteintes, il est probable qu'il faut plutôt y voir l'amorce d'un nouveau comportement social, dont les parents de Florent porteraient témoignage : « Nous ne souhaitons pas que Florent soit baptisé à l'Eglise, comme ses frères et sœur l'ont été, par le force des habitudes plus que des convictions. Cela étant, nous tenons à officialiser notre choix d'un parrain et d'une marraine appelés à nous remplacer éventuellement. Bien que le baptême civil n'ait aucune valeur juridique — au dépit de la signature de l'acte par un maire, l'engagement qu'il comporte est purement moral — nous espérons que la loi d'avenir clairement et publiquement exprimé notre volonté prise en considération, un peu comme un testament. Et puis nous vivons en vue de fêter l'entrée de Florent dans le siècle. »

La fête, style champagne-petits fours ou beignets-cochonnettes, rythme lango ou « disco », peu importe. Voilà au moins un point sur lequel ce baptême ressemble à s'y méprendre à l'autre. Si ce n'est dans le cas présent, par un détail au charme discrètement républicain : des sachets de dragées ornés de flocs de ruban bleu, blanc, rouge.

MARTINE BORRELLY.

CONTRE-HISTOIRE

Les ressuscités de Mayerling

C'EST un couple d'une grande beauté qu'on remarque à Cortau. Ils se promènent dans les allées ensolennées, protégés par les petits murs de pierres blanches qu'on connaît à la Grèce. Amoureux, élégants et gais, leurs corps recadés avançaient dans l'été comme dans un rêve de sculpteur. Nul n'ose les nommer, peut-être parce que justement ils ont dépassé le rêve. Depuis des années, ils ont oublié le drame de Mayerling. Mais cet été un drame, pulvérisé sur leurs visages et leurs vêtements, les ramène à Cortau ?

Contrairement à la belle histoire tragique où toujours la mort se doit d'être le sacrifice de l'amour parfait, voilà que pour eux la vie continue. Voilà qu'on e reconnu Sissi sur l'île, qui fait de fréquentes visites chez ces « simples particuliers autrichiens ». Et plus tard, ils auront un enfant, et bientôt un autre témoin le verra au bras de la même Sissi dans le parc grec du palais de l'Acchilléon.

J'aime cette histoire et je sais qu'elle est vraie, car les vacances de l'amour vont au-delà de la mort.

Qui pense encore au jour sombre ? Le mercredi 30 janvier 1889, la cour d'Autriche annonce que l'archiduc Rodolphe est mort subitement entre 7 et 8 heures du matin, d'une défaillance cardiaque, dans son pavillon de chasse de Mayerling près de Baden. Mais nul ne croit à cette thèse. Bien vite on parle de suicide, c'est le mode alors dans les milieux aristocratiques de Vienne, et ce bruit est répandu par l'entourage du prince. Pour le docteur Wedeholzer, le premier, le seul à avoir constaté le décès, c'est un assassinat, bien qu'il parle d'accident dans son télégramme. Une enquête officieuse a prouvé une blessure à gauche du crâne, et donc que le poignard de l'arme interdite de penser au suicide : Rodolphe n'était pas gaucher.

D'autre part, il n'existe aucun document authentique de rapport d'autopsie, et seuls les envoyés de l'empereur ont pu pénétrer dans le pavillon. Enfin, sur son catafalque, le cadavre de Rodolphe est masqué par un visage de cire; ses proches ne reconnaissent ni ses orifices ni ses mains. Pour le peuple, enfin, ce corps fut exposé suffisamment haut, afin qu'on ne le vit pas nettement. Il paraît évident que Rodolphe n'avait pas l'intention de se tuer. Les lettres qu'on trouve dans sa chambre, adressées à des amis du prince, illustrent tout un sentiment de bonheur, par leur humeur et les plaisanteries qu'elles contiennent. D'ailleurs, le roi des Belges, son beau-père, confia à l'annonce du drame : « Quelles que soient les raisons, elles sont préférables à la révélation de la vérité. »

Ainsi le baron Surcouf aurait rencontré un certain Franz-Joseph, qui pourrait être le fils de Rodolphe et de Marie, car elle avait qu'il « émergeait sur la cassette personnelle de l'empereur », et partageait un air de famille avec le Kaiser, son cousin. Elle savait, en outre, qu'il connaissait bien Sissi. C'est le baron von der Linden de Konenburgh qui possédait les preuves de survie de Rodolphe, mais il est mort avant de les lui révéler.

Il lui raconte cependant que la machination avait été décidée par l'empereur, Rodolphe et Marie, pour éviter le scandale du divorce et d'éviter à l'empereur la violence contre le prince héritier. A l'exemple de Jean Orli, qui s'est entu en Argentine avec le femme qu'il aimait, après que Rodolphe l'eût aidé à ne plus être le grand duc de Toscane, ils décidèrent de simuler la mort et de choisir l'acte. A Mayerling, Lohbeck et Breidlich sont les complices de Rodolphe. La princesse Marie se déguise en bourgeoise et abandonne tout identité. En passant par l'Italie, ils rejoignent la Grèce, par la mer, gagnant où l'impératrice possédait le palais de l'Acchilléon, qu'elle habite en solitaire.

Le matin du drame, le comte Hoyos entre dans le chambre. Il découvre les lettres, mais l'absence d'un porte-cigarette que Marie avait offert à Rodolphe, dont il ne se séparait jamais, et la disparition d'une somme d'argent l'intriguent. Il ne dit rien. Plusieurs années après, il déclarera enfin que Rodolphe n'est pas mort. On lit ramener un corps à Vienne, le cadavre d'un soldat masqué et bandé comme s'il s'agissait d'un accident, alors que le cou avait pu être décollé par un coup de couteau. Les archiducs de Vienne furent mis au courant de la supercherie ainsi que la princesse Stéphanie et les Vesteras. Le corps de Marie aurait été un mannequin de paille, presque clandestinement enseveli. On e toujours interdit, d'ailleurs, d'ouvrir le tombeau des Vesteras pour prouver l'impolence de Marie ou du moins la présence de son cadavre.

Aujourd'hui, vous qui partez sous la ciel de Grèce, ou qui marchez dans les sentiers autrichiens, n'oubliez jamais qu'il faut savoir croire parfois surtout à la contre-histoire qu'à l'histoire.

GONZAGUE SAINT-BRIS.

CROQUIS

Des femmes qui ont du chien

Quelle gêne de se trouver dans une soirée où les invités se présentent avec des chiens, alors qu'on est censé les mépriser. On se rapproche, intéressément, so lèpère. On avait oublié que c'était l'anniversaire de la maîtresse de maison.

Mais quelle surprise, ensuite, de découvrir les cadeaux : des jouets en caoutchouc, et un os de pipot, dont la taille suscite.

Dejeuners d'automne

Au restaurant, un couple de vieillards déjeune en silence, lentement, comme on accomplit des gestes, crantifs, d'une religion.

Un autre vieillard, qui mange seul, appelle la serveuse d'une voix maladroite : « Ecoutez, écoutez... »

Admiration de l'assemblée ! C'était l'anniversaire du chien...

Cette femme, chez le coiffeur, interpelle à tout moment un mystérieux personnage, « Monsieur », dit-elle, et Madame... lesquels nous ont déclaré à leur tour prendre l'engagement de remplacer le cas échéant les parents de leur filleul dans la mesure de leurs facultés et de l'élever en dehors de toute coaction... »

« C'est d'autant plus dérangeant et déshonorant qu'il réclame seulement du sucre. Le vieil homme se penche, ensuite, dans ses pensées, avec cette médiosité irrésistible que nous remarquons à l'automne. »

FRANÇOIS BOTT.

Au fil de la semaine

La responsabilité médicale

par

PIERRE VIANSSON-PONTE

C'EST un grave, un difficile débat que celui qui porte sur la responsabilité médicale. Il n'est certes pas nouveau, encore qu'il n'ait pris une réelle ampleur en France que depuis 1970. Mais il connaît actuellement un vif regain en raison d'un certain nombre de procès récents ou en cours, puis de la constitution par le ministre de la santé et de la garde des sceaux d'une commission de conciliation et d'information dont les travaux viennent de commencer, enfin de la perspective du dépôt d'un projet de loi au Parlement, où déjà plusieurs propositions émanant d'élus sont en voie d'être examinées.

Il s'agit évidemment, dans ces affaires judiciaires et parlementaires, de la responsabilité matérielle et juridique, des médecins, des poursuites engagées contre eux, non de leur responsabilité morale, qui est une autre affaire. La question posée en fait à travers les études et les projets en instance est double. D'une part, comment faire pour qu'un malade qui a été victime d'un accident sans qu'il y ait la moindre faute à reprocher au médecin puisse être indemnisé ? D'autre part, certains médecins, légers non sans raison de la considérable augmentation du nombre des poursuites pénales, souhaitent que les plaintes en responsabilité soient portées, sauf peut-être pour les cas d'une extrême gravité, devant les seules juridictions civiles.

Mais ce serait leur reconnaître un privilège de juridiction sans précédent, semble-t-il, en droit français puisque, des grutiers aux chefs d'entreprises, des contrôleurs aériens aux fonctionnaires de tous rangs (le directeur de la construction par exemple dans l'affaire du C.E.S. Pailleton), il n'existe aucune exception de ce genre. On fait savoir néanmoins que les médecins étant, plus que tous les autres citoyens, susceptibles d'être mis en cause, il serait bon de rétablir une certaine égalité en laissant au parquet le soin d'apprécier pour chaque affaire si elle doit être portée au pénal ou au civil.

Enfin, parmi les propositions en instance, figure la création d'un fonds d'indemnisation des dommages causés par la pratique médicale, qu'il y ait ou non

faute du médecin. Le groupe socialiste a déposé un texte en ce sens, il y a plus d'un an déjà, et précise dans l'exposé des motifs « qu'il vise à diminuer le nombre des poursuites pénales contre les médecins. »

oO

Le dossier est, il faut le reconnaître, particulièrement délicat. La tentation est grande pour les victimes d'une erreur ou d'une faute présumées, en cette manière qui touche à la santé et à la vie, de chercher non tant une réparation — quelle somme d'argent peut compenser une vie perdue ou l'intégrité physique compromise ? — qu'un exemple et un avertissement, parfois inspirés par l'animosité. Quinze cents plaintes déposées, cinq cents informations ouvertes chaque année actuellement : c'est peu évidemment en face des trois cent cinquante millions d'actes médicaux pratiqués dans le même temps ; c'est beaucoup pour les praticiens qui se sentent tous menacés, et certains — les anesthésistes et les chirurgiens en particulier — spécialement visés. La loi nouvelle est de ce fait défectueuse ne sont sans doute pas plus nombreuses qu'hier et peut-être même le sont-elles moins, tandis que les plaintes et les procès ont démultipliés. A leur dernier congrès, les anesthésistes estimant qu'en vertu de la loi des grands nombres, chacun d'eux risque d'avoir à répondre en moyenne ou cours de sa carrière de quatre accidents, dont deux majeurs. On comprend qu'ils soient inquiets.

On comprend aussi qu'eux-mêmes et tous les membres du corps médical fassent valoir qu'il n'y a pas de médecine sans risque et qu'on ne peut réussir à tout coup. La mort du malade signe de toute façon l'échec de la médecine, qui a été impuissante à le sauver, à le guérir. Or on admet mal aujourd'hui qu'un échec, fût-il inévitable, n'ait pas un responsable.

Les médecins soulignent également la gravité des conséquences qu'emportent pour eux des poursuites pénales, même entièrement injustifiées et soldées par un classement du dossier, un non-lieu ou un acquittement. La presse annonce le

dépôt d'une plainte, relate à partir des protestations des plaignants les faits qui l'ont provoquée, rend publiques l'ouverture d'une information, les auditions par le juge d'instruction, etc.

Discrédité même s'il n'a commis aucune faute, le médecin voit fondre sa clientèle, ses malades perdent confiance, il est souvent contraint de s'éloigner et de chercher, sans grande chance d'y parvenir, à s'installer ailleurs, très loin. Et si sa responsabilité est établie, même de façon très partielle et légère, il risque la ruine à moins d'être coûteusement assuré. « La malchance n'a jamais été assainie à un délit », a dit le ministre de la santé devant le congrès de chirurgie. Et Mme Veil d'ajouter que la plainte par elle-même ne doit pas être pour le praticien une source de gêne dans son honneur et dans son activité.

Un autre argument souvent avancé : il n'y a guère qu'en France qu'on relève tant de poursuites pénales, et le droit français est, dans le domaine de la responsabilité médicale, beaucoup plus répressif que les législations anglo-saxonnes par exemple. A noter toutefois que, au civil, le plaignant supporte le coût des expertises, toujours ordonnées par le tribunal, tandis qu'au pénal la dépense est mise à la charge de la partie perdante.

oO

A cette thèse et à ces explications des médecins, dont leur conseil de l'ordre d'est fait l'ordonnateur, et des médecins eux-mêmes, répliquent en mettant en cause le silence médical.

Une précédente chronique sur le même sujet (1) avait provoqué une réponse du professeur Lortz-Jacob (2) qui écrivait notamment : « Dévoiler et publier des accidents, des « bavures » dites-vous, dont les responsables ne sont pas établies n'est pas forcément faire « clater la vérité et ne concourt certainement pas à la restauration du climat du colloque médecin-malade. » Et le président du conseil de l'ordre nous reprochait sans ombages de nous « complaire à la divul-

gation de faits inquiétants, certes, mais pas toujours fautifs ». Il o même été plus loin depuis, attaquant « l'information par les médias sur un sujet aussi délicat que la médecine » (3).

Le silence. Silence du médecin qui répugne à incriminer un confrère, et se garde de reconnaître une erreur commise par un autre. Silence soigneusement préservé sur la faute ou même la malchance qui ont pu provoquer l'accident. Silence masqué d'explications confuses et embrouillées, volontairement hermétiques, ou bien refus pur et simple d'entendre les questions, les appels angoissés du malade et de sa famille, de leur fournir le moindre éclaircissement. Silence qui se pose trop souvent du secret médical et qu'un avocat, M^l Paul Lombard qui fit établir et sanctionner la responsabilité des médecins dans la mort d'Albertine Sorrazin, appella « le dernier vestige du charlatanisme ». « Si les médecins voulaient mieux recevoir les doléances, peut-être éviteraient-ils de nombreuses procédures », estime de son côté M. Pierre Uzal, directeur de la Société hospitalière d'assurance mutuelle.

Peut-être, par-delà le débat juridique, pourrait-on essayer d'agir sur les causes d'accidents, même s'il n'est pas possible d'espérer les empêcher toujours. Une meilleure surveillance du personnel, un contrôle plus sévère de sa qualification, l'amélioration des équipements et l'installation de salles de réveil dans les cliniques privées dont le classement devrait être révisé et non pas, comme c'est actuellement le cas, par les professionnels eux-mêmes. Certes, tout cela coûte cher et n'est pas facile à faire admettre tandis qu'un projet de loi ne coûte rien.

Il restera, de toute façon, qu'après des siècles de révérence et de confiance aveugle, le silence et le secret, trop commodément invoqué ici et trahi là, dans le domaine médical comme dans bien d'autres, ne sont plus supportés aujourd'hui et qu'il faudra bien, même si on le déplore, en tenir désormais compte.

(1) « La Vérité et le Secret. » Le Monde daté 4-5 juin.
(2) Le Monde daté 12-13 juin.
(3) Le Figaro du 31 octobre.

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

THE OBSERVER

Les vingt-cinq mariages du révérend Gilley

Le révérend Keith Gilley, habitant Londres, NW11, a écrit la lettre suivante à l'hebdomadaire britannique THE OBSERVER :

« J'ai été très heureux d'apprendre, dans votre dernier numéro (page 3), que le mouvement des chrétiens homosexuels a mis au point un service religieux pour les unions de fidèles qui se sentiront ainsi plus à l'aise pour demander une bénédiction à un prêtre. »

« Depuis cinq ans, j'ai célébré vingt-cinq mariages d'homosexuels, dont certains ont été en termes très chrétiens, à la demande des couples. Toutes ces cérémonies, qu'elles aient eu lieu dans un lieu consacré ou dans une demeure privée, témoignaient du même degré d'engagement mutuel. »

« A mon avis, tous les couples, chrétiens ou autres, homosexuels ou hétérosexuels, devraient être encouragés à composer eux-mêmes la cérémonie de leur mariage. En tant que pasteur unitarien, c'est ce que je m'efforce de faire. »

SCINTELA

Des rats et des requins

Le quotidien du parti communiste roumain SCINTELA lance une vigoureuse campagne contre ce qu'il appelle « les rats et les requins », c'est-à-dire ceux qui s'enrichissent indéfiniment.

« Une mentalité opposée à l'esprit de notre classe ouvrière est en train de naître et de se développer, non pas grâce au travail, mais par le biais des pourboires, des pots-de-vin ou de l'escroquerie », écrit un lecteur de Scintela.

« Je suis profondément choqué quand, pour acheter 3 mètres de tissu fabriqué dans l'usine où je travaille, je suis obligé de donner un pourboire à une employée qui, elle, ne travaille pas dans le bruit des machines, mais qui prétend m'extorquer de l'argent sous prétexte qu'elle doit aller les chercher sur des étages », s'indigne une ouvrière.

« Une question me préoccupe : est-il vraiment impossible d'expulser ces requins installés devant l'hôtel Intercontinental? demande une autre lectrice. Scintela appelle la police à montrer plus de zèle « contre le parasitisme social et la corruption. »

TPA

Une vache en or massif

Le quotidien des syndicats soviétiques TROUD raconte cette histoire aussi bucolique que gringote :

« Le bruit qu'une vache orne courait chez les travailleurs de l'usine de cuivre Kytchynsky, près de Tcheliabinsk. Mais oui! Une véritable vache vivante, avec des cornes et une queue. Il est difficile de se porter garant de l'authenticité de la chose, mais on dit qu'on l'achète pour la traire. »

« Pourquoi donc? Le fait est que les travailleurs du cuivre consomment avec zèle du lait ou, comme ils disent, de la « graisse animale » par mesure d'hygiène. La nature s'est chargée de la préparation de la boisson nécessaire, mais il incombe à l'administration de la faire livrer. On se souvient encore à l'usine du bon vieux temps où l'on livrait le lait directement aux ateliers. Tu n'avais qu'à montrer tes tickets — et voilà ta portion de lait! »

« Mais voilà qu'un jour l'administration inaugure un autre système : on n'allait plus distribuer le lait par ateliers, mais d'une manière centralisée. C'est alors que tout a commencé, ou plutôt que tout s'est terminé. Avant, il y avait des à-coups dans la distribution. Maintenant ce n'est plus qu'épisodiquement que le lait arrive. Hier, le camion est tombé en panne; aujourd'hui, c'est la conductrice qu'on ne retrouve plus. Un beau jour les ouvriers ont décidé : « Allons acheter une vache! »

« Quoi qu'il arrive maintenant, une double portion de lait n'a jamais fait de mal à personne... »

Newsweek

Les bébés du blizzard

Les Américains prévoient un nouvel hiver rude sur les Etats du Nord et de l'Est. NEWSWEEK cite l'Almanach des vieux fermiers, qui donne quelques bons conseils pour avoir chaud quand le thermomètre descend au-dessous des 15 degrés sous zéro.

« Mais, écrit l'hebdomadaire, de nombreux Bostoniens qui ont été pris dans le terrible blizzard de l'an passé semblent avoir trouvé le meilleur moyen de tous. A l'hôpital Saint Margarete, la semaine dernière, le chiffre des naissances a été de 20 % supérieur à la moyenne habituelle. Un porte-parole de l'hôpital rapporte les explications de l'une des parturientes : « Au début du blizzard, qui a duré plusieurs jours, nous avons joué à ouï-dites, puis nous avons fini par changer de jeu. »

« A la pouponnière de l'hôpital, les infirmières ont revêtu les nouveau-nés de minuscules T-shirts sur lesquels on peut lire : « Blizzard Baby. »

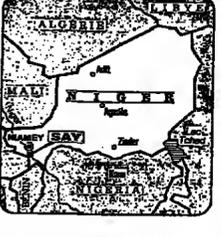
LE PROGRES

Une (trop) sévère crise du logement

« La crise du logement au Caire pousse certaines personnes aux limites extrêmes », rapporte LE PROGRES EGYPTIEN, dans un nouveau propriétaire, pour se débarrasser de locataires indésirables, les a défenestrés du troisième étage.

« Dès son arrivée, le propriétaire avait annoncé sa présence en tirant des coups de feu en l'air, puis, accompagné de quatre complices, il commença à jeter les meubles des locataires par les fenêtres. Deux des locataires s'étaient interposés subitement et sont tombés du troisième étage. Ils ont dû être hospitalisés, souffrant de multiples fractures. Le propriétaire et ses complices sont en prison. »

Lettre de Say Le futur El Azhar de l'Ouest africain



COMME les deux intrus qu'il accompagne, le garde-croisé à béret rouge bat prudemment en retraite. Polis, mais inflexibles, deux notables en boubou blanc qu'entourent quelques vieillards ebe-més interpellent l'accès de la tombe d'Alfa Mahamane Diobo, fondateur de la ville. Arrivé sur les lieux en 1800, ce dernier mourut sur place neuf années plus tard, en odeur de sainteté. Nombreux sont ceux qui, plus d'un siècle et demi après sa mort, viennent ici faire pèlerinage. La scène se passe à une soixantaine de kilomètres de Niamey dans le quartier de Fada-Dari, au centre de la petite agglomération de Say, sur les rives du fleuve Niger que les premiers officiers des troupes coloniales baptisèrent avec emphase « le Nil français ».

Les troubles dans le pays d'On. Say aurait pu devenir la capitale du Niger, car elle était déjà une cité importante, alors que Niamey n'était qu'un misérable village de pêcheurs. Mais, comme Alfa Mahamane Diobo ne fut jamais un émir, et que lui et ses successeurs demeurèrent d'humbles marabouts, le rayonnement de Say resta toujours strictement spirituel et religieux. Et les lettrés locaux, qui entretenaient d'étroites relations avec les émirats, aujourd'hui nigériens, de Kano et de Katsina, ou voltaïques de Dori, contribuaient à faire de la ville un des centres régionaux de la contrée Quadryra.

LES épais murs d'argile de la mosquée de Zorany et ceux de ciment de la grande mosquée du vendredi, dont le minaret pointe au milieu des palmiers doums, chantant la gloire d'Allah. A quelques centaines de mètres des grottes où l'on sacrifie aux génies qui amènent les pluies un bouf blanc, un bouf rouge et un bouf noir... Le cadé est fort écouté, et les talibés qui dispensent l'enseignement coranique jouissent d'une réputation nationale. La mosquée où ils professent compte plusieurs centaines d'élèves, dont les meilleurs sont envoyés à Fés pour y poursuivre leurs études.

« Ce sont des marabouts », dit le jeune responsable local de l'animation rurale. « Ils peinent beaucoup, vivent sous les arbres ou bien s'y reposent, tandis qu'ils font travailler à leur place quelques journaliers venus d'ailleurs », ajoute-t-il. De fait, tandis que les femmes plantent le mil dans les traditionnelles moutures de bois, que les fillettes vont puiser l'eau au fleuve, les hommes égrenent mécaniquement leur chapelot. Fort peu d'entre eux travaillent le bœuf, alors que dans ce milieu de Peuhls semi-sédentaires, agriculture et élevage jouent un rôle important l'un et l'autre.

Sur les berges du fleuve, la brise fait mollement onduler les longues tiges de mil chargées d'épis. La température est d'une étonnante douceur. C'est endroit où l'indigène voyageur allemand, Heinrich Barth, premier européen à visiter Say notait dans son journal de route, à la date du 20 juin 1853 : « La ville est située tellement bas qu'il y règne généralement une chaleur étouffante que nulle brise ne peut venir tempérer... »

« Au capitaine Louis Montell, il partit de ce point le 3 août 1902 pour atteindre la Méditerranée par

Mourzouk », égrène une plaque de bronze enroulée dans une modestes pyramide de banco recouverte d'un lait de chaux. C'est à Say que, onze années plus tôt, cet officier écrivait, le 24 août 1891, une convention avec le chef local, le Djemba Boukary Mody Bo, selon laquelle ce dernier « s'engage à ne passer aucun traité avec une puissance européenne étrangère sans le consentement préalable à la sanction du gouvernement français (2) ».

EXCEPTÉ ce monument élevé par des adeptes du culte du souvenir, l'environnement n'a guère dû changer depuis quatre-vingt-sept ans. Comme aujourd'hui sans doute, les pirogues glissent en silence sur les eaux boueuses, les cailladrats, qui sont aux villes africaines ce qu'étaient les plantations à nos routes nationales, brûlaient des cris des grues et des hérons. Peut-être de jeunes garnements dépouillaient-ils avec leurs frondes les manguiers de leurs fruits, tandis que, remontant du gué, des fillettes portant leur linge soigneusement posé en équilibre sur leur tête battaient des mains en cadence. Les notes de l'explorateur français, en date du 27 août 1891, sont en tout cas conformes à la réalité vécue : « Say est une ville sans grande importance commerciale... Say n'a pas non plus d'importance politique... » (3).

Dix années plus tard, un autre grand « colonial », le capitaine Lantier, corroborait le point de vue de Montell en parlant de cette ville que les historiens indiquent comme étant la tête de pont de la pénétration européenne au Niger au cours des dernières années du dix-neuvième siècle (4).

Pour Ali Assan, le jeune soufreux et ses collaborateurs, les courses du déclin de Say sont claires. Récemment sorti de l'Ecole nationale d'administration de Niamey, « le capitaine » présente d'abord ses administrés et leur problèmes d'adduction d'eau : « Nous aurons l'eau potable cette année, grâce à un prêt danois... Il connaît ses dossiers et son adjoint l'a initié à la consultation des archives de « carole ». Le comptable — quatre femmes, vingt-cinq enfants — approuve de la tête, moins par conviction que par respect de la hiérarchie.

LES remanements administratifs qui ont entraîné le rattachement de Say à la subdivision de Niamey en 1927 et la force d'attraction de la capitale, les inondations de 1927, de 1951 et de 1965,

malgré les ravages désastrieux des descendants du Salm retournant le déplacement de la ville, les familles de 1914, de 1919 et de 1930, les vagues de migrants de 1931, tout cela, dit en substance « le commandant », explique que Say se soit vidée de ses forces vives. Le chef de canton, consulté, a confirmé ces propos, dont l'édifiant est allé prendre note au domicile du « vicaire ». Avant que l'inspecteur du préfet ne le quitte, le notable a insisté longuement sur la terrible disette de 1930-1931, au cours de laquelle des villages entiers disparurent, tandis qu'une partie des survivants quittaient définitivement le pays pour le Nigeria.

« Mais, à Say, comme dans beaucoup d'autres villes d'Afrique, les autorités regardent moins vers le passé que vers l'avenir. Pour « le commandant », certes, « un changement de mentalité s'impose ». C'est ce que nous confirmerait à Niamey un ministre qui tranchait : « Il faut aussi prendre le chemin des champs et non point seulement celui de la mosquée. » C'est également le point de vue du pouvoir central. Say sera le centre du projet de mise en valeur de la cuvette du fleuve et abritera l'université islamique ouest-africaine dont la conférence des chefs d'Etat membres des pays musulmans, réunie à Lahore en 1974, a décidé la création.

Sur un plateau que tempère la fraîcheur des vents d'ouest, à 5 kilomètres à l'extérieur de la ville, le président Seyni Kountché a déjà posé le premier pierre du futur El Azhar de l'Afrique de l'Ouest. Le Fonds islamique de solidarité vient de verser 17 milliards de francs C.F.A. (5) au gouvernement du Niger. Des techniciens égyptiens séjourneront dans la capitale et effectueront des études techniques. Des appels d'offres vont être lancés. « Aljsh El Akhbar », Naissance et renaissance, pour Say, tout passe par l'islam.

PHILIPPE DECRANE. (1) Heinrich Barth : Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855. Diogen 1861-1862, tome III, p. 238, cité dans Gérard Fourage et Jean Vanoye, Le Peuple du Niger, Slatkoff, mai 1977, p. 406. (2) Edmond Seré de Roissy : Histoire du Niger. Berger-Levrault, p. 202. (3) Lieutenant-colonel Paul-Louis Montell : De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad, Alcan, 1894, p. 191. (4) Capitaine Lantier : Le Niger, note ouverte à notre empire africain, mission effectuée en 1901. Rochette, 1903, p. 191-192. (5) 1 franc C.F.A. = 0,02 franc.

SUISSE

Les guérisseurs d'Appenzell

Je reviens du pays d'Appenzell, appelé parfois « la Suisse primitive de l'Est », où coutumes, costumes et traditions sont maintenus avec fermeté. Ce canton, enclavé de toutes parts dans le canton de Saint-Gall, est un haut plateau profondément entaillé de ravins et de gorges, harmonieux mélange de forêts, de gras pâturages, de beaux villages respirant l'aisance avec leurs maisons isolées soigneusement entretenues.

Deux cents guérisseurs s'y ont autorisés à y exercer librement leur pratique, qu'ils soient médecins ou pas.

Ce phénomène est caractéristique de la Confédération helvétique, qui, comme chacun sait, est constituée de vingt-trois cantons indépendants et souverains possédant chacun sa Constitution et pouvant la modifier à son gré. Ainsi, le canton d'Appenzell est le seul canton en Suisse à permettre aux naturopathes d'exercer leur pratique en toute liberté.

Les « guérisseurs » appenzellois sont chiropracteurs, magnétiseurs, phytothérapeutes, homéopathes, acupuncteurs. Arrivés un soir du mois d'août à Gais, ravissant bourg de ce pays, j'ai aussitôt consulté l'annuaire et, sous l'inscription « naturopathes » (c'est-à-dire l'équivalent allemand du mot « guérisseurs »), j'ai découvert une liste importante de ces personnages dans la plupart des villes d'Appenzell.

Le célèbre médecin naturopathe Alfred Vogel possède une clinique et exerce principalement sa médecine par les plantes. J'ai pu visiter son « Hof » à Roggwil, tout près du lac de Constance. Tout est sur place : le jardin, la distillerie de plantes médicinales, l'emballage et l'expédition des produits. Il est facile de découvrir ces praticiens puisqu'ils ne se cachent nullement. Un panneau placé

devant la porte vous indique exactement la spécialité de chacun.

Leur diagnostic est aussi assuré : beaucoup sont tridologues, c'est-à-dire qu'ils font un examen de l'est en descendant à l'aide d'un tridoscope les toxines qui se trouvent dans des zones bien précises, pouvant ainsi détecter les maladies dont souffrent les patients.

Le diagnostic se fait aussi par l'étude des ongles et des mains. Beaucoup vous conseillent de prendre des purges pour vous nettoyer les intestins ; la femme est également conseillée, ainsi que l'usage de toutes sortes d'herbes médicinales, mais surtout jamais de produits chimiques !

La phytothérapie est la plus ancienne médecine existant en Appenzell ; elle est apprise dans les familles et fait partie de la tradition. 30 à 40 % des guérisseurs sont homéopathes, 10 % seulement sont acupuncteurs.

En Allemagne, il existe des écoles de formation de « guérisseurs », si l'on peut se permettre d'employer ce terme un peu polyvalent : il y a, par exemple, des écoles où l'on apprend l'iridologie. En Appenzell, il n'existe encore aucune formation particulière, aucun examen officiel. Le docteur Vogel aimerait bien en instituer un afin d'éliminer tout charlatanisme et pouvoir ainsi reconnaître tout le sérieux de ces pratiques naturelles.

La plupart des guérisseurs sont suisses-allemands, très peu sont suisses-français. Des malades d'Allemagne, d'Autriche, de Hollande, de Suède, de France, d'Italie, viennent se faire soigner dans ce canton. Ils viennent souvent malheureusement en dernier recours, après avoir essayé la médecine « respectable et reconnue ».

CLAIRE MALAN.

NEW-YORK

Courir pour être en forme

ILS étaient cent vingt-six lors du premier marathon qu'ils coururent la « Grassie Pomme » (New York) en 1970. Ils ont couru dimanche 23 octobre à près de onze mille le marathon qui est le plus long du monde (42,23 km) devant deux millions de spectateurs massés sur les trottoirs et quelques dizaines de millions de personnes mollement installées devant leurs écrans de télévision (la chaîne C.B.S. a retransmis la course en direct). Pendant près de cinq heures, la ville de New-York a été en partie immobilisée par cette plus belle conquête de l'homme : le souffle.

Partis de Staten Island, les coureurs, parmi lesquels un millier de femmes, ont emprunté le Verrazano Bridge, le plus long pont suspendu du monde, traversé le quartier de Bedford Stuyvesant, qui rassemble la première communauté noire de New-York, le quartier de Williamsburg, où vivent les juifs de la communauté hassidique, qui troquent rarement leur grand manteau noir et leur chapeau de fourrure pour le fléotant du coureur à pied. Après Harlem, Est, en majorité hispanophone, les coureurs sont passés dans le centre de Harlem pour redescendre la 5e Avenue et traverser Central Park, qui avait revêtu pour eux les couleurs mordorées de l'automne sur un fond de ciel bleu. Huit mille concurrents seulement ont fini l'épreuve, gagnée par la troisième fois consécutive par Bill Rodgers. Quarante pays étrangers étaient représentés et tous les Etats de l'Union, sauf le Dakota-du-Sud.

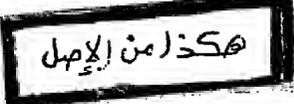
L'extraordinaire succès de cette manifestation tient à deux facteurs, dont le premier est sans doute l'engagement pour la (bonne) forme physique ; il n'est guère de quartier de New-York où l'on ne voit des gens courir à toute heure du jour et jusque

vers onze heures du soir. Avant d'aller au bureau, à l'heure du déjeuner, après 17 heures, jeunes et vieux, gros et menus, courent au milieu des passants le long des avenues et dans tous les endroits secrets. Le « jogging » est devenu un mode de vie. Et non le « footing » ; ce mot-là est à peu près inconnu de l'Américain moyen et implique l'adhérence du pied sur le sol. On l'emploie dans l'équivalent anglais de l'expression « perdre pied », comme en montagne par exemple.

Malgré ce nouveau snobisme, le marathon de New-York reste largement populaire, et c'est, la seconde raison de sa réussite. Bien plus que les autres villes des Etats-Unis, New-York a un esprit qui n'est qu'à lui. Il existe entre ses habitants une sorte de familiarité, une spontanéité « bon public » qui les rassemblent, en diverses occasions.

Ils étaient des centaines de milliers, le 12 octobre dernier, massés le long de la 5e Avenue, pour la grande parade du Columbus Day. Il soufflait ce jour-là un vent froid, et pourtant, la majorité d'entre eux sont restés plusieurs heures debout pour applaudir les fanfares de quartier et les majorettes en uniforme de fantaisie ; certains pour verser une larme sur les drapeaux italiens mêlés aux drapeaux américains ; certains pour applaudir à tout rompre les jeunes baninières des paroisses « irlandaises » ; d'autres pour ressentir un pincement au cœur sur le passage d'un orchestre « hollandais », réminiscence de la première « mère patrie » de New-York. Et le dernier à applaudir, ce dimanche-là, n'était pas le Mexicano-Américain qui se trouvait à côté de nous, alors que la parade « hispanique » avait eu lieu la veille.

ALAN-MARIE CARRON.



RADIO-TELEVISION

LA CRISE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

Entretien avec M. Jean-Philippe Lecat Témoinage d'un réalisateur

Tandis que M. Bertrand Labrousse, nommé le 13 octobre président-directeur général par intérim de la Société française de production, poursuit sa mission d'investigation afin d'établir un programme destiné à assurer en 1979 le retour à l'équilibre de l'entreprise... M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, reçoit les délégations syndicales de l'entreprise. Il a entendu les représentants du SCORT le mercredi 8 novembre, ceux du SURT (C.F.D.T.) et du S.N.R.T. (C.G.T.) le jeudi 9 et accordera une entrevue aux délégués de F.O. le samedi 11 novembre.

Mais étant renouvelable. D'ores et déjà, il semble que les discussions avec les chaînes sur un volume garanti de production aient avancé. L'hypothèse d'un concours financier de l'Etat dans les quelques années à venir n'est pas à écarter, une dotation supplémentaire en capital étant assurée. Des noms circulent pour l'achat de l'Empire, des économies de gestion ont été envisagées. Examinés également avec les syndicats les moyens d'une certaine diminution des effectifs (départs pour la retraite, normaux ou anticipés, ou départs volontaires vers d'autres sociétés, positions spéciales). Les syndicats seraient dès la semaine prochaine avisés de ce que M. Labrousse entend faire des activités cinématographiques de la S.F.P. Il examinera avec lui la situation des filiales déficitaires et étudiera la création d'un service commercial. Viendra ensuite l'élaboration de nouvelles normes en ce qui concerne les conditions de travail. L'accord sur ce nouveau règlement pourrait bien être le plus délicat à trouver.

Au moment où le S.F.P. traverse une crise grave, qui soulève, au-delà des problèmes d'emploi, des questions de fond sur l'avenir, le tonnage de la télévision, nous nous proposons de donner le parole à des réalisateurs, à des techniciens, à tous ceux qui ont fait de la télévision leur métier — un métier qu'ils aiment. Serge Moati est entré à l'O.R.T.F. à l'âge de vingt et un ans, il a fait partie de ces jeunes gens ambitieux et talentueux à qui l'on donnait leur chance et qui ont contribué à l'apparition d'une écriture propre à la télévision : les Femmes assis (d'Elisane Victor), les Cant Livre (de Claude Sarrailh), le Sagouin (1972), le Pain noir (1974), Voyage

su pays de l'abandon (1978). Serge Moati n'a cessé de tourner (il réalise au moment Mont-Oriol, une adaptation du livre de Méaupassant pour Antenne 2, et sa prochaine dramatique Ciné-Roman sera diffusée le 18 décembre sur TF 1). Pourtant il parle ici de sa tristesse devant un instrument audiovisuel qui se dégrade. L'angoisse qui est celle de beaucoup d'autres. Il s'exprime ici à leur tour. Contre l'avis de la plus grande partie du personnel employé par les différentes sociétés, Serge Moati a, comme les comédiens et le quasi-totalement des réalisateurs, le statut de « travailleur intermittent du spectacle ». Voici son témoignage, un point de vue « intérieur » :

« Si Renault fabriquait des voitures à perte... »

Ce plan, dit M. Jean-Philippe Lecat, nous avons demandé à M. Labrousse de le mettre au point en concertation avec les syndicats ; il devrait être prêt vers le début de décembre. Je n'ai, quant à moi, aucun a priori sur les façons de rétablir la situation. J'attends les conclusions. Ainsi que je l'ai noté précédemment, la question des effectifs ne paraît pas être la clé du problème. La médaille a deux faces. Trois mille personnes sont employées à la S.F.P. ; c'est beaucoup, mais l'on peut aussi affirmer que ce n'est pas trop si ces mêmes trois mille personnes sont invitées à travailler différemment.

Les routines, beaucoup de lourdeurs, sont à corriger selon une idée d'ensemble qui tienne compte des équipements existants aussi bien que des méthodes de gestion ou des rapports avec les sociétés de programme. Il faut revoir à ce propos la loi de 1974 qui, définissant la mesure commerciale de la S.F.P., précise que celle-ci fabrique des produits, notamment pour les chaînes de télévision. La principale faiblesse de la S.F.P., qui dure depuis trois ans, tient à ce qu'elle n'a pas été dotée de véritables structures de gestion. Une telle entreprise doit avoir une direction commerciale afin d'être à même de s'imposer sur le marché de l'audiovisuel en exploitant mieux les possibilités de coproduction ou de travail avec les télévisions étrangères, par exemple.

« J'ai trente-deux ans. Voilà dix ans que je suis réalisateur à la télévision française. J'aime ce métier, j'y réalise un rêve d'enfance : de réaliser le scénario et aussi aller à la rencontre des autres. Je fais des films qui parlent touchent les gens, leur perforent, touchent les gens, leur perforent. Tout ça, ça me va. Une nuit, un hasard, j'entre dans des maux inconnus. Il y a dix ans, la télévision s'appelait l'O.R.T.F. Les mêmes journaux, les mêmes dépêches, les mêmes groupes de pression qu'aujourd'hui existent déjà : le gauchisme, la fanatisme. Ils parlent d'une tour de Babel imprenable, d'un gouffre financier. C'est d'ailleurs, ils y voyaient de la fois l'œil (toujours ouvert) de Moscou et l'hydre d'un corporatisme jugé lourd et dangereux. Les directeurs s'y sont succédés à la cadence accélérée qu'ont les vieux films, l'humour en moins. Une réforme chassait l'autre, puis l'on réformait les réformateurs. Et voilà que les funambules du pouvoir, les programmes se faisaient. Cet O.R.T.F., si décrié (à gauche comme à droite, pour des raisons bien évidemment opposées) était considéré, je crois à juste titre, comme une des meilleures télévisions du monde. La France saute, et surtout une grande partie de sa classe politique et intellectuelle, ne le savait pas.

Le pays, je ne le reconnais pas : il était le limite du sous-développement intellectuel, tout juste bon à supporter des feuilletons naïfs, et les succettes très sacrées de la bêtise. Il y avait donc la malentendu, et il était clairement éthique, c'est-à-dire politique. L'O.R.T.F. n'était pas aimé par le pouvoir. Un des premiers gages de M. Giscard d'Estaing, président, fut de tuer la bête, au mois d'août 1974. Plus d'O.R.T.F., et création de sept sociétés. Les trois chaînes sont « concurrentes et indépendantes ». La S.F.P. est censée fabriquer pour elles des émissions à la demande. Les dernières crises, les dernières grèves, si mal comprises par l'opinion, sont le reflet d'une situation qui ne cesse de se dégrader. La S.F.P., dernier bastion d'une forte production nationale, risque de mourir dans l'indifférence générale.

La question est de savoir ce qu'elles font et, dans quelles conditions elles le font, et non pas de poser la compression du personnel comme prémisses du redressement. Il ne s'agit pas de remettre en cause les avantages acquis, d'exiger un retour en arrière (la convention collective existe), mais d'examiner, en concertation avec les syndicats, les conditions de travail peuvent évoluer. Si l'usine Renault fabriquait des voitures à perte, il conviendrait de s'interroger sur ses structures, de les modifier, et non pas de procéder d'abord au licenciement des salariés ou à leur débauchage. L'essentiel de ces cinq cent personnes ou plus à la S.F.P. ne résoudrait pas les difficultés de la société ; cela pourrait même, paradoxalement, les aggraver davantage encore.

Si les idées défendues par M. Edeline ne se sont pas toutes concrétisées c'est bien entendu parce qu'à partir de 1974 la conjoncture économique générale est devenue plus difficile, mais c'est aussi parce que dans les semaines dernières, la S.F.P. n'a pas su instaurer des rapports de type commercial. Le dialogue avec les sociétés de programme a été souvent inexistant, ou la S.F.P. leur a rendu des services qu'elle aurait pu leur faire payer plus cher. Je pense à tout ce que l'équipement vidéo mobile permet de réaliser, la qualité des prestations et, souvent sa rapidité permettent à la S.F.P. de jouer d'un quasi monopole.

Le gouvernement, qui est moins machibavé que qu'on ne le croit, ne prône en rien la privatisation, la liquidation de l'outil. Il témoigne de son désir de ne pas étrangler la S.F.P. A quelle entreprise accablée devant le tribunal judiciaire seraient données trente-mois pour se redresser ? Ce délai accordé n'est pas négligeable : deux ans et demi pendant lesquels, de notre côté, nous tenterons de développer un environnement favorable. Nous avons déjà, en abaissant le T.V.A., insufflé 100 millions de francs à l'industrie du cinéma, nous veillerons à ce qu'augmentent la part de la création française dans les programmes télévisés. Dans ces conditions de relance et si ceux qui sont embarqués sur le bateau acceptent de resserrer solidement les boucles, la S.F.P. peut vivre.

« J'ai peur et je le dis fort » par SERGE MOATI. Le pays, je ne le reconnais pas : il était le limite du sous-développement intellectuel, tout juste bon à supporter des feuilletons naïfs, et les succettes très sacrées de la bêtise. Il y avait donc la malentendu, et il était clairement éthique, c'est-à-dire politique. L'O.R.T.F. n'était pas aimé par le pouvoir. Un des premiers gages de M. Giscard d'Estaing, président, fut de tuer la bête, au mois d'août 1974. Plus d'O.R.T.F., et création de sept sociétés. Les trois chaînes sont « concurrentes et indépendantes ». La S.F.P. est censée fabriquer pour elles des émissions à la demande. Les dernières crises, les dernières grèves, si mal comprises par l'opinion, sont le reflet d'une situation qui ne cesse de se dégrader. La S.F.P., dernier bastion d'une forte production nationale, risque de mourir dans l'indifférence générale.

CORRESPONDANCE

LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ONT AUSSI LEURS PROBLÈMES

La Chambre syndicale des producteurs pour la télévision, qui a exposé sa position au cours d'un déjeuner de presse donné le jeudi 9 novembre, nous demande de publier le texte suivant, en vertu de droits de réponse, après la publication dans notre supplément radio-télévision (le Monde daté 29-30 octobre) d'une lettre de Mme Colette Bissol sur la crise de la S.F.P. : Comment peut-on parler de prolifération des sociétés privées de production alors que, de notoriété publique, le volume des commandes passées par les sociétés de programme à l'extérieur a notablement baissé depuis la réforme de 1974 ? Prenons la fiction par exemple. Nous citons les chiffres donnés dans un rapport du Sénat. En 1978, la télévision avait diffusé deux cent dix heures originales produites par le secteur privé. En 1976, ce volume n'était plus que de cent vingt-deux heures. Une chute de 42 % ne représente-t-elle donc rien pour Mme Bissol ? Et même si la S.F.P. a connu elle aussi une baisse, si rien est pas moins vrai qu'elle n'a été que de 30 %. Ce sont là les derniers chiffres officiels dont nous disposons, mais ils ont peu varié depuis. Votre lecture parle également de la volonté délibérée des chaînes de s'adresser au secteur privé. Pourquoi, dans ces conditions, le chiffre d'affaires de la S.F.P. avec les sociétés de programme a-t-il été de 465 millions en 1977 alors que les cahiers des charges ne leur imposaient de passer des commandes que pour un montant de 395,1 millions ? Quant aux prix de revient — équivalents selon Mme Bissol — il faut donc croire que les sociétés de télévision se trompent quand elles déclarent publique-

ment que les tarifs de la S.F.P. sont nettement supérieurs aux nôtres. Actuellement, selon les estimations, la différence tourne autour de 30 %. Dans ces conditions, quelle entreprise consciencieuse de ses responsabilités ne préférerait pas s'adresser aux fournisseurs lui présentant les factures les moins élevées, à qualité égale ? Et s'il était vrai que les sociétés privées s'engraissent à « qui mieux mieux de l'argent » des chaînes » alors on serait en droit de se demander ce que la S.F.P. fait des sommes qu'elle reçoit étant données ces différences de tarifs et sa situation financière actuelle. Bien sûr se pose la question de la qualité. Mais sur ce point les réussites du secteur privé sont égales à celles de la S.F.P. Les sondages, les rediffusions, et les ventes à l'étranger en font foi. Enfin Mme Bissol mentionne les « inévitables » crises qui existeraient entre les chaînes et nos membres. C'est faux. Il n'y en a pas. On sont les preuves de ce qu'elle affirme, si légèrement ? En revanche, il y en a d'indéniables sur la bienveillance des chaînes à l'égard de la S.F.P., mais quoi que nous en ayons pensé, nous n'avons jamais voulu en parler publiquement. Pourtant, la vérité sort toujours. Vérité, qu'à qualité égale : les sociétés privées sont plus souples et moins chères en raison de leur taille adaptée aux besoins, et de leurs conditions de travail mieux appropriées. Vérité encore que le danger de faire dépendre les programmes d'une unique source d'approvisionnement. Vérité enfin que dans notre régime libéral, la libre concurrence est une obligation.

Propos recueillis par MATHILDE LA BARDONNIE.

Libres opinions

Le régal des chacals

par FRANÇOISE SAGAN

Quelle belle curée ! Je regrette de n'avoir pas mieux écrit l'animal forcé, ce Jean-Charles Edeline que je ne fis qu'entrevoir à l'Empire, un soir, masse oblongue montée sur deux pieds fragiles que léchait alors, avec le même ardeur qu'aujourd'hui ils mettent à mort, la même meute de chacals mi-officiels mi-privés. « Quelle unicité ! Quel entrain ! On pourrait croire que c'est assés sur les instances de... et avec le plein appui de... que ces hyènes se déchaînent contre ce homme, déjà demi-mort. Car enfin, c'est bien sur les instances du gouvernement et avec le plein appui du gouvernement et son accord que Jean-Charles Edeline, jusque-là, producteur indépendant, heureux en affaires et bourreau de travail et l'imprudences d'accepter ce travail d'Heracles, qu'Heracles lui-même est refusé : gérer la S.F.P. colimater l'incolmatable brèche, aidé en cela par les mêmes membres du C.I.A. (Compétents Inresponsables Anonymes) qui l'avaient fait ou laissé faire et qui quinquagennaires, le léchaient d'égorger sous l'œil lucide et froid des ministères. En quatre ans, cet homme perdit donc ses forces, son temps, ses illusions naïves sur la parole des tout-puissants, son argent (car on n'a pas pu quand même lui reprocher le vol de ces 20 milliards « disparus » c'est-à-dire instantanément, logiquement et visiblement employés) et le resta. Il perdit aussi sa santé. Et là, il eut tort. Car sur cet homme coupé de tout, mais dans l'impossibilité de voir un journal ou un écran de télévision, d'entendre une radio ou un timon, sur cet homme qui ne sait rien des attaques dont il est l'objet et qui s'il le savait serait dans l'impossibilité morale et physique d'y répondre que n'ai-je pas lu, depuis dix jours ? Je n'ai pas connu Jean-Charles Edeline, mais cela ne m'empêche pas de trembler pour lui, comme pour n'importe quel être humain, tout à tour arbitrairement anobli et arbitrairement déchu. Car, enfin, s'il survit, qu'il va-t-il trouver maintenant qu'on en a retiré le sceptre doré, coupant et dérisoire qu'on lui avait imposé, que va-t-il trouver, en évidence éminemment officielle, sur ce grand bureau vide, sinon un revolver tourné vers son propre tuteur ? Je m'étonne d'être jusqu'ici la seule à m'être posé la question.

Vieillard sans affection dans les greniers du pays

Au lieu de dire aux créateurs et aux équipes : soyez intelligents et ambitieux, on ne cesse de rogner les devis et les rêves. Là où il faudrait un grand effort collectif, un enthousiasme, c'est le vide. L'émission profondément musée où, sur grand silence de l'information, répondent les lanternes de la publicité. Trahison aussi de la classe intellectuelle, tout juste bonne à aller parader sur les antennes quand besoin est. Les pouvoirs ont peur de la télévision, et la république y est d'une certaine façon en danger. Danger d'indolence, danger du vide, du rien. Le pire des dangers. Tout cela, je le ressens avec douleur. Et pourtant, je ne suis pas au chômage comme 80 % de mes collègues. Même les plus connus sont contraints de faire des travaux élémentaires et tristes. Pour les jeunes, la situation est encore plus catastrophique. Plus de producteurs à domicile, plus de bancs d'essai. J'ai peur et je le dis fort. Pour que la télévision ne soit plus qu'une boîte à diffuser des films entre deux grosses tranches de publicités. Pour qu'entre deux Kojak et Mannix il n'y ait plus que M. = Box Office-Haïelne traîne = pour enlever le

France de toujours. Pour que la nation vivante, celle des jeunes, celle qui réticé et travaille, décide un beau jour de ne plus mettre en marche son poste, qui périra n'importe quand, couvert de toiles d'araignées, vieillard sans affection dans les greniers du pays. Oui, divorce avec les forces vives du pays, parce qu'aux rendez-vous et aux parties du cœur la télévision aura choisi les intérêts à courte vue, ceux de la rentabilité, de l'affinité. J'ai le cœur lourd comme tous ceux qui ont fait de la télévision leur métier, leur engagement dans la vie artistique et sociale. Sortir du vide, sortir du « rien », ne plus être étranger ou sein d'antennes qui le deviennent à elles-mêmes, voilà ma volonté forte et oriente. Devenir moi peu d'espérance. Aucune possibilité de changement politique et économique dans l'immédiat. Le commandement dans l'audiovisuel (comme ailleurs) n'est pas partagé. Ni cogestion ni participation, pas même à de quelconques comités de programmes. Alors, quoi ? Un repli égoïste sur soi, juste le plaisir lubrique de faire des films ? J'aime trop le faire des films ! J'aime trop le faire des films pour n'y être qu'un chevrier caracolant sur des terres où le désert gagne.

RADIO-TELEVISION
VIDÉO ET RECHERCHE

La révolution n'a pas eu lieu

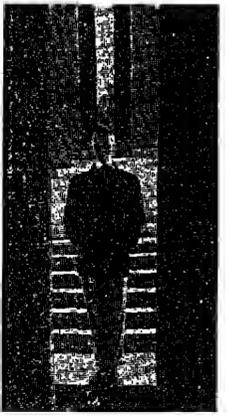
Il y a plusieurs usages possibles de la vidéo, c'est-à-dire de l'image électronique. Il y a celui qu'on fait le téléviseur, selon la logique propre aux mass media, qui implique une communication à sens unique entre l'émetteur et le récepteur, et il y a celui qu'on pourrait en faire pour développer la communication entre les groupes, selon le principe d'une « socialisation » de l'information.

définir qu'était consacré le colloque « Vidéo et Recherche », organisé à Paris du 4 au 8 novembre par le SERDDAV, service audiovisuel du C.N.R.S., à l'occasion des III^e Rencontres internationales de l'audiovisuel scientifique. A la vidéo lourde, caractéristique des mass media, s'oppose la vidéo légère, propre aux « group » et aux « self » media. Distinction fondamentale, rappelée d'entrée de jeu par Jean-Claude Oquinou, président du CERIAM : d'un côté, les gros moyens financiers et techniques destinés aux professionnels, une large audience, la priorité au produit fini, la perpétuation du cycle production-consumption, la tendance à une concentration des pouvoirs ; de l'autre, des moyens souples, faciles à manier et relativement peu coûteux, une audience limitée, la priorité à la relation véridique, le développement de la participation, la tendance à la décentralisation.

contrôle social plus que de libération. Sur ce point, les dirigeants de l'industrie et ceux de l'Etat savent ce qui leur est le plus précieux. Le moment est peut-être venu de donner aux gens le maître de leur expression, la possibilité d'élaborer l'information à partir de leur expérience. Mais les « gens » le veulent-ils vraiment ? On a rappelé opportunément que le phonographe, à l'origine, permettait aussi bien l'enregistrement que l'écoute de la musique. La seconde fonction a fini par prévaloir. L'histoire des stratégies politiques et commerciales doit donc se doubler d'une « histoire des résistances sociales ». Il ne faut pas s'illusionner, dit quel'un, sur l'existence d'un potentiel d'expression dans la population. Les trois débats de spécialistes, consacrés à l'utilisation de la vidéo par le médecin, le théâtre, le pédagogue, ont montré que beaucoup de chemin reste à faire et que le schéma traditionnel est encore fort. « La question est de savoir comment naviguer à travers ce merçage de transitions », a conclu M. Sean Mac Bride, ancien ministre des affaires étrangères d'Irlande et président de la commission internationale de l'audiovisuel pour le conseil régional d'Europe, à l'UNESCO. L'ancien régime n'est pas mort : si la vidéo a ses philosophes et même ses premiers cahiers de doléances, le Beaulieu reste à prendre. THOMAS FERENCZI.

L'exemple du phonographe

Les films de la semaine



* « L'Inhumaine », de Marcel L'Herbier (vendredi 11 novembre, A 2, 22 h. 45). Apparition de Jacques Catala dans un décor de Cavalotti.

LA JUMENT VERTE, de Claude Autant-Lora. — Dimanche 12 novembre, TF 1, 20 h. 30. Adaptation naturaliste avec fèmes troussées, obsession sexuelle et méchanceté paysanne, du roman satirique de Marcel

M. CASTANS CONFIRMÉ A R.T.L.

UNE MISE AU POINT DE M. MARC GARCIA

Aymé. Taxé de grossièreté et de vulgarité, ce film, qui serait pourtant à rapprocher de l'anarchisme à l'ère rouge, a marqué le début d'une défiance envers Autant-Lora. Ce n'est pas un de ses grands films, mais ce n'est pas si mauvais non plus. Avec Bourvil, matois et paillard, tout attaché à sa vengeance contre Yves Robert, responsable du viol de sa mère par un Bavarois, en 1870.
LE MONDE, LA CHAIR ET LE DIABLE, de René Clément. — Dimanche 12 novembre, FR 3, 22 h. 30. Trois survivants d'une catastrophe atomique, un Noir, une Blanche, un Blanc (raciste) dans New-York désert. L'angoisse naît de cet isolement dans une ville immense où plus rien ne bouge. Et de la survie des préjugés sociaux au-delà de la « fin du monde ». Très impressionnant.
SI PARIS NOUS ÉTAIT CONTÉ, de Sacha Guitry. — Lundi 13 novembre, A 2, 15 heures. La verve et la fantaisie d'un auteur de boulevard réinventant l'histoire au gré de sa fantaisie, de ses goûts, de ses haines. Délectable. Dernière apparition de Guitry acteur : il joue le rôle de Louis XI.
RUE SANS ISSUE, de William Wyler. — Lundi 13 novembre, TF 1, 20 h. 30. Tandis que New-York et Gosses de la rue Lutter contre la misère, c'est lutté contre le banditisme. Et Humphrey Bogart, le gangster, est tué par Joel McCrea, tandis que Sylvia Sydney cherche à sauver son jeune frère, Billy Halop, de la délinquance. Une leçon sociale et humanitaire typique du cinéma américain. Il est de bon ton aujourd'hui de dédaigner William Wyler. Pourtant, Rue sans issue est une œuvre très solide.
L'HERITIER, de Philippe Lebe. — Lundi 13 novembre, FR 3, 20 h. 30. Histoire d'un « fils à papa » qui se révèle un homme d'action, un réformateur à la Kennedy, et qui est pris dans le complot d'une société multinationale. Des souvenirs — des influences — du film noir américain, de Citizen Kane et de L'Affaire Mattel. Mise en scène brillante d'un cinéaste cinéphile et belle interprétation de Belmondo.
L'OR NOIR DE L'OKLAHOMA, de Stanley Kramer. — Mardi 14 novembre, A 2, 20 h. 35. Au temps de la ruée vers le pétrole, la lutte d'une jeune fille, championne de la libération féminine, contre un trust qui veut

lui prendre son unique puits. Un feuilleton porté par le personnage de Faye Dunaway et dans lequel Stanley Kramer change de registres avec aisance et une aisance déconcertante.
ON S'ÉTAIT LA VALISE, DOCTEUR, de Peter Bogdanovich. — Mardi 14 novembre, FR 3, 20 h. 30. Quiproquos autour de quatre valises extérieurement semblables. Bogdanovich, qui s'essaye à tous les genres, a mis à réchauffer les situations et les gags des comédies américaines années 30-40. Répétitions lassantes et virages de loufoquerie vers la vulgarité. On a le droit de préférer un authentique film d'époque signé Capra, Hawks ou McCarey.
DU RIFIPI A PANAME, de Denys de La Patellière. — Jeudi 16 novembre, A 2, 21 h. Pâte copie de Touches pas au grisbi (Bocker) et Du rififi chez les hommes (Dassin), avec Jean Gabin en vieux lion de la haute pègre et ses coups de gueule habituels ; avec Georges Raft venu des États-Unis pour un petit rôle. Mais les héros sont fatigués.
L'ESCALIER, de Stanley Donen. — Jeudi 16 novembre, FR 3, 20 h. 30. Deux vieux homosexuels en ménage dans un salon de coiffure de Londres et leurs difficultés à gravir l'escalier de la vie. Vue à Paris, la pièce de Charles Dyer gardait des allures de comédie de boulevard. Stanley Donen en a fait une tragédie de la solitude et de la vieillesse qui rend manifestes toutes les dégradations. Détails sordides, air irrespirable. Mais Rex Harrison et Richard Burton sont prodigieux.
L'INHUMAINE, de Marcel L'Herbier. — Vendredi 17 novembre, A 2, 22 h. 45. Le destin d'une femme fatale qu'un ingénieur suédois, travaillant dans un laboratoire d'avant-garde, veut arracher à son inhumanité. Histoire féérique que Marcel L'Herbier aurait voulu surréaliste (Pierre Mac Orian écrit le scénario avec lui) mais qui fut modifiée pour l'actrice Georgette LeBlanc et ses commanditaires. Le cinéaste, très attaché à des recherches plastiques, est servi de cette histoire pour une synthèse, un manifeste des Arts Déco 1925. Décors conçus par le peintre Fernand Léger, l'architecte Robert Mallet-Stevens, Claude Roubert-Lara et Alberto Cavallotti, membres de Pierre Chareau, robes de Poiret. Résultat : admirable.

Écouter-voir

- MUSIQUE : RUDOLPH SERKIN AU CARNEGIE HALL. — Dimanches 12 et 19 novembre, FR 3, 16 h. 30.
• VIOLENCE ET PASSION, de Luciano Visconti. — Dimanche 19 novembre, TF 1, 20 h. 30.
• ON S'ÉTAIT LA VALISE, DOCTEUR, de Peter Bogdanovich. — Mardi 14 novembre, FR 3, 20 h. 30.
• DU RIFIPI A PANAME, de Denys de La Patellière. — Jeudi 16 novembre, A 2, 21 h.
• SI PARIS NOUS ÉTAIT CONTÉ, de Sacha Guitry. — Lundi 13 novembre, A 2, 15 heures.
• RUE SANS ISSUE, de William Wyler. — Lundi 13 novembre, TF 1, 20 h. 30.
• L'HERITIER, de Philippe Lebe. — Lundi 13 novembre, FR 3, 20 h. 30.
• L'OR NOIR DE L'OKLAHOMA, de Stanley Kramer. — Mardi 14 novembre, A 2, 20 h. 35.

• « Une interprétation ne devrait jamais être considérée comme quelque chose de définitif, dit Rudolph Serkin, c'est l'aboutissement d'une évolution qui n'a de valeur que dans l'instant. C'est la vision d'un artiste à un certain moment, elle ne doit pas et elle ne peut pas être répétée : c'est d'ailleurs ce qui est merveilleux. »
• Le deuxième itinéraire, proposé le 19 novembre par Jean-Claude Labchanski, parcourt l'année 1963, « une année comme les autres », quoique sans doute plus que d'autres chargée d'événements : la rupture sino-soviétique et les premières émeutes raciales en Alabama, la disparition de Jean XXIII et l'assassinat de John Kennedy, en France la mort d'Edith Piaf, la destruction de l'ancienne gare Montparnasse, le succès du feuilleton Janique aimée.
• PORTRAIT : SALVADOR DALL. — Du lundi 13 au vendredi 17 novembre, France-Culture, 22 h. 30.
• DOCUMENTAIRE : RUE DES ARCHIVES. — Dimanches 12 et 19 novembre, FR 3, 20 h. 30.

• « 1914-1918 : ils ont tenu. » La série s'achève sur la guerre. Ceux qui étaient partis gaiement se sont retrouvés dans la boue des tranchées pour quelques hivers qui n'auraient jamais imaginés. « Ils ont tenu. » A l'arrière aussi, on tenait, dans le Nord, dans les zones occupées par l'ennemi, ceux qui avaient tenu, ceux qui avaient tenu sur ces témoignages.
• MAGAZINE : LA DÉFENSE DE L'EUROPE. — Vendredis 17 et 24 novembre, FR 3, 20 h. 30.
• ESSAI : CE CORPS QUE L'ON HABITE. — Lundi 13 novembre A2, 22 heures 35.
• VIVANT MARI, de Louis Malle. — Lundi 20 novembre, FR 3, 20 h. 30.
• DÉBAT : MARDI, FEMME, SOCIÉTÉ. — Mardi 14 novembre, TF 1, 14 h. 55.

• « 1914-1918 : ils ont tenu. » La série s'achève sur la guerre. Ceux qui étaient partis gaiement se sont retrouvés dans la boue des tranchées pour quelques hivers qui n'auraient jamais imaginés. « Ils ont tenu. » A l'arrière aussi, on tenait, dans le Nord, dans les zones occupées par l'ennemi, ceux qui avaient tenu, ceux qui avaient tenu sur ces témoignages.
• « L'homme et son corps », organisé par le Musée des arts et traditions populaires (1) ; « La découverte du corps humain », au Musée de l'homme (jusqu'au 15 janvier) ; « Le nu », présenté cet été au musée de Montpellier, pour faire parler le corps, en images, et par Françoise Lora, des A.T.P., Lisa Brunel, spécialiste de la danse, et surtout Roland Barthes.
• « L'homme et son corps », organisé par le Musée des arts et traditions populaires (1) ; « La découverte du corps humain », au Musée de l'homme (jusqu'au 15 janvier) ; « Le nu », présenté cet été au musée de Montpellier, pour faire parler le corps, en images, et par Françoise Lora, des A.T.P., Lisa Brunel, spécialiste de la danse, et surtout Roland Barthes.
• « L'homme et son corps », organisé par le Musée des arts et traditions populaires (1) ; « La découverte du corps humain », au Musée de l'homme (jusqu'au 15 janvier) ; « Le nu », présenté cet été au musée de Montpellier, pour faire parler le corps, en images, et par Françoise Lora, des A.T.P., Lisa Brunel, spécialiste de la danse, et surtout Roland Barthes.

Handwritten text in a box: « كذا من الإهل »

RADIO-TELEVISION

Jeudi 16 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15. Réponse à tout; 12 h. 30. Midi première; 13 h. 30. Objectif santé; la prostate; 14 h. Les vingt-quatre jadis; 18 h. A la bonne heure; 18 h. 25. Pour les petits; 18 h. 55. Feuilles; Les Mûriers de Paris (n° 19); 19 h. 15. Une minute pour les femmes; 19 h. 45. Jeux; L'inconnu de 18 h. 45.

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Télévision régionale; 13 h. 50. Feuilleton: L'âge en fleur; 14 h. Aujourd'hui, madame (Mésanges les jures); 15 h. Série; Opération danger; 15 h. 55. L'invité du jeudi; Coluche; 17 h. 25. Fenêtre sur... la sculpture poétique de l'espace; 17 h. 55. Récré A 8;

Vendredi 17 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15. Réponse à tout; 12 h. 30. Midi première; 14 h. Emission pédagogique; 18 h. A la bonne heure; 18 h. 25. Pour les petits; 19 h. 55. Feuilleton: Les Mûriers de Paris (n° 20); 19 h. 15. Une minute pour les femmes; 19 h. 45. Jeux; L'inconnu de 19 h. 45.

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Télévision régionale; 13 h. 50. Feuilleton: L'âge en fleur; 14 h. Aujourd'hui, madame (Le nazisme); 15 h. Feuilleton: D'Argentan amoureux; 18 h. Magazine; Delta; 17 h. 25. Fenêtre sur... les musiciens Bloom;

Samedi 18 novembre

CHAINE I : TF 1

11 h. 55. Philatélie club; 12 h. 30. Cuisine légère; 12 h. 45. Jeune pratique; 13 h. 30. Les musiciens du soir; 14 h. Toujours le samedi; 18 h. 5. Trente mille; 18 h. 40. Magazine; 18 h. 55. Les auto-moto 1; 18 h. 10. Six minutes pour vous défiler; 19 h. 40. Clic et clac; 19 h. 45. Jeu; L'inconnu de 18 h. 45.

CHAINE II : A 2

12 h. 30. Samedi et demi; 13 h. 35. Magazine; Des animaux et des hommes; 14 h. 25. Les jeux du stade; 17 h. 10. Salle de fêtes; 18 h. La

Dimanche 19 novembre

CHAINE I : TF 1

9 h. 15. Emissions philosophiques et religieuses; A Bible ouverte; 9 h. 30. Source de vie; 10 h. Présence protestante; 10 h. 30. Le jour du Seigneur; 11 h. Messe célébrée au l'abbatiale Notre-Dame de Beaugency (Loiret); 12 h. La séquence du spectacle; 12 h. 30. TF 1-TF 1; 13 h. 20. C'est pas sérieux; 14 h. 15. Les rendez-vous du dimanche; 15 h. 35. Série; L'escadron volant (n° 5); 18 h. 25. Sport; Sports première; 17 h. 55. Série; Au plaisir de Dieu (Le vent du nord); 19 h. 25. Les animaux du monde.

CHAINE II : A 2

11 h. Quatre saisons; 11 h. 30. La vérité est au fond de la marmite; 12 h. Chorus; 12 h. 40. Cinq-malices; 13 h. 10. Top-cinéma (et à 13 h. 40).

Lundi 20 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15. Réponse à tout; 12 h. 30. Midi première; 13 h. 50. Les après-midi de TF 1

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE - INTER, informations notes les heures; 7 h. P. Douglas à 8 h. 45; la chronique de P. Bouteiller; 9 h. La vie qui va de J. Pagan; 11 h. Les cingis du music-hall de 18-C. Avery et J. Céprou; 12 h. Louis Boun; 12 h. 45. Le jeu des 1.000 francs; 13 h. Journal de G. Dooyan; 13 h. 45. Micro-magazine; de P. Bouteiller; 14 h. Le livre de contes; 14 h. 20. Avec ou sans sucre; de J. Aruz; 15 h. 30. Tout flou par être vrai; de H. Gougard et J. Pradal; 16 h. Vous avez dit...

Édité par le S.A.R.L. Le Monde. Gérance: Jacques Favre, directeur de la publication, Jacques Sauvageot.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration. Commission paritaire des journaux et publications: n° 2747.

18 h. 35. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu; Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Top-cinéma.

20 h. 35. Il était un musicien: M. Satie. Évocateur par la fiction d'un grand musicien plutôt méconnu, humoriste, révolutionnaire du langage et des formes. 21 h. 5. FILM: DU BIPET A PANAME, de D. de L. Patellière (1968), avec J. Gabin, N. Tiller, M. Darc, G. Froese, G. Raft, C. Brook (rediff.). Un vieux truand qui fait le trafic de porcelaines associées, assistées par une autre bande. Un agent américain s'infiltre dans son organisation et gagne sa confiance.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30. Pour les jeunes; 18 h. 55. Tribune libre: Mouvement des démocrates; 19 h. 20. Emissions régionales; 19 h. 55. Dessin animé; 20 h. Les jeux; 20 h. 30. FILM (un film, un auteur): L'ESCALIER, de S. Donen (1869), avec R. Harrison,

R. Burton, C. Nesbitt, B. Lehmann, A. Anders, P. Heywood.

à Londres, les problèmes familiaux et la vie intime de deux homosexuels vieillissants, dont l'un doit répondre, devant le juge, d'une affaire de meurtre.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Marianne Alphant (et à 14 h. 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance... la nouvelle économie; à 8 h. 32. Les maisons du soleil; à 8 h. 50. Le gruelier arabe; 9 h. 7. Matinée littéraire; 10 h. 45. Questions en signaux... à Lise Sima; et Le miroir et moi; 11 h. 2. Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977; 13 h. 5. Ainsi va le monde... Agora; à 13 h. 45. Panorama;

13 h. 30. Renaissance des organes de France; 14 h. 5. Un livre, des voix; et La Solal pour la solf, de G. Deder; 14 h. 47. Départementales; 16 h. 50. Livre appel; 17 h. 33. Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977; 18 h. 30. Feuilleton: « Nostradamus » (Le mage); 19 h. 25.

Les progrès de la biologie: le système génétique H.L.A.; 20 h. Carte blanche: « Les Jardins merveilleux » de B. de Saint-Pierre; 22 h. 30. Nuits magnétiques; cédé pour un théâtre-musée (naissance d'une divinité).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 9 h. 3. Le matin des musiciens; 12 h. Musique de table; 12 h. 35. Jazz classique; les étapes de Louis Armstrong; 13 h. Les anniversaires du jour; 14 h. 15. Musique en plume; Karel, Mousongrad; 14 h. 35. « Concerto pour violon et orchestre n° 1 » (Mozart); 18 h. 30. Musiques rares; 17 h. Vaudou; Cécilia Lemaire (musiques traditionnelles); 18 h. 2. Kiosque; 10 h. 3. Jazz; 20 h. 30. En direct du Grand Auditorium de la Maison de Radio-France... « L'Is » (Salinas), « Espérance » (Vardant) (Baird), et Première Échappée pour violon et orchestre » (Bartók), et Trois Postludes » (Grieg), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. F.-M. Le Conte, avec M. Fabian, cymbalum; C. Bonaldi, violon; 22 h. 30. Ouvert la nuit; 1 h. Douces musiques.

20 h. Hommage à Pierre Ferrou; 21 h. 30. Musiques de chambre; 22 h. 30. Nuits magnétiques; cédé pour un théâtre-musée (ombres de la nuit descendante).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 9 h. 3. Le matin des musiciens; 12 h. Musique de table; 12 h. 35. Jazz classique; les étapes de Louis Armstrong; 13 h. Les anniversaires du jour; 14 h. 15. Musique en plume; A. Katalbay; 14 h. 35. « Concerto Grosso en sol majeur n° 3 pour flûte, violon et orchestre » (Handel), et « Concerto pour luth » (Koban); 15 h. Musique France; Ventadorn, Bavel, Touchérouille; 18 h. 30. Tout finit par s'arranger; 17 h. Musiques britanniques; Chris de la Haye, Ravel, Berens, Whyborne, Dering, Purcell, E. Vaughan-Williams; 18 h. 2. Kiosque; 18 h. 3. Jazz;

20 h. En direct de Baden-Baden, Orchestre symphonique; « Deuxième Concerto pour piano » (Chopin), et Concerto pour piano, opus 54 » (Schumann), dir. E. Klees, avec M. Argerich, et Lina et puntos » (Helikter), et Agon » (Stravinski), et Jeux » (Debussy); 22 h. 30. Ouvert la nuit; 23 h. 5. Ainsi va le monde; 23 h. 5. Les grandes avenues de la science moderne;

Ad lib. avec M. de Broton; 22 h. 5. La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Musiques pittoresques; 9 h. 40. Musiciens pour demain; 9 h. 5. Éveil à la musique; 8 h. 17. Expositions de tableaux; 11 h. Vocalises; 12 h. 40. Critiques-auditeurs; 14 h. 15. Matinée lyrique; 18 h. 45. Groupe de recherches musicales de l'INA; et Qui dit quoi à qui?; 17 h. 30. Grand cru; 18 h. Magazine des amateurs; 20 h. 5. Vingt et un concours internationaux de guitare; 20 h. 30. Festival d'été de Paris... récital de piano par Dominique Merlet; « Sonata Appassionata » (Beethoven); « Variations sur un thème de Haendel » (Brahms); et Deux danses roumaines » (Bartók); « Trois Surzenes » (Bartók); et Sonata » (Bartók); 22 h. 30. Ouvert la nuit; 23 h. 5. Ainsi va le monde; 23 h. 5. Les grandes avenues de la science moderne; 23 h. 5. Concert de minuit; musique finlandaise contemporaine.

14 h. 5. La Comédie-Française présente: « Les Caves du Vatican », d'A. Gide, avec J. Eyraud, M. Echeverry; 18 h. 5. En direct d'Amiens, concert par le Chœur de Saint-Vincent; 17 h. 30. Rencontre avec... 18 h. 30. Ma non troppo; 19 h. 10. Le cinéma des cinéastes;

20 h. 5. Poésie: Marianne Alphant et Michel Chailou; 20 h. 40. Atelier de création radiophonique; les albums; par R. Séguy; 23 h. Black and blue; 23 h. 50. Poésie: Michel Serra.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Musique chantilly; 8 h. Cantate; 9 h. 3. Concert; 10 h. 30. En direct de l'église de l'Église de la Vierge (deux célébrations antérieures de la messe de Schubert); messe en sol mineur, et Selva regina; en la majeur, fugue en sol mineur; 12 h. Musiques chorales; 12 h. 35. Chasseurs de son; 13 h. Portrait en petites touches; Bavel; 14 h. La tribune des critiques de disques; Critiques Symphonie; et Die Traue » d'Ortengger; 17 h. Concert-lecture; plusieurs de Mozart; 18 h. 30. Opéra-bouffon; et l'« Auberge du Cheval blanc » (Borovitzky); 19 h. 35. Jazz s'il vous plaît; 20 h. Équivalences (Landini, Frescobaldi); 21 h. En direct de la salle Feytaud, prestige de la messe de Marten; 14 h. 47. Centres de gravité; 18 h. 30. Mésanges de la Sainte-Dame de Royan; 11 h. Regards sur la musique; et Cod trio suite » (Mozart); 12 h. 5. Allegro; 12 h. 37. Lettre ouverte à l'auditeur; 12 h. 45. Musiques de chambre; J.-S. Bach, Debussy, Ben Johnston;

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Marianne Alphant (et à 14 h. 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance... l'ours et le daim; à 8 h. 32. Les lundis de l'histoire; et les Espélateurs de la connaissance; de B. Oilles; 10 h. 45. Le texte et la marge; 11 h. 2. Rencontres internationales de musique contemporaine; Agora; à 13 h. 45. Panorama; 13 h. 50. Atelier de recherche musicale; avec M. Portel; 14 h. 5. Un livre, des voix; et « Terre d'adieu » de P. Martereau; 14 h. 47. Centres de gravité; 18 h. 30. Mésanges de la Sainte-Dame de Royan; 11 h. Regards sur la musique; et Cod trio suite » (Mozart); 12 h. 5. Allegro; 12 h. 37. Lettre ouverte à l'auditeur; 12 h. 45. Musiques de chambre; J.-S. Bach, Debussy, Ben Johnston;

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3. Quotidien musique; 9 h. 3. Le matin des musiciens; 12 h. Musique de table; musique de chambre; 13 h. 35. Jazz classique; Jimmy Henderson; 13 h. Les anniversaires du jour; 14 h. 15. Musique en plume; 15 h. 40. Charles Merckens; Alka; et « Organum » (C. Bernard); et Prométhée » (J. Guillon); avec J. Guillon, piano; A. Pécourville, orgue, et percussionnistes de l'Orchestre du Capitole de Toulouse; 22 h. 30. Ouvert la nuit; à 23 h. Un demi-siècle de musique française; avec George Auris; à 1 h. Douces musiques.

course autour du monde; 18 h. 55. Jeu; Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Top-cinéma.

20 h. 30. Dramatique: Les Héritiers (Photos de famille), de F. Plunk, réal. J. Bunuel, Avec H. Pechayrou, M. Cavellier, G. Garrivier, etc. 22 h. Sur la sellette, par P. Bouvard; 23 h. 5. Terminus les étoiles.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30. Pour les jeunes; 18 h. 20. Emissions régionales; 18 h. 55. Dessin animé; 20 h. Les jeux; 20 h. 30. Série historique; Les grandes connotations (Les fantômes du palais d'hiver). Adao, Georges Neveux, réal. L. Grosjeanne.

22 h. 20. Magazine: Thalassa (L'École bleue).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Marianne Alphant (et à 14 h. 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance... regards sur la science; à 8 h. 32. Comprendre aujourd'hui pour vivre demain; 9 h. 7. Matinée littéraire; 10 h. 45. Questions en signaux... à Lise Sima; et Le miroir et moi; 11 h. 2. Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977; 13 h. 5. Ainsi va le monde... Agora; à 13 h. 45. Panorama;

14 h. 5. Ateliers musiciens: six fêtes musicales de la Sainte-Baume; 18 h. 20. Livre d'or; Musée espagnol au Festival d'été de Paris; 17 h. 30. Pour mémoire: les maîtres du roman populaire français de 1818 à 1850 (publications en fascicules; littérature juvénile); 19 h. 25. Les féministes françaises; entretien avec J. Rahaut;

20 h. « La poudre parle », de R. Banks, réal. E. Bazal, avec: D. Savignac, R. Bahr, H. Laboulière, M. Thierry, C. Laborde, C. Guibert, etc.; 21 h. 55.

21 h. 30. Encyclopédie audiovisuelle du cinéma: Les années 20 (Abel Gance); 22 h. Cinéma-regards.

An sommaire: Isabelle Huppert dans Retour à la Mer-Aimée, de J.-F. Adam; la Quella matrice entre le monde et la musique; et les huitième rencontres de Marigny.

22 h. 30. FILM (cinéma de minuit, cycle aspects du cinéma italien): LE TRICOLOR, de G. de Bosio (1983), avec G.-M. Volonte, P. Leroy, G. Bosetti, A. Almée, R. Severo, C. Bagno (v.o. sous-titrée, N.).

A Venise, pendant l'hiver 1963-1964, les attentats irréfutés d'un membre de la Résistance provoquent l'effondrement d'un réseau.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Poésie: Marianne Alphant (et à 14 h. 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5. Matinales; 8 h. Les chemins de la connaissance... l'ours et le daim; à 8 h. 32. Les lundis de l'histoire; et les Espélateurs de la connaissance; de B. Oilles; 10 h. 45. Le texte et la marge; 11 h. 2. Rencontres internationales de musique contemporaine; Agora; à 13 h. 45. Panorama; 13 h. 50. Atelier de recherche musicale; avec M. Portel;

14 h. 5. Un livre, des voix; et « Terre d'adieu » de P. Martereau; 14 h. 47. Centres de gravité; 18 h. 30. Mésanges de la Sainte-Dame de Royan; 11 h. Regards sur la musique; et Cod trio suite » (Mozart); 12 h. 5. Allegro; 12 h. 37. Lettre ouverte à l'auditeur; 12 h. 45. Musiques de chambre; J.-S. Bach, Debussy, Ben Johnston;

20 h. « La poudre parle », de R. Banks, réal. E. Bazal, avec: D. Savignac, R. Bahr, H. Laboulière, M. Thierry, C. Laborde, C. Guibert, etc.; 21 h. 55.

FRANCE-CULTURE

22 h. 10. Portrait: Jean Renoir.

CHAINE II : A 2

13 h. 35. Télévision régionale; 13 h. 50. Feuilleton: L'âge en fleur; 14 h. Aujourd'hui, madame; 15 h. FILM: PAIN, AMOUR ET FANTAISIE, de L. Comencini (1953), avec G. Lollobrigida, V. de Sica, R. Rizzo, M. Merini, V. Riento, T. Pica, M.-P. Casteln, M. Carotenuto (N.).

Un officier de carabinieri, nommé dans un petit village du sud de l'Italie, protège la fille la plus pauvre (et la plus belle) et s'éprend de la sage-femme de l'endroit.

17 h. 25. Fenêtre sur... l'aventure de l'automobile; 17 h. 55. Récré A 2; 18 h. 35. C'est la vie; 18 h. 55. Jeu; Des chiffres et des lettres; 19 h. 45. Top-cinéma.

20 h. 30. Variétés: Avec le disco.

21 h. 35. Magazine: Question de temps; 22 h. 35. Banda à part; Je m'appelle Michel.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30. Pour les jeunes; 18 h. 55. Tribune libre: Pierre Racine sur le thème: « Centralisme et régionalisation »; 19 h. 20. Emissions régionales; 19 h. 55. Dessin animé; 20 h. Les jeux; 20 h. 30. FILM (cinéma public): VIVA MARIA, de L. Mialla (1965), avec J. Moreau,

12 h. Sico; 13 h. 30. Interpol; 14 h. Histoire d'un jour; 15 h. 30. Coluche; 17 h. Hi-parade; 18 h. 30. Le journal de P. Lescure; 18 h. 45. Pour ceux qui aiment le jazz; 19 h. 15. Europe musique; 20 h. 30. Disco 1000; 21 h. 30. Disco dance; 22 h. 30. Europe paosansa; 22 h. 45. G. Saint-Bris.

R.T.L. (informations toutes les demi-heures): 5 h. 30. M. Favière; 8 h. 45. A.-M. Peysson; 11 h. La grande parade; 13 h. Journal d'A. Baloud; 13 h. 30. Histoire d'annon; 14 h. Mémie Grigorie; 14 h. 30. Disque d'or; 15 h. 30. Appel, on est là; 16 h. 30. Les grosses étés; 18 h. 30. Hi-parade; 20 h. 30. Les roudes sont sympas; 0 h. Section de nuit.

Tribunes et débats EUROPE 1: 19 h. Jacques Chirac (de 12).

Radioscopies FRANCE-INTER: 17 h. Jacques Chancel reçoit Genevieve Duboc (lund), Jean Mercure (mard), Gasron Ferdière (mercredi), Florevoz Dely (jeudi), Pierre Gripard (vendredi).

Handwritten Arabic text: هذا من الأصل



SOCIÉTÉ

LA VIE DU LANGAGE

Le français à travers les livres : images et réalités

Même quand tout va très vite, la langue ne s'emballe pas. Trente-cinq ans sont bien peu de choses pour elle, si bien que la réimpression du livre d'A. Dauzat vient encore à...

voir. Rien de plus effrayant qu'un texte « qui sent l'huile ». A cette rigueur souterraine, l'écriture constante janséniste, l'ajout...

« père » et non « N.B. », comme dit, c'est donc ce qu'il faut écrire, et non « N.B. », disant par exemple à un élève cette institution tournaise...

vocables qui s'écoule en kilomètres typographiques. C'est le fin de la littérature avancée; apparemment, ponctuer est un acte résonnant et le virgule l'allée oblique de l'impériale...

HISTOIRE

11 novembre 1978 : écouter les témoins

N voyant, une fois de plus, sur le petit écran, ces ex-perts froids nous parler des fronts et des généraux, des problèmes intimes de Pétain et des tonneaux de la marine anglaise...

Les ethnologues, l'armée, les historiens, les réalisateurs, ont-ils peur? Ont-ils peur de voir sous l'effet de témoignages oraux...

Est-ce « rétro », périmé et, pendant que nous y sommes, réactionnaire, d'avoir son goût pour la philologie de nos grands-pères? Tous jours est-il que cette lecture (pour quelques-uns), et cette première lecture pour beaucoup, lui rendra une appréciation moins mécanique de ce que, faute d'un terme plus approprié, il faut bien continuer de nommer le « génie » propre au français...

Technique pour une bonne part, ce compte rendu d'une enquête directe débouche largement son objet. Au prix de quelques tableaux statistiques, de quelques pages méthodologiques, il mérite d'être lu par un public non professionnel (l'entente: ni pédagogique ni linguistique) important. Pour les enseignants de français, il fournit matière à de saines réflexions.

Beaucoup d'observations intéressantes, donc. L'ensemble est clair et bien construit. * Monia Guendler, Z. Gemenzovic, Abdelhamid Elhamdi, Les Français dans les normes / Contribution à une étude de la norme du français parlé; Ed. Honoré Champion, 203 pages, 55 F.

Dans la même collection (chaque volume = 16,50 F) : - J.-P. Collignon et P.-V. Berthier, Le Français du style. Simplicité, précision, harmonie. - J.-P. Collignon et P.-V. Berthier, Phrases du langage. Barbarismes, solelismes, contresens, pléonasmes. - A. Doppagne, Les Régionalismes du français. - R. Godiveau, 1000 difficultés courantes du français parlé. - J. Cellard, Le Subjonctif : comment l'écrire, quand l'employer? JACQUES CELLARD.

ÉNERGIE

Aveugle à trente-six ans

ARMAND ZAHNER, devenu aveugle à trente-six ans, conte son histoire dans un livre, « Cap sur Antares », qui est une telle leçon d'énergie dans son apprentissage de la cécité que...

avait su faire face à l'effrayante révélation : il était aveugle sans espoir. Mais « sans espoir », « résigné », étaient des mots dépourvus de sens pour Armand Zahner. Il réagit aussitôt. C'est-à-dire qu'il se lança tout seul dans la conquête du monde extérieur. Les pages où il décrit la naissance de sa défiance avec les mains, les pas, dont il compose le nombre, les obstacles qu'il apprend à contourner, les voix qu'il reconnaît, les encouragements qu'il reçoit, les déceptions qu'il connaît, sont eux-mêmes riches d'expérience fraternelle.

TÉMOIGNAGE

Trente mois de prison ferme, sans jugement

RÉSOLUMENT ténacité, je me venge le devoir de défendre l'agresseur d'une jeune fille, un Arabe égyptien copte. Son amie et lui, décidés à s'épouser, se voient tout à coup arrachés l'un à l'autre par un des nombreux effets de ce que j'appellerai, à leur passage de l'actualité, « le loi Maschino ». Il commence à travailler manuellement pour vivre. Un soir, rue de la République, il est saisi par un policier et conduit au commissariat. Il se trouve de quel dans sa station habituelle de métro. Il revient sur ses pas, salue à tout hasard une jeune fille. Elle lui répond. Il l'accompagne jusque sur son palet et lui demande un verre d'eau, qu'elle lui offre. Mais elle lui refuse un baiser d'adieu, et il se retire. Le coupable, dans l'escalier, un démo pagite : « C'est par mépris, parce que je suis arabe, qu'elle a refusé. » Il remonte, trappe à la porte. Elle ouvre. Devant son visage tout à coup transformé, elle se met à pleurer. Affolé, il la gifle plusieurs fois. En vain, il s'entend. Nour jours après, avec une inconnue caractéristique, il entre avec un ami dans un café du même quartier. La jeune fille est au face de lui, à la table voisine. Il ne la reconnaît pas. Mais elle téléphone à la police. Appréhendé, il croit à un contrôle d'identité.

fémmes avocats du M.L.F. et une assistance hostile, rassemblée par le même M.L.F. Ces avocats réussissent une première fois à obtenir l'incapacité du tribunal. La deuxième fois, l'affaire est transférée aux assises. La liberté provisoire est refusée. Le jugement est alors mis en œuvre. Je comprends le titre du M.L.F. contre le viol. Je comprends qu'il cherche devant le public un abaissement de fixation. Mais ne s'est-il pas trompé de cible? Les cibles justifiées ne manquent pourtant pas. Le Monde du 16 novembre 1977 cite plusieurs cas de viol qui ont abouti à des peines de quatre à huit ans de prison, certaines avec sursis. L'un ressemble à notre affaire : « violences volontaires », le coupable a été condamné à huit mois de prison, dont six avec sursis. On comparera! Parmi nombre d'autres cas, retenons seulement celui de cette jeune Algérienne de dix-huit ans, de Bouison, qui fut effectivement violée. Elle porta plainte. Appréhendé, le coupable fut, laissé en liberté. Alors cette jeune fille arabe se suicide (le Monde du 4 mai 1978). On croit rêver. Un jeune Arabe brutalisé-t-il, dans un état de semi égarement, une jeune fille : trente mois de prison ferme, qui contiennent. Une jeune Arabe est-elle violée et s'en suicide-t-elle : son agresseur est laissé en liberté. Nous lançons un appel à la victime, à Brigitte. Si déshirant et profond que fut son traumatisme, ne saurait-il, après trente mois, être retrouvé femme, laisser germer sur les débris de son désir de vengeance le fleur du pardon, et retirer sa plainte? L'ami de son agresseur est désormais claustré et surveillé, à 5000 kilomètres de Paris. Elle réussit à lui adresser une lettre, sous un prénom féminin « Francis » : « La mort, j'en ai eu longtemps le goût dans la gorge... Je n'ai qu'un désir de mort envers cet individu que je ne cherche même pas à comprendre. Le coupable, que j'ai vu une fois, m'a juré qu'il n'avait jamais voulu violer cette jeune fille. Le rapport de l'avocat du conseil d'Etat explique à sa façon qu'il agit... d'impudence momentanée! A défaut de connaître la vérité, la réalité s'impose : le jeune fille n'a été ni tuée, ni violée. L'accusé a comparu deux fois devant le tribunal. Contre lui, trois

Après avoir recueilli sur magnétophone, il y a dix ans, quelques-uns de ces récits, je me suis tourné vers le Musée des arts et traditions populaires, qui aime tant parler de folklore vivant. Non, ces histoires qui ont toutes les caractéristiques des légendes traditionnelles, ces récits de veillées aux effets ponctuels de bruts d'armes et de blessures métrés, on les ignore là comme ailleurs. On préfère recueillir pour la millième fois quelques débris d'une littérature morte et entretenir pendant des années un ordinateur coiffeux qui n'en peut mais de la matière qu'on lui enfourme et la vomit en pire état qu'il la reçut.

L'armée? Elle a ses archives. C'est tellement plus sûr de savoir grâce à de tels papiers que le 7^e corps de la 11^e armée a passé la Marne en face de Châteauneuf-Thierry, le 18 mai 20, que d'écouter ce que cette opération a valu de larmes de rage et de douleur. Les experts sur papier tuent plus sûrement la vie que les armes. Les historiens qui se découvrent pourtant ethnologues et lancent une vaste opération d'archives orales de la France? Eux aussi attendent, comme la chouette de Minerve, le crépuscule? Non, comme les vautours, ils attendent la mort du dernier des témoins, celui qui, cela va de soi, n'a rien vu, rien appris et ne saurait rien dire. Ils attendent pour prendre la parole à la place de ces morts. La télévision? Elle pourrait si aisément pénétrer chez les anciens combattants et les fils-mères, leur montrer peut-être les endroits où ils furent. Elle préfère, pour la centième fois, nous montrer l'insécurité d'un train d'arrêt du wagon de Compiègne. C'est tellement plus facile. La prise pour le projecteur est prête et puis, pensez donc, un lieu historique! Des gants, des chapeaux mous, les vraies plumes ont été signés, quelle émotion! On croirait un tableau des salons d'après 18, la vérité, quoi.

Comme ils ont tort pourtant d'avoir peur. S'ils savaient combien cette légende arabe de la guerre de 1914 a plus de chair, plus de sang, plus de vert, plus d'odeurs, plus de vie mais aussi plus de vérité que tous les livres. Ils pourraient comprendre pourquoi, enfant, je pourrais entendre dix fois dans la même année le long récit de la guerre du père Geoffroy et pourquoi je me souviens encore vingt ans après de l'odeur des cadavres allemands gazés dans une cave de l'Argonne ou du rire de la compagnie lorsque le jument du colonel s'était abattu soudainement au retour d'un combat, sans une égratignure, une balle dans le trou du cul.

L'Iliade européenne 11 novembre 1978. Il est tard. Je pense que personne n'est parti un jour, camera au poing, du monument aux morts à chacune des maisons d'un village pour reconstruire ce extraordinaire réseau de mémoire collective tissé, au cours des ans, autour de ces noms empilés. Il est tard, il est très tard. Je n'ai peut-être pas frappé ces bonnes portes. Un projet en ce sens traîne que que part à la télévision. Je suis pourtant que cette Iliade européenne existe et qu'en des dizaines de langues, en bavarois, en bulgare et en breton, en occitan et en flamand, elle raconte une histoire vraie. Mais il n'y aura pas de « Réécits à Alcnou ». On attend qu'Ulisse meure pour écrire à la place de ces illustres, qui, comme me disait récemment un sociologue des classes populaires : « Nous ont assez emm... avec leurs récits de la guerre de 14. »

CLAUDE GAIGNEBET

Chargé de cours à l'université de Paris-I-Sorbonne (Histoire).

Armand Zahner, Alsacien de naissance, avait été enrôlé de force dans la Wehrmacht pendant la guerre. Après une pénible captivité en U.R.S.S., il s'était reclassé partisan. Un terrible accident de motocyclette — il avait percuté un camion dans le brouillard — avait mis fin prématurément à cette expérience. Atteint de troubles visuels s'ajoutant à un traumatisme crânien non résorbé dont il avait été victime pendant la guerre, il était longtemps resté en traitement dans les services ophtalmologiques d'un grand hôpital. D'abord soigné pour « cécité provisoire », le patient

IV^e Salon du vieux papier de collection Livres, Cartes postales, Gravures, Banques d'images, Affiches, Journaux. Attention! Du 9 au 13 novembre Gare de La Bastille

Mais Armand Zahner refuse et refuse, toujours de se considérer comme un déshérité. Cap sur Antares, l'état de ses aveugles, il garde foi dans le mouvement en avant. C'est ce qui fait la valeur éditoriale — et sportive — de son témoignage. OLIVIER MERLIN. * Cap sur Antares d'Armand Zahner, Editions S.O.S., 106, rue de la Chapelle, 75018 Paris, 46 F.

Le Monde dossiers et documents Numéro de novembre L'ALCOOLISME EN FRANCE L'IRAN Le numéro : 3 F Abonnement un an (10 numéros) : 30 F

DOCUMENT

Le Livre d'or de « l'Assiette au beurre »

LES six cents numéros de « l'Assiette au beurre », parus du 4 avril 1901 au 15 octobre 1913, composent un extraordinaire mémorial de la révolte et de la satire en même temps qu'un témoignage féroce d'une époque, la Belle Époque, où la caricature politique et sociale atteignait une violence bien oubliée aujourd'hui. Jean-Claude Simoën et Jean-Michel Royer ont eu l'excellente idée de réunir en deux volumes, dont le second vient de paraître, un choix de dessins extraits de ces six cents numéros.

Anticléricale, anticapitaliste, antimilitariste, « anti-tout », « l'Assiette au beurre » fut aussi un prodigieux laboratoire de graphisme et de couleur. Parmi ses collaborateurs ont figuré les plus grands dessinateurs du moment, Steinlen, Forain, Benjamin Rabier, Caran d'Ache, Cappiello, Poulbot, Willette, de jeunes peintres inconnus qui devaient devenir célèbres comme Van Dongen, Kupka, Juan Gris, Jacques Villon, des écrivains vitrioleurs qui s'appelaient Jehan Rictus, Octave Mirbeau, Laurent Tailhade, Jean Richepin, Léon Bloy.

Les propriétaires successifs étaient pourtant des marchands de papier : Samuel-Sigismond Schwarz, qui éditait d'autres part des publications légères telles que « le Frou-frou », « la Tutu », « le Poupon », puis, à partir de 1904, André de Joncières, autre roitelet de la presse rose bonbon avec « la Gaîté gauloise », « la Gauloise », « le Jean qui rit ». Mais ils avaient l'astuce et le bon sens de laisser à leurs collaborateurs la bride sur le cou, et la revue fut longtemps pour eux une excellente affaire.

« L'Assiette au beurre » avait ses bêtes noires : Clemenceau, Briand, Viviani, Millerand. Et Barrès, que l'on retrouve au second rang de la frise reproduite en bas de cette page. Cette frise évoque le transfert au Panthéon, le 30 mai 1908, des cendres d'Émile Zola, mort en 1902. Zola, qui Barrès, qui la conduisit au Panthéon, la mine accablée, traitait de « traître » et de « pornographe » ! Et les quatre spécimens de la jeunesse des grandes écoles que le dessinateur espagnol d'Ostoya fait figurer en queue du cortège dans son « reportage » confient, selon la légende qui accompagne cette charge sans pitié : « Le jeudi, les bons pères nous conduisaient sur le boulevard pour crier : à mort Zola ! »

* Le Livre d'or de « l'Assiette au beurre ». Deux albums grand format. Nombreuses illustrations en couleurs et en noir et blanc. Jean-Claude Simoën éditeur, collection « L'éventail à bourriques », animée par Jean-Michel Royer. Tome I (1901-1906), 176 p., 136 F. Tome II (1906-1913), 176 p., 145 F. Les deux tomes, sous emboîtage, 300 F.



LE 1^{er} MAI



LA FAMILLE BOURGEOISE

— Je vous présente un petit gaillard qui nous donnera bien de la satisfaction ! Hier, il s'est mis à pleurer en me voyant faire la paye des ouvriers !



LA LÉGION ÉTRANGÈRE

— Quand je me suis évadé de la Maison centrale, je ne me doutais pas qu'on me chargerait, un jour, de civiliser le Maroc.



LES MÉDECINS

— Ils ne l'ont pas volée...



LE TRANSFERT DES CENDRES D'ÉMILE ZOLA

هكذا من الإهل

Des heures de travail...
 8 heures de travail...
 8 heures de sommeil...
 8 heures de loisir...
 LE 1^{er} MAI
 LA FAMILLE BOURGEOISE
 LA LÉGION ÉTRANGÈRE
 LES MÉDECINS
 LE TRANSFERT DES CENDRES D'ÉMILE ZOLA

ÉDUCATION

SPORTS

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU PARLEMENT

Plusieurs manifestations lundi à Paris

A l'occasion de l'examen de la loi n° 13 du 13 novembre 1978, le projet de budget de l'éducation par l'Assemblée nationale, plusieurs actions de grève et des manifestations ont été organisées...

Un face-à-face députés communistes et lycéens

Protégés discrètement et inutilement par deux cars de C.R.S., l'annexe du Palais-Bourbon, rue de l'Université à Paris, a accueilli, le mercredi 8 novembre, deux cents lycéens invités par les députés communistes à témoigner, à quelques jours du débat sur le budget de l'éducation...

Les députés ont assuré qu'ils tendraient compte des remarques de leurs jeunes interlocuteurs lors de la discussion budgétaire, le lundi 13 novembre...

CORRESPONDANCE

Des heures de cours qui comptent double

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, est de « mauvaise foi » quand il soutient que les professeurs d'éducation physique et sportive (E.P.S.) ne font que vingt heures de cours par semaine...

RELIGION

L'accès des femmes à la prêtrise

Un refus du synode anglican... Londres (A.P.P.). — Le synode général de l'Église anglicane d'Angleterre a rejeté par 272 voix contre 246 une résolution concernant l'accès des femmes à la prêtrise...

APRÈS UN INCIDENT DANS UN COLLÈGE DU HAVERE LE RECTEUR PORTE PLAINTE

Le recteur de l'académie de Rouen, M. Yves Durand, a déposé une plainte pour « voies de fait » contre le directeur d'un collège du Havre...

CORRESPONDANCE

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

RELIGION

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

RELIGION

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

CORRESPONDANCE

La voix de la médecine francophone

À la suite de la publication dans le Monde du 26 octobre de l'article du professeur Benichou : « La médecine française perd-elle sa voix ? », M. Jean-Paul Abadie, directeur des éditions Doyn, nous écrit...

RELIGION

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

RELIGION

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

CORRESPONDANCE

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

RELIGION

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

RELIGION

La mort du professeur Jean Roujeau

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (le Monde du 11 novembre), était âgé de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis...

BOXE

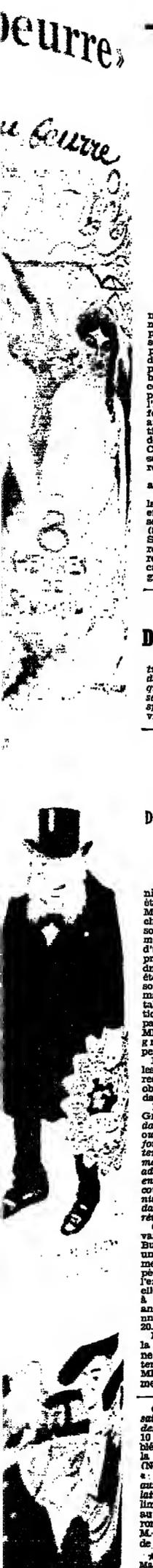
La danse du scalp de Larry Holmes

Los Angeles. — « Tu n'y connais rien à la boxe, my man. Je viens juste d'avoir vingt-neuf ans. All est vieux. Il n'aurait pas la moindre chance contre moi, my man. Je suis le véritable champion du monde des poids lourds. » Voilà ce que répondait Larry Holmes, peu avant de défendre son titre de World Boxing Council (W.B.C.), devant le champion d'Europe espagnol Alfredo Evangelista...

SPORTS

LE GRANDS PRIX DE L'ACADÉMIE

L'Académie des sciences vient de faire connaître les lauréats des prix qu'elle attribue annuellement. Leur proclamation aura lieu lors de la séance annuelle du 11 décembre prochain...



Le Monde

culture

LE JOUR DES MUSIQUES

Le retour de Chet Baker.

Chet Baker est sans doute, depuis Dix Heiderbecke, le plus « maché » des musiciens du jazz blanc. Un visage éternel, un regard naïf et angossé, un physique de jeune premier font de lui une vedette dès 1952 lorsqu'il enregistre « My Funny Valentine ». Il est alors membre du quartet de Gerry Mulligan, la formation la plus prestigieuse du jazz à West-Coast, qui oppose à la violence et aux contrastes de la musique de la côte est, la fraîcheur et le raffinement harmonique.

Salué comme le plus grand trompettiste de sa génération, Chet Baker ne fut pas seulement un virtuose, mais aussi un homme, un être qui sut connaître la prison et se faire oublier. En 1968, la mâchoire brisée lors d'une agression, il ne peut plus exercer sa profession : on le croit perdu pour le jazz. Encouragé par des amis, il remonte pourtant sur scène en 1973, et révèle une maturité qu'on ne lui connaissait pas. Depuis lors, son art s'est encore épuré et c'est aujourd'hui, alors qu'il n'a perdu que son rang dans la musique de jazz, qu'il se montre le plus émouvant. Qu'il éhanta de son tour d'orgue, ou qu'il joue de la trompette, Chet Baker apparaît tel qu'il est : un écorché vif, un individu agressé par la vie. — P.-F. R.

* Dimanche 12 à 20 h. 30 et 22 h. 30 à la chapelle des Lombards.

Les expériences d'Alan Silva.

Le contra-bassiste Alan Silva, ex-membre du légendaire « Center of the World », qui comprenait également Frank Wright, Bobby Few et Mohamed Ali, vit et travaille dans les profondeurs des canyons de la rue des Déchardiers où se trouve son Institut de création et de perception. Là, il compose, enseigne et souvent répète avec son grand orchestre, le Celestial Communication Orchestra De temps en temps, il émerge pour présenter au public le fruit de ses dernières réflexions. Avec lui une vingtaine de musiciens interprètent sur la petite scène de la chapelle des Lombards « The Shout », une suite écrite pour la circonstance. Silva est un théoricien passionné de la musique, en dépit de l'apparence écolière et libertaire de ses expériences collectives. Parfois, entra deux tumultes un peu désordonnés une communication intense s'établit entre les musiciens elle est vite perçue par le public et un dialogue organisé s'installe sans l'œil satisfait du maître de séance.

Le Simca Chrysler Ensemble...

Avec le Simca Chrysler Ensemble de Claude Bernard, on retrouve, ne serait-ce que dans le titre, le goût de la large culture la compagnie Lubat. On retrouve aussi, au hasard des soirées, quelques-uns de ses membres qui viennent prêter musique forte à Claude Bernard. Mais le quartette que celui-ci présente à Patrick Auzan, Jean-Jacques Armand, Christian Lété s'adonne pour l'essentiel à une musique torse de maturité et de rythme. La Free Music, lorsqu'elle n'est pas méditative mais complètement extérieurement est toute joie.

* Elvertop, 63, rue Saint-André-des-Arts.

Disques de jazz.

LESTER BOWIE (African Children). — Lester Bowie n'est pas seulement le trompettiste de l'Art Ensemble of Chicago. Il dirige également un quintette. Bonne revue de la gospel et la soul musico en même temps qu'il se veut un pionnier de la « nouvelle musique ». Une plage entière de son dernier album est dédiée à son ami Fela Ransome Kuti, le leader musical de l'Afrique anglophone, avec lequel il n'enregistre un disque en Algérie. Tandis qu'une syncope sourde et volontairement peu « raffinée » est maintenue par le bassiste Malachi Favors et le batteur Philip Wilson, Arthur Blythe on saxophones et Bowie à la trompette, s'évoquent furieusement sur le mode du blues. La grande musique noire de l'Amérique rend un bel hommage à la grande musique noire de l'Afrique. (Horo, distribution Musica.)

Rock

Les couleurs afro-cubaines de Carlos Santana

Né dans la petite ville mexicaine d'Audulon il y a trente et un ans, mais élevé à Tijuana jusqu'à ce que ses parents immigrèrent en Californie, Carlos Santana a commencé son aventure dans le rock en 1966 en imitant à celui-ci les rythmes afro-cubains. La cohésion, l'efficacité de son groupe, lui permettent de faire un éclat à Woodstock avant d'entreprendre diverses expériences, de mêler la musique latine, le rock et le jazz, de publier en 1972 l'album Caravanserai, de rassembler brièvement avec le batteur, chanteur et compositeur Buddy Miles, plus longuement avec le guitariste John McLaughlin, puis de revenir près des sources de sa musique, de travailler mieux encore les pulsations rythmiques, de les peaufiner, de multiplier ce qu'il faut bien appeler chez Carlos Santana la « fête rythmique » : « Le rythme dit-il, c'est l'épave de la musique. Plus il y en a, plus la mélodie est soulignée et plus le jeu est rehaussé. »

Faute affective comme tous les autres musiciens, et le rock dit encore Santana, établit toujours un trait d'union entre les gens. Certes, la musique qui explosa il y a vingt-cinq ans avec Presley a dû se plier aux mécanismes économiques. Il y a des groupes qui deviennent célèbres un jour et disparaissent le lendemain, vendent un million d'exemplaires et disparaissent. Mais il y en a d'autres qui grandissent et qui comme les Beatles, accablent le monde.

Carlos Santana, qui a su préserver sa liberté, garder sa spontanéité, aime beaucoup les tournées, car c'est les musiciens détachés de toutes les contingences de la vie quotidienne qui ont le plus de chance de vraiment former un groupe, à penser ensemble, à jouer dans la même sillon. Comme au Théâtre Apollo de Manhattan, où il donna deux concerts dimanche dernier — la salle de deux mille places permettait une écoute bonne et donc privilégiée, car la salle est pleine et la situation de compétition des groupes nous ont habitués à des halls de dix à vingt mille places — et où ils improvisent.

soient, ils dialoguent avec une complicité fraternelle, à l'instar de ce que les nouvelles pierres à une construction qu'ils ont laissés là, comme cela, la suite. Les musiciens de Santana comprennent cette année Graham Lear aux drums, Chris Johnson aux claviers, Raul Rekow aux bongos et aux congas, Armando Peraza aux percussions, David Margen à la basse, Pete Escovedo aux timbales et une deuxième guitare basse (Chris Solberg, qui jouait encore récemment avec Eddie Money), pour la première fois chez Santana depuis 1971. La parfaite mise en place du groupe dans un ensemble qui n'est pas qu'une machine à rythme, facilite sans doute de déchirants duos entre la guitare de Carlos Santana et la voix du chanteur Graham Lear. Les deux affirmes avec vivacité la note originale du « latin rock » qu'il s'est choisie.

CLAUDE FLEUTER.

Un calendrier

Dolly Parton, au Théâtre Mogador, le 13 novembre ; Eric Clapton le 18 novembre, au Pavillon de Paris ; Rod Stewart, le 20 novembre, au Pavillon de Paris ; « Manu » Ben Talla, le 14 novembre, à Tournai, le 15 à Liège, le 17 à Genèveville (centre culturel), le 18 à Suresnes (Théâtre Jean-Vilar), le 21 à Montluçon (Gira Vos), le 15 novembre, à Bobo-Bonbon, rue Caumartin, Paris-2^e ; Devo, le 19 novembre, au Falaise ; The Cars, le 27 novembre, au Falaise.

Théâtre

« La Maison des coeurs brisés »

de Bernard Shaw

Un grand décor naturaliste, bourré d'objets, baignant dans un éclairage rosé, qui ressemble un peu à ce que faisait Walt Disney pour Blanche-Neige. Des costumes copiés sur le catalogue de la Belle-Jardinière. Des acteurs qui jouent sans Jean-Pierre Aumont, beau jeune homme naturel.

Une traduction française du regretté Georges Perron, terme, une bouillie pour les chats.

La galerie Juerg Staker de Berna célèbre le quarantième anniversaire de ses activités par une grande vente aux enchères, qui aura lieu du 16 novembre au 6 décembre. Elle réunit plus de huit mille pièces diverses, parmi lesquelles une collection d'aquarelles, des bijoux, des manuscrits, ainsi que des œuvres de Francisco Zurbarán et de Ferdinand Hodler. L'ensemble est actuellement exposé dans la villa de cette ville de ventes bernaises.

La cantatrice Christiane Eda-Pierre, solitaire, sera remplacée par Valérie Mesterson dans « Enlèvement en éral », à l'Opéra de Paris, le samedi 11 novembre, à 19 h. 30.

Une soirée légère comme une portion de frites. Difficile dans ces conditions d'accorder à cette pièce de Bernard Shaw, la Maison des coeurs brisés. Ici, elle semble bavarder, et l'on se dit que le public de Londres qui lui fit à la création en 1902 un accueil glorieux, ne devait pas être fait de d'ubriuberlus. Mais attendons une occasion plus heureuse pour réfléchir à cette pièce, à son auteur.

Jean Mercure, directeur efficace du Théâtre de la Ville (ce théâtre est très actif et il y vient beaucoup de monde), et metteur en scène de cette Maison des coeurs brisés, pratique un art dramatique à l'ancienne, très bon, qui a sans aucun doute, ses amateurs. On ne peut rien reprocher à Jean Mercure puisque ce qu'il fait est, dans son genre, parfait. On peut tout au plus se sentir entièrement étranger à un tel théâtre. Les montagnes ne se rencontrent pas, ou comme dit un autre proverbe, russe, plus subtil : « Tu as des groseilles dans ton jardin, mais j'ai une tante à Kiev ».

L'incompréhension, quoi ! MICHEL COURNOT.

* Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT
centre d'animation culturelle de Paris

AU JARDIN D'ACCLIMATATION, BOIS DE BOULOGNE, 81 SAZARLINS
LOCATION: sur place et par téléphone 745 51 43. S.N.A.C. et Agences

musique au Jardin

LUNDI 13 NOVEMBRE A 20h45
PREMIERE DU CYCLE SCHUBERT
AVEC
Le groupe "CONTRASTES"
J.MI DONATO, R.FRANCOIS, C.LAVOIX
A.MEUNIER, R.PASQUIER, A.RINGART
et ses amis

Formes

Figuration - Défiguration

Sur la côte normande, François Garier « vu un corps plonger du haut des laisses d'Ally et s'écraser sur les galets. Il s'est approché et, depuis, le visage du désemparé, réduit en une bouillie de gelée de groseilles, s'est incarné, adhérent, dans le cadavre du peintre. Il a fallu qu'il s'en dévive en multipliant les croquis, avions de passe à la peinture, les caillots de sang coagulant à affubler le cadavre d'une sorte de barbe dérisoire. Ces dessins, ces peintures — un triptyque était prisant l'est dernier à l'abbaye de Beaulieu, dans la stéréoprospective « Réel ? Réalisme ? Réalisme ? do pop'art en sérialisme », — les voit à Paris dans son lieu étonné (1). Ils cherchent à faire le tour de ce mort tout neuf. Le fait divers est dépassé. Le drame déjà consommé se perpétue en codes concurrents, en images d'insérences peu à peu épurées et prend des dimensions cosmiques — à la suite de l'homme. Ce n'est plus lui, c'est la disposition de l'espace qui compte.

En revanche, Nicolas Eckman (1889-1973) semble appartenir au passé (on ne fait pas allusion à sa biographie). Mais c'est un passé vivant, celui d'une tradition flamande sans solution de continuité entre Jérôme Bosch, Brueghel l'Ancien et James Ensor. Les gravures d'Eckman sont d'une précision, d'une netteté dans le dessin qui contrastent singulièrement avec le trait fluide de François Garier. En surgissent des créatures d'un réalisme terriblement expressif, baignant dans un fantasme quotidien, qui pourtant eussent bien sûr du Moyen Age que de notre environnement familier. Il est vrai qu'en donnant la préférence aux paysans, vagabonds, baricots, enfants, vieillards, aux allures de sorciers, il estime à la fois dans le temps et hors du temps. Même, lorsqu'il s'en rend aux objets prétendus inanimés — la Maison démolie, la merveilleuse eau-forte du Monteb, — ceux-ci nous haussent comme des personnages.

Les Souffrances de bougies, le Monteb de la source, l'Espégle, Don Quichotte, ce sont de belles gravures peuplées un monde grotesque et poétique, celui de nos frères (2).

En face de cette gravure traditionnelle, se dresse celle de Jean M. Signoret, riche de toutes les audaces et réussies techniques que traite au de mieux lui confèrent. Un métier exercé de bout en bout par l'artiste, et le tirage n'est pas l'opération la moins importante. A cet égard, on peut affirmer que, chaque fois que l'œuvre d'un original, par bonheur, il (belle) œuvre est mise au service de l'esprit qui crée des formes absolument sans-cœur, sans bien dans la souplesse silencieuse des courbes — la Danse, le Poë, la Jolie, irradiés d'une lumière générale — que dans les arêtes géométriques nettement découpées — la Musique. Mais on sera

Jazz

Un nouveau « Human Arts Ensemble »

Trois mois après sa première apparition en France, le Human Arts Ensemble de Charles Bobo et Steve Revient cette fois sous une forme élargie, celle de tria. C'est peut-être la formule jusqu'ici la plus cohérente, celle qui réunit le mieux l'esthétique de Charles et Bobo et Shaw de s'affirmer. A côté du batteur et du trombone, le nouveau venu est le guitariste Richard Martin, nouveau figure pour le public français, Richard Martin est un jazzmanifié par tous les musiciens originaires de Saint-Louis de la grande école de l'après-guerre et sa musique une sorte de « parais » en matière musicale.

Les trois hommes écrivent avec une assurance étonnante la palette des musiques afro-américaines, mais leur démarche est principalement contemporaine : sonnet de renouveau dans les rapports entre musiciens, recherche de l'improvisation collective, goût pour les sonorités électro-phoniques. Charles et Bobo et Shaw ont un des rares musiciens de la scène new-yorkaise à avoir été marqué et attiré par l'aspect avant et les distorsions du rock. Sa recherche en ce sens trouve ses sources beaucoup plus chez Jimi Hendrix, chez Miles Davis, que dans la musique rock à proprement parler.

Le spectacle en vaut la peine : la puissance et le swing de « Bobo » Shaw rendent haletantes les envolées à l'arraché du trombone et la grêle de notes déferlantes par petits paquets de la guitare de Richard Martin. Au-delà le résonnement que provoque la virtuosité de ces musiciens, on perçoit un autre qui s'apparente qu'à eux. Le disque « Junk Trip », qui sort au même temps en France, aux éditions du Free-Jazz en ce qui concerne le rock, est une œuvre à quelques mètres de la cité dérélictive du leur composition, pourtant rendues cohérentes par la formidable clairvoyance de Charles et Bobo et Shaw.

PAUL-STIENNE RAZOU.

* Junk Trip : Black Saint (distribution Musica).

* Le 22 novembre à la Chapelle des Lombards jusqu'au 14.

surpris par la diversité de ses thèmes, si on peut dire. Ils sont aux limites de l'imaginaire en dépit de leurs titres : Croix des châteaux, Vase, le Sphère, l'Homme en deux corps, etc. Epreuves passionnantes, étonnantes, étonnantes. C'est pourquoi on ne verra pas toujours de nobles différences en elles et les dessins de Signoret où les gravures apportent un élément concret de plus et mettent en relief des motifs en même temps sobres et chaudes (3).

Tout de concentration réclame un peu de détente. André Pierre de Mandarques nous convie à ce qu'il appelle des « Idylles fabuleuses ». Les escarpements de Bons (4) sont associés aux jeux de ses personnages à l'érotisme même que des dessins clairs et idéalisés parent de fausse innocence. Ils visent avec les admirables bijoux, trop beaux pour être vraiment perçus, de Jean Filbos, qui change en ce qu'il est des pigments que Capidon avait dans l'œil.

Préférez-vous un peu de véritable innocence ? Un courant d'air frais souffle à l'UNESCO (5), où cent trente musiques apportent le salut des enfants bulgares. Les écoliers de Bourges les ont endormis au bord de la mer Noire, traduisant naïvement leurs « prières » solides, fleurs, héros nationaux, cosmiques, plongés sous-marins, humains. « Pourquoi la musique de préférence au dessin ? — Parce qu'elle est amère de durer plus longtemps », a répondu l'un d'eux.

Leves de rideau en quelque sorte à l'Année internationale de l'enfant.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) « Défiguration », Galerie Rive-Gauche, 44, rue de Fleury.
(2) Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers, 16, rue de la Chapelle.
(3) Galerie Artadia, 7, rue de Valenciennes.
(4) Sylvia Bourdon, 16, rue des Grands-Augustins.
(5) Place Copernic.

Cinéma

« Passe-Montagne »

(Suite de la première page.)

Le ton de ce film est insolite dans le cinéma français. Ce ton de l'espace, cette poésie cosmique, ce lyrisme sans effusion qui puise ses racines dans la chaleur, l'épaisseur de la vie, c'est chez les Américains, parfois chez les Allemands (Herzog, Wenders) que, d'ordinaire, on les trouve. Chez nous, on en reste plutôt ou folklorique ou à profession de foi. D'un thème à la mode — la « rupture », la « dérive », — d'un « roussouctisme » si souvent galvoqué, Jean-François Stévenin a tiré le contraire d'un film-gadget, d'un film-magazine. Sans qu'il ait besoin de le dire, nous devinons qu'il est... quelque chose de grave, d'essentiel, dans la joyeuse complexité de ses deux héros, et qu'au terme de leur aventure — une aventure qui s'échoue aussi inopinément qu'elle avait commencé — l'un et l'autre le dit... (dit surtout) ne se... plus tout à fait les mêmes.

C'est la rareté, la sensibilité discrète de ce récit qui nous le font aimer. Que son approche soit rude, difficile par le brouillage délibéré des conversations et la multiplicité de personnages secondaires dont nous ignorons l'identité, que certaines obscurités paraissent superflues, voire irritantes, or ne peut le nier. Mais l'important est qu'on y entende une voix, une musique, qui sont celles d'un auteur. L'important est qu'un écrivain s'y révèle. Un cinéaste qui nous rappelle ici qu'il est également comédien de talent. Au côté d'un Jacques Villaret vif, malicieux, énigmatique sous ses yeux, nous avons, en effet, Jean-François Stévenin qui incarne le personnage de Serge le tueur, le révéreur, le poète.

JEAN DE BARONCELLI.

* Saint-André-des-Arts, Olympia.

Danse

La Suisse gagne à Nyon

Parce qu'il fut en 1975 lauréat du concours de chorégraphie de Bagnolet, Francisco Miranda, danseur d'origine cubaine, directeur du Centre de ballet contemporain de Nyon, déclara qu'une compétition du même genre se devait d'exister en Suisse et entreprit de l'organiser lui-même. En 1977, le premier concours de Nyon avait la chance de révéler le talent d'une jeune personne encore inconnue, Maguy Marin.

Le plus difficile pour une telle entreprise est de parvenir à maintenir d'une année sur l'autre. Alors que toute d'argent le concours de Cologne vient de disparaître et que celui de Bagnolet doit s'organiser avec un budget « gelé », Francisco Miranda a pu réclamer dans des conditions qui tendraient à prouver que la foi peut encore soulever des montagnes.

Rien, en effet, ne disposait Nyon, charmante ville de douze mille habitants, pressée entre les deux grandes cités de Genève et Lausanne, à assumer une vocation chorégraphique. La municipalité, qui a délégué la responsabilité d'un festival folk, s'en tient pour l'instant à une bienveillante expectative. Le concours reste une initiative privée, son organisation repose sur des collaborateurs bénévoles. Un véritable comité de soutien

Musique

SERGE BAUDO EN CHINE

Serge Baudo, directeur de l'Orchestre de Lyon, sera le premier chef français invité à diriger, en Chine populaire, l'Orchestre symphonique central de Pékin le 17 décembre. Au programme du concert figureraient : Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy, la Septième Symphonie de Beethoven, et le Premier Concerto pour piano de Beethoven, avec, en soliste, Che Kouen, qui avait déjà été le soliste d'un concert diffusé en direct de Pékin sur les ondes de France-Musique le 23 avril dernier (le Monde du 25 avril).

L'INDE A GAVEAU

Présentées par Radio-France, deux importantes manifestations de musique indienne ont lieu ce week-end à la salle Gaveau. Accompagné par son ensemble instrumental, le grand flûtiste de l'Inde du Sud T.R. Mahalingam s'y produira samedi 11 à 20 h. 30 : c'est son premier concert en France. Le lendemain, dimanche 12, à 18 heures, le maître du sarangi, Pandit Ram Narayan, donnera un récital de musique de l'Inde du Nord.

s'est créé. Il assure la production, la publicité et le déroulement des épreuves, s'occupe de l'hébergement des candidats. La ville met à leur disposition des lieux d'accueil, et les prix destinés aux lauréats sont offerts par des particuliers ou des fondations ; mais il est évident que Francisco Miranda, ne disposant d'aucune subvention régulière, en est de sa poche : « Heureusement », dit-il, j'ai un centre qui marche bien ; il me permet de servir ce que je place au-dessus de tout : l'art de la danse. A Bagnolet, j'avais été frappé par la faible participation suisse. Etait-ce en raison de l'éloignement ? Par crainte de se mesurer aux autres ? J'ai pensé que, par sa position, le pays était bien placé pour une confrontation de caractère international, à condition, bien sûr, de veiller à ce qu'elle ne se transforme pas en une présentation de cours ».

Un niveau bien meilleur

Une sélection rigoureuse, la présence dans le jury de personnalités comme Rosella Hightower, Peter Van Dyk ou Jacques Chaurand (responsable de Bagnolet) garantissent le sérieux de la compétition, dont le niveau est bien meilleur que l'on passait. Vingt-quatre compagnies ont été retenues aux éliminatoires ; dix sont parvenues en finale. La plupart des ballets présentés — d'une durée de quinze minutes — s'appuient sur un même type d'argument : les rapports de l'individu et du groupe. Mais beaucoup de chorégraphes manquent encore d'un langage original approprié à ce qu'ils prétendent exprimer. C'est le cas de Dominique Canton de Lausanne, d'Armin Wild de Zurich ou de Guy Vargilias, danseur à l'Opéra de Paris, encore prisonnier des stéréotypes classiques. Son ballet, « Partance », joue agréablement du contraste entre rythme et mélodie, et permet d'apprécier la fluidité d'un remarquable interprète, Jean-Louis Didère.

Le collectif de Herzo (Suisse) l'emporte haut la main avec « Choro 77 », sur une musique de Kabelec, une œuvre solide, mûrie, ou mouvement renouvelé et toujours soutenu. Ce groupe symphonique, ouvert, de caractère international (une Japonaise, trois Suisses, une Grecque, une Argentinienne), et de formations diverses (Grafham, Labon, Linnar), est la révélation de Nyon 1978. On aura l'occasion de le voir en mars à Bagnolet, où il se produira hors concours.

MARCELLE MICHEL.

Handwritten note: 552 (من 1978)

équipement

CIRCULATION

ALCOOTEST ET BÉNÉVOLAT LOCAL

Excès de zèle des gendarmes: le conseil municipal de Billieu (Isère) démissionne

De notre correspondant

Grenoble. — Les gendarmes de Virieu (Isère) contrôlaient, le samedi 28 octobre, une automobile qui sortait d'une soirée de bien-être, organisée par la commune de Billieu (trois cent vingt-huit habitants). Constatant que l'alcootest était positif, les gendarmes décidèrent de « remonter à la source » : la salle des fêtes du village où chaque année le Bureau d'aide sociale (BAS) convie le public à un repas dont les bénéfices servent à acheter les colis de Noël destinés aux personnes âgées de Billieu. Les gendarmes d'assèrent ainsi leur second procès-verbal de la soirée, cette fois contre le BAS. Le délit ? Le Bureau d'aide sociale ne disposait, pour cette soirée, que d'une autorisation de buvette temporaire et ne devait donc pas proposer des boissons alcoolisées dites des troisième et quatrième groupes.

Trois jours après cet incident, les conseillers municipaux de Billieu et leur maire, M. René Imperiat, conseiller général socialiste de Virieu-sur-Bourbre, démissionnèrent afin de protester contre la manœuvre de « toisé » des gendarmes. De leur côté, les maires de quatorze communes du canton, réunis à

Cherrières, ont adressé une motion au sous-préfet de La Tour-du-Pin : « Ces incidents ne sont pas faits pour encourager les administrateurs bénévoles qui sont les élus municipaux à s'occuper de leurs concitoyens.

« Ils expriment à l'unanimité leur solidarité envers leurs collègues de Billieu et souhaitent que ces incidents trouvent une solution équitable, faite de quoi les maires et édiles devront prendre toutes mesures nécessaires pour défendre les intérêts des sociétés locales, puisque les budgets municipaux ne peuvent malheureusement pas leur faire à leurs besoins légitimes et officiellement reconnus.

Le procureur de la République de Bourgoin-Jallieu, Mme Blenquin, rappelle, pour sa part, que l'infraction constatée à Billieu se double d'un second délit (sic) cette fois, et que la parquie décidera, dans les tout prochains jours, de l'opportunité des poursuites. Ce que certains qualifient déjà d'excès de zèle de nos gendarmes de Virieu a incontestablement mis beaucoup de monde dans l'embarras.

CLAUDE FRANCLION.

— La rue de Passy aux piétons. Le maire de Paris a décidé de tenter une nouvelle expérience de rue piétonne dans le seizième arrondissement. Entre

le 15 novembre et le 15 janvier prochain, la rue de Passy — entre l'avenue Paul-Doumer et la rue Jean-Bouvier — sera réservée aux piétons.

ENVIRONNEMENT

A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE PARIS

• Nouveaux véhicules pour améliorer le nettoyage • Rénovation de 250 logements à la Goutte-d'Or

En 1979, 13 millions de francs seront consacrés à l'acquisition de matériels pour améliorer la propreté de la capitale. C'est l'une des mesures que le maire de Paris a annoncées au cours d'une conférence de presse, tenue vendredi 10 novembre, qui avait pour objet la présentation de l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris du lundi 13 novembre.

Au chapitre de la propreté, les crédits seront affectés à l'achat de corbeilles à papier, au renouvellement d'une partie du parc de bennes de collecte et à l'acquisition de nouveaux véhicules pour le nettoyage mécanique des trottoirs et des chaussées.

Lundi, le conseil aura à se prononcer sur les propositions du maire relatives à l'aménagement du quartier de la gare de Vaugrard (le Monde du 11 novembre). Autres dossiers à l'ordre du jour : la réhabilitation des quartiers du Gros-Caillois et de la Goutte-d'Or. Dans le premier (7^e arrondissement), 29 immeubles comportant 206 logements, construits entre 1875 et 1914, seront restaurés. Cette opération coûtera à la Ville 3,2 millions de francs. Dans le quartier de la Goutte-d'Or (16^e arrondissement), ce sont 250 logements qui seront rénovés. Cette opération sera accompagnée d'une amélioration de l'environnement. Coût pour la Ville : 4 millions de francs.

Autre point de l'ordre du jour : la réalisation de 840 logements.

• **Cirque dans le métro.** — Après « la musique dans le métro », la R.A.T.P. a décidé d'accueillir le cirque. Une centaine de spectacles en sept jours, dans plus de trente stations de métro : huit représentations des cirques Amar et Bouglione à la station Auber ; quatre heures de spectacle à la Défense ; un après-midi de cirque à Châtelet-Les Halles, sont proposés par la R.A.T.P., lors de la nouvelle animation « Vive le cirque », réalisée du 23 novembre au 2 décembre prochain.

APRÈS LE « NON » NUCLÉAIRE EN AUTRICHE

Des Suisses demandent que la population soit consultée avant toute construction de centrale atomique

De notre correspondant

Berne. — Les résultats du référendum antinucléaire du 5 novembre en Autriche (le Monde du 7 novembre) sont commentés avec d'autant plus d'intérêt en Suisse que les électeurs helvétiques seront à leur tour appelés à se prononcer sur le problème nucléaire le 16 février 1979. En fait,

le référendum organisé en Suisse portera sur une « initiative populaire » réclamant « la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations nucléaires ». Emanant des milieux antinucléaires, qui ont recueilli cent vingt-cinq mille signatures à l'appui de leur requête, ce projet de révision constitutionnelle demande notamment que la construction de toute centrale nucléaire soit subordonnée à l'accord préalable des populations directement intéressées.

Les antinucléaires suisses font observer que la population autrichienne du Vorarlberg, directement concernée par le projet de construction d'une centrale nucléaire à Rühl, dans le canton de Saint-Gall, à proximité de la frontière entre les deux pays, a fourni une « indication claire » aux autorités helvétiques en votant « non » à 94 %.

« Ce budget organise l'insécurité pour les plus démunis », a déclaré M. Faucher, qui a noté qu'en 1979 le tourisme social représentera moins d'un dix-millième des dépenses de l'Etat. « Ce budget devrait être rejeté par l'Assemblée nationale. »

JEAN-CLAUDE BUHRER.

TOURISME

Les dépenses sociales représentent moins d'un dix-millième du budget de l'Etat

déclare Tourisme et Travail

L'application du rapport Blanc « sur le tourisme social, remis au président de la République en août 1977, nécessiterait la multiplication par six des crédits d'investissement prévus dans le projet de budget du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ce calcul a été effectué par la Fédération nationale Tourisme et Travail à la veille de la discussion budgétaire.

Selon son président, M. Jean Faucher, « en tenant compte d'un prix moyen minimum de 45 000 F par lit et de 4 500 F par place de camping, et en tenant compte d'un taux de subvention de 25 %, les crédits (autorisations de programme) devraient s'élever à 253 millions de F environ. Ils permettraient de créer en un an quatre mille lits en villages de vacances et cent cinquante mille

places de camping-caravaning. Au lieu de cet effort — insuffisant, d'après nous, mais cohérent — le gouvernement a limité le budget d'investissement à 31 millions de francs. »

Selon Tourisme et Travail, cette insuffisance est scandaleuse, car elle ne frappe pas également tous les secteurs du tourisme. Les ports de plaisance et autres petits ports bénéficieront de 25 millions au lieu de 10 en 1978 (+ 150 %) alors que le camping se contente de 22,5 millions au lieu de 20 millions en 1978 (+ 12,5 %).

INFORMATIONS PRATIQUES

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du samedi 11 novembre 1978 :

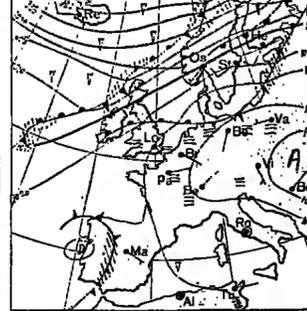
DES DECRETS
• Etendant la procédure d'admission d'urgence à l'aide ménagère accordée aux personnes âgées ;
• Portant application du chapitre V du titre premier du code rural relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables ;
• Modifiant le décret n° 61-610 du 14 juin 1961 relatif aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;
• Modifiant le décret du 20 octobre 1962 portant application en ce qui concerne le droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole.

UN ARRETE
• Relatif à l'organisation de la production d'alcool de mélasse de la campagne 1978-1979.

UNE LISTE DES DECRETS ET UN ARRETE
• Relatifs à la composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

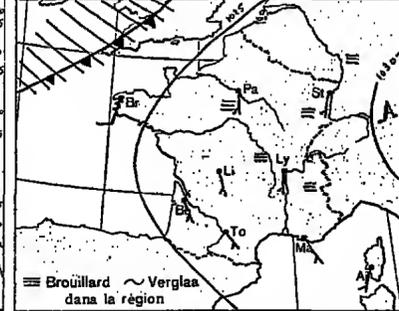
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LL NOV 1978. A 0 h G.M.T.



Evolution probable du temps en France et le dimanche 12 novembre à 24 heures :
Les hautes pressions centrées sur l'Europe centrale se maintiendront sur la France, la pression atmosphé-

PRÉVISIONS POUR LE 11-12 DÉBUT DE MATINÉE



rique s'éleva progressivement au cours des prochaines quarante-huit heures, mais sans notre pays à l'abri des perturbations atlantiques. Le secteur perturbé théorique se déplacera vers le littoral méditerranéen et y maintiendra un temps instable. Dimanche, le temps sera nuageux et plus doux sur la Vendée, la Bre-

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2228

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								

HORIZONTALEMENT
I. Quand il est cité, c'est surtout pour le principe. — II. Peut grincer des dents. — III. N'est jamais sec quand on déguste. — Souvent trouvé dans un calcul. — IV. N'est pas à dédaigner pour ceux qui font commerce de leurs charmes. — Est représenté dans un

conseil. — V. Impératif pour un père. Matière pour une alliance. — VI. Est indispensable quand on veut mettre les voiles. — VII. Peut être évoqué quand on est dans les choux. — VIII. Endroit où l'on peut sauter. Nom qu'on donne aux femmes supérieures. — IX. Balance, par exemple. — X. Ne peut pas toujours venir pour « lui ». Qui a donc été retenu. — XI. Utile quand on a besoin de réfléchir. Ne doit pas être cherché là où il n'y a pas un chat.

VERTICALEMENT
1. N'est plus l'habitude de faire des folles. — 2. Utile quand on veut filer. Bien enguirlandé. — 3. Souci de ministre. Descendit, par exemple. — 4. Interjection. Qui a donc été perçu. Le mot à dire quand on veut que ça saute. — 5. Gouffre. Nom qu'on peut donner à celui qui se moque du monde. — 6. Est plus difficile à tenir quand elle est grosse. Coule en Irlande. Symbole. — 7. Victime d'une tromperie. Sortes de boîtes. — 8. Mot qui désigne l'ensemble des hommes. — 9. Pile dans les bois. Pas gâté.

Solution du problème n° 2227

Horizontalement
I. Sirène (cf. rivet) ; almabère. — II. Anzostigiste ; Répé. — III. Ul ; Songe ; in. — IV. Frauduleusement. — V. Alt ; Ton ; Elève. — VI. Cui ; Oute. — VII. Cui ; Bonimenteur. — VIII. La ; Pli ; Mi ; Réé. — IX. Ibo ; Irrel. — X. Nl ; AG ; Entier ; As. — XI. Eu (cf. Brisées) ; abastement. — XII. Ratel ; Utile. — XIII. An ; Piliers ; AP. — XIV. Retro ; St ; Assise. — XV. Détente ; Scu.

Verticalement
1. Sauf ; Collin (cf. lieu) ; Lard. — 2. Intraitable ; Néa. — 3. RA ; Aile ; Ur ; TT. — 4. Egout ; Apre. — 5. No ; Obligation. — 6. Egouttour ; Bel. — 7. Loin ; Réalisé. — 8. Assenliment ; Et. — 9. Itou ; Emitter. — 10. Mensu ; Le ; Sac. — 11. Géline ; Esmu ; Lu. — 12. Brème ; Arêtes. — 13. La ; vier ; Nl. — 14. Sp ; UB ; Aia. — 15. Sent ; Frés ; Epea.

GUY R.ROUTY.

CARNET

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de **Mme Michèle DUCHÈNE**, née Anne-Marie Luc, survenue à l'hôpital américain de Neuilly, le samedi 10 novembre 1978, dans sa 68^e année, laissant une fille, Mlle Marie-Françoise, et un fils, M. Jean-François. La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 14 novembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy. De la part de : M. et Mme Xavier Duchêne, ses enfants, Régis, Maxime, Fabien Duchêne, ses petits-fils, Mme Françoise Duchêne, sa sœur, et de toute la famille, 23, avenue Georges-Mandel, 75016 Paris. Foyères, 80190 Estrées, Saint-Denis.

— M. et Mme Carlot Lepretre, leurs enfants et petits-enfants, M. et Mme Pierre de Rocquigny et leurs enfants, ont la tristesse de faire part du décès de **Mme Verve Rémi LEPRETRE**, née Marguerite Degroot, survenue le 8 novembre 1978, à Wimereux, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Un office religieux sera célébré le 13 novembre, à 15 heures, en l'église paroissiale de Wimereux. Il sera suivi de l'inhumation. Rue des Anglais, 62830 Wimereux.

— Mme Henri Leveau, M. et Mme Claude Leveau et leurs enfants, Jacques Leveau et ses enfants, M. et Mme Jean Leveau et leurs enfants, M. et Mme Pierre Clemencez et leurs enfants, leurs nombreux amis et camarades de la promotion 1923 de l'E.N.S.C.P., ont la douleur de faire part du décès de **M. Henri LEVEAU**, ingénieur chimiste, survenu le 8 novembre 1978, dans sa soixante-troisième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité le 10 novembre au cimetière du Montparnasse, 11 bis, rue Lavoisier, 75014 Paris. 2 bis, Petite-Rue-de-Sébastopol, 75120 Bihorel-les-Boues. Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Les familles Penchaud, Le Souffier, Denis, Demongot et leurs amis, ont la douleur de faire part du décès de **Mme Jacques TREFOUEL**, chef de service honoraire de l'Institut Pasteur, officier de la Légion d'honneur, survenu le 8 novembre 1978. La cérémonie religieuse sera célébrée dans la plus stricte intimité en l'église de Cléry-en-Bière, le mardi 14 novembre, à 11 heures. Cet avis tient lieu de faire-part.

Notre obituaire, bénéficiant d'une réduction sur les insertions de « Carnet de Mourir », vous offre de justifier à l'heure de votre décès, sans aucun frais, les bandes pour justifier de votre qualité.

Remerciements

— M. Robert Aries, Vivian et Lynn Aries, ses enfants, M. et Mme Jacques Bossard et leurs enfants, Mme Simone Paniel, M. Jean-Paul Bossard, Mme Nicole Labrousse, Mr. John S. Pisk, remercient ceux qui se sont associés à leur tristesse lors du décès de **Jacqueline BOULENGER**, survenue le 13 octobre 1978. Voir le Carnet du « Monde » des 25, 26 et 27 octobre, 3, 4, 7 et 9 novembre.

Messes

— Pour le premier anniversaire du décès de **M. Branko MILJUS (Milhouc)**, ancien ministre, une messe a été célébrée dans l'intimité en la cathédrale Alexandre-Nevsky à Paris. M. Milan Miljus (Milhouc) et la famille adressent encore une fois leurs vifs remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Visites et conférences

LUNDI 13 NOVEMBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 11 h. Grand Palais, Mme Oswald ; Exposition, les frères Le 13 h. 21, rue Notre-Dame-de-Victoire ; Arts et civilisation de l'Europe. — 15 h. 30, 77, rue de Valenciennes, Mme Allaz ; Hôtel Byron et musée Rodin. — 15 h. entrée, rue Faugquier, Mme Bouquet des Chaux ; Le chapiteau apollinaire et le cinéaste de la Madrasse. — 15 h. entrée du palais de justice, boulevard du Palais, Mme Vermeulen ; Le Palais de Justice et le Palais de Justice. — 17 h. Musée des monuments français ; Louis XV et les élites (Histoire et Archéologie). — 18 h. 133, rue Saint-Martin ; Le Centre d'art moderne du parti communiste (Tourisme culturel). — 19 h. 30, hôtel de la Ville, Mme Vermeulen ; Les arts et lettres de l'époque de la Renaissance. — 19 h. 30, hôtel de la Ville, Mme Vermeulen ; Les arts et lettres de l'époque de la Renaissance. — 19 h. 30, hôtel de la Ville, Mme Vermeulen ; Les arts et lettres de l'époque de la Renaissance.

— Indien Tonlé à l'orange amère. **SCHWEPES Lémon à la pulpe de citron.** Deux **SCHWEPES.** Un même plaisir.

Handwritten signature or stamp in Arabic script.

UN JOUR DANS LE MONDE

- 2. IDEES — JUSTICE :
- 3. ETRANGER — La crise iranienne.
- 4. ASIE
- AFRIQUE
- 5. EUROPE
- 6. AMERIQUES — Le Brésil à l'épreuve des élections (II), par Thierry Mauliot.
- 6. DIPLOMATIE
- 7. POLITIQUE
- 8. SOCIÉTÉ

LE MONDE AUJOURD'HUI

PAGES 9 A 10

- Au fil de la semaine : La responsabilité médicale, par P. Vissac-Poët.
- Lettre de Sar, par Philippe Descazes.
- La vie du langage, par Jacques Collard.
- Le livre d'or de « l'Assemble au heurt ».
- RADIO-TELEVISION : La crise de la S.F.P. : entretiens avec Jean-Philippe Lecat, par Mathilde La Barde et al. ; Téléjournal de un réalisateur, par Serge Moati.

- 17. EDUCATION
- SPORTS
- MEDICINE
- RELIGION
- SCIENCES
- 18-19. CULTURE
- 20. EQUIPEMENT
- 21-22. ECONOMIE
- 22. ECONOMIE FINANCIERE
- 23. REVUE DES VALEURS

LIRE EGALEMENT

RADIO-TELEVISION (11 à 14)
Informations pratiques (20) ; Carnet (20) ; « Journal officiel » (20) ; Météorologie (20) ; Mots croisés (20).



ÉDITION S.A. en bandes dessinées 20 F. chez votre marchand de journaux

Cours audiovisuel Lafayette

Cours privé de Promotion Sociale RECYCLAGE ET FORMATION
Langues vivantes : Anglais, Allemand, Portugais, etc. Français pour étrangers, Chambre de Commerce.

Secrétariat moderne : Dactylographie et d'été, Steno française, étranger, Orthographe, Secrétariat.

Horaires à la carte
Cours individuels ou collectifs. Renseignements et inscriptions : 35bis, Bd Haussmann 75008 Paris
Tél: 770.99.58/51
Métro: Chaussée d'Antin R.E.R. Anbar



Le numéro de « Monde » daté 11 novembre 1978 a été tiré à 541 856 exemplaires.

LA DÉPORTATION DES JUIFS SOUS L'OCCUPATION ET L'INTERVIEW DE DARQUIER DE PELLEPOIX

M^e Serge Klarsfeld met en cause M. Jean Leguay délégué du secrétaire général à la police en zone occupée

M^e Serge Klarsfeld, avocat au barreau de Paris et membre de l'association juive pour le jugement des criminels nazis qui ont opéré en France, a fait connaître le vendredi 10 novembre, au cours d'une conférence de presse, son intention de se constituer partie civile contre M. Jean Leguay, délégué en zone occupée du secrétaire général à la police nationale de mai 1942 à janvier 1944, adjoint (jusqu'en 1943 de M. René Bousquet.

Documents à l'appui — une lettre de M. Leguay à Louis Darquier de Pellepoix, commissaire général aux questions juives, comptes rendus de réunions entre représentants des polices française et allemande, des messages envoyés à Berlin. — M^e Klarsfeld a condamné la fable qui voudrait que les Allemands aient procédé tout seuls à l'arrestation des Juifs de France. L'avocat a ajouté : « Si Vichy avait eu une attitude comparable à celle des Darnis (1) il n'y aurait, à mon sens, pas eu de

représailles et les déportés auraient été bien plus limités. Le but des Allemands sous le couvert de la souveraineté de Vichy et avec l'aide d'un faible contingent de policiers à eux, était de faire fonctionner à plein rendement l'économie française.

Rappelant que le tribunal de Cologne devait fixer à la fin du mois de novembre les dates des procès de Kurt Lischka, Herbert-Martin Hagen et Ernst Heinrichs, tous trois responsables allemands en France sous l'occupation, M^e Klarsfeld a insisté sur la nécessité de mettre au jour « le mécanisme politico-policiers » tel qu'il a fonctionné sur le territoire français. « Je considère », a déclaré M^e Klarsfeld, « parlant des principaux responsables de la police française sous l'occupation, que la classe politique et l'opinion doivent exiger leur démission des différents postes qu'ils occupent aujourd'hui. Ils doivent se retirer. Ils ont en trente-cinq années tranquilles, eh bien ! ils doivent rendre des comptes. Nane n'avaient pas de sauci de vengeance, mais nne ne vrinpas pas la dérisoir et que ces criminels restent impunis. » Nane demandons le strict minimum : que l'on juge la politique antijuive de Vichy », a conclu l'avocat.

« J'ai fait le métier que je devais faire »

« Que faisiez-vous sous l'occupation ? — J'étais fonctionnaire, un fonctionnaire comme tant d'autres, je n'étais pas un homme politique, à la différence de Darquier de Pellepoix, et j'ai été amené à continuer mon travail comme la resie des fonctionnaires, comme tout la monde.

— Les Juifs ne pouvaient plus travailler, eux. — J'étais prêt hors cadre. Je me suis trouvé rempli des fonctions qui étaient ce qu'elles étaient. J'étais le représentant à Paris de René Bousquet, secrétaire général de la police, qui se trouvait à Vichy. Lorsqu'il avait été arrêté de la Marne, j'avais été son secrétaire général. Quand il a pris le poste de secrétaire général de la police, il m'a demandé d'être son adjoint. C'était un poste de secrétariat, je ne disposais d'aucun pouvoir de police en la. J. que prêt hors cadre. Ce poste était sans existence statutaire. Je n'ai pas été pour ministre moi-même. J'étais le représentant de Bousquet dans les relations avec les Allemands en 1943, j'ai été relevé de mes fonctions. Les Allemands ont exigé m' y départ.

— Vous êtes resté jusqu'en 1944. — Non, j'étais alors prêt de l'Orne. Dans une situation difficile... Vous savez que la débarquement eut lieu en Normandie. Alençon était très loin de Paris.

— Les Allemands étaient là. — On se contrôlait soi-même. On faisait ce qu'on pouvait pour aider les gens. A la libération, j'ai été soumis à une investigation approfondie par toutes les instances administratives et judiciaires, vous pensez bien ! J'ai été révoqué. J'ai fait un recours en Conseil d'Etat (voir article). En 1945, le ministère de la production industrielle m'a chargé d'une mission à New-York. Je n'ai sollicité aucun poste. Il faut croire que j'étais considéré comme un fonctionnaire sérieux et compétent. Je ne m'en suis pas particulièrement occupé. J'ai fait le métier que je devais faire, au mieux.

— Dans un ouvrage de la Fondation Hoover, vous avez écrit : « Il est inutile de prétendre que l'arrestation de vingt mille Juifs par la police parisienne n'est pas lieu. » Vous maintenez ? — C'est un détail. Je crois vraiment que ce n'est pas la peine de rentrer dans les détails. Je me souviens de cet incident. Ce n'est pas le texte exact. Il lui vous y reporter.

— La voie. Est-Il tronqué ? — Je n'ai rien de ce passé. Je transmets simplement, vous savez, les messages de Vichy sur les Allemands. Je rendais compte. Je n'avais pas été occupé de la police judiciaire ou des renseignements généraux.

« J'étais pas à l'avant. Je ne sais pas. — Pour vous, arriver des Juifs étrangers qui se sont réfugiés en France, et leurs enfants, Français, c'est moins grave ? — Pour moi, entendons-nous, à l'époque, nous étions dans l'obédience allemande. C'était des Juifs allemands, polonais. Le mouvement français défendait nos ressortissants, c'est normal. Les enfants... — Est-Il exact que vous participiez à la rédaction d'un ouvrage sur le corps préfectoral ? — Oui, il existe une association, présidée par un ancien ambassadeur de France à Rome, qui, en liaison avec le C.N.R.S., fait paraître l'histoire de tous les grands corps de l'Etat. Le ministère de l'Intérieur étudie le corps préfectoral. Je suis préfet en retraite-démissionné. Je prépare la partie allant du 23 février 1948 au 2 décembre 1952. L'étude s'arrête en 1939.

Interview recueillie par LAURENT GREILSAMER.
(1) Serge Klarsfeld, Mémorial de la déportation des Juifs de France, B.E. 137-16 Paris Cedex 16.

M. Raymond Aron dans « l'Express » : l'affaire n'avait nul besoin des déclarations du président de la République

Dans un article intitulé « Post-scriptum à l'affaire », M. Raymond Aron écrit dans l'Express, dont il préside le comité éditorial, à propos de l'interview de Darquier de Pellepoix : « J'ai lu les propos de Darquier dans les mêmes conditions que les lecteurs de l'Express. Quand je reçois le numéro, immédiatement, sans réfléchir, presque par instinct et par émotion, je lus contre. Si l'on m'avait demandé pourquoi, j'aurais probablement répondu : parce que l'on n'a rien vu de ce qu'il y avait dans les camps de concentration ou des chambres à gaz, parce que les victimes de ce vieillard non repent seraient blessées, surtout l'on s'émue par ses propos, rapportés en apparence comme ceux d'un interlocuteur avec lequel on échange des idées.

— Unanimité contre Darquier, débat passionné entre partisans et adversaires de la publication de l'interview, l'affaire n'avait nul besoin des déclarations du président de la République, de la lettre du premier ministre aux directeurs des chaînes de télévision, de l'ordonnance ordonnée par le garde des sceaux contre les décrets commis par Darquier dans l'interview. Pour tout dire, cette surréaction fut par surprise l'étranger et prêt à des interprétations peu flatteuses. Le peuple français refuse-t-il à ce point les saourens de l'occupation et d'écouter à une conternation qu'il y est non pas seulement des collaborateurs, mais des nazis nés à Caïrops et enfermés dans leur déire ?

« La déclaration de l'Élysée était censée pour quelques uns. Le pouvoir temporel n'est pas investi du pouvoir spirituel. Chacun peut se tromper, et il n'y a pas d'arbitre suprême sur cette terre. Devant les cas de conscience du haut en bas de l'échelle, tous les hommes sont égaux.

« L'Académie française, c'est en présence du président de la République soulevé publiquement victorie de l'Allemagne (1), au temps où Darquier accomplissait ses basses œuvres. Convergence du foudroi ?

(1) N.D.L.R. — Paul Morand, ministre de France à Bucarest en 1943, et ambassadeur à Berne en 1944, mort en 1976.

« ASPECTS DE LA FRANCE » : un olibrius soucieux de parader

Dans Aspects de la France du 9 novembre, Pierre Juhel traite le portrait suivant de Louis Darquier de Pellepoix : « Ceux qui l'ont connu, de 1934 à 1939, lui ont consacré le souvenir d'un olibrius toujours soucieux de parader, de jouer un bout de rôle quelque part. Blessé le 6 février 1934, place de la Concorde, il avait été blessé par une Association des blessés et des familles des victimes.

« Peu après la guerre, il eut l'idée de fonder un « Rassemblement national » de fondation de peu d'intérêt que nous portâmes aux initiatives. J'entends encore Léon Daudet me dire, en évouant le personnage : « Il ne faut pas que l'on croie que j'ai fait pour faire de l'antisémitisme ».

« Que le gouvernement du Maréchal, contraint de se séparer de Vallat, ait accepté de le remplacer par Darquier, peut s'expliquer.

Puisqu'il ne pouvait empêcher l'existence d'un commissariat aux affaires juives, il en laissa le directeur à un homme de son choix. Darquier pouvait lui apparaître comme le moindre mal. Le peu d'intelligence, la vanité et la paresse du personnage laissent espérer qu'il ne prendrait que les décisions qui lui seraient suggérées, ne signerait que les textes préparés par une administration déjà entraînée à duper l'occupant.

« Il en fut autrement. L'Allemand sut tirer parti des insuffisances, voire des tares, du nouveau commissaire aux affaires juives.

« Je ne pense pas que Darquier ait jamais mesuré la portée des textes qu'il signait, des décisions qu'il avait prises. Plus d'avantage, il n'eut l'idée de faire l'effort d'aller voir sur place comment tout cela se traduisait dans les faits. »

Une lettre de M. Jean-Marie Le Pen

M. Jean-Marie Le Pen (1) nous requiert, en invoquant le droit de réponse, de publier la lettre suivante adressée au F.N. par Marie-José Chombart de Lauwe « Le néo-nazisme aujourd'hui » (Le Monde du 10 novembre).

Dans un article dont la violence est disproportionnée, Mme Chombart de Lauwe affirme : « Le Pen, qui dirige le Front national et s'est spécialisé dans l'édition de disques de chants nazis, de portraits de la SS et de portraits d'Hitler, tente de se dédouaner ».

Cette affirmation est un mensonge. Si l'on est exact que la société de production de disques de Mme Chombart de Lauwe a publié des disques consacrés à l'Allemagne nazie, ce qui est normal puisque son champ d'action s'étend à l'histoire, à la politique, aux documents sonores, ainsi qu'à la musique militaire, ceux-ci sont extrêmement mineurs par rapport à l'ensemble de la production discographique de notre maison. Celle-ci a fait leurs reçus par vingt-cinq disques la plus haute distinction de notre profession : le Grand Prix du disque.

Pour compléter la documentation pitoyable de votre collaboration, je lui signale, entre autres, des productions qui doivent convenir davantage à ses convictions, telles que Chansons et Musiques du Front populaire, Histoire d'Israël, Chansons anarchistes, Léon Blum, Léonine, la Commune de Paris, etc.

En qualité de président du Front national, j'éleve contre les imputations mensongères de Mme Chombart de Lauwe ce mouvement le dément le plus farouche. Celle-ci affirme : « Mais ces partis intoxiquent les jeunes et les poussent vers des actions brutales... Le contenu idéologique de la propagande de ces groupes est connu. Ils réhabilitent le nazisme et veulent prouver que le génocide des six millions de Juifs est une fable. A la faculté de droit d'Asses, les slogans du Groupe d'union d'Asses (GUA) et du Groupe de Front national, adepte du parti de la nation.

« Elle suscite le racisme et demande soient hiérarchisés et discriminés des groupes humains catégorisés de façon fautive, scientifique et idéologique de prétendues infériorités naturelles ».

« Elle rappelle que les dirigeants du Front national n'ont inspiré aucun acte de terrorisme, mais au contraire en ont été victimes ?

« Il y a deux ans, l'immense de cinq étages, que j'habitais avec ma famille et dix autres familles, a été complètement détruit par l'explosion de 25 kilos de plastique.

« Plus près, notre camarade François Dupré a été assassiné dans l'attente à la bombe dans lequel un femme a été cruellement mutilée.

« Le siège de notre mouvement a été l'objet de plusieurs attentats. Nous condamnons les systèmes politiques et les idéologies qui ont conduit à la mort de millions d'individus, mais alors pourquoi écarter de cette condamnation le communisme responsable, selon ses chefs eux-mêmes, de cinquante millions de morts ?

« La chasse aux sorcières, déclenchee il y a quelques jours à l'occasion de la bien troublante interview d'un milliardaire, me parait autrement plus « lâche », pour utiliser un terme employé par votre collaborateur, que la défense de notre idéal national. Il s'agit de toute évidence d'une manœuvre de grande envergure engagée par les communistes à l'occasion du grand débat européen qui s'annonce.

« Je mets au défi Mme Chombart de trouver dans le programme du Front national une seule affirmation justifiant son inqualifiable agression.

« D'ores et déjà, je me réserve le droit de donner à cette affaire les suites judiciaires qui s'avèreraient nécessaires.

DE LA PRÉFECTURE AUX AFFAIRES

M. Jean Leguay, soixante-neuf ans, secrétaire général de la Marne du 10 novembre 1939 au 10 janvier 1942, délégué dans les territoires occupés du secrétaire général René Bousquet, sous-préfet de première classe hors cadre du mois de mai 1942 au mois de janvier 1944, préfet de l'Orne du 6 février au 15 août 1944, a été révoqué de ses fonctions de préfet, au titre de l'épuration administrative par un décret du 25 mai 1945. Le Conseil d'Etat, saisi en contentieux, a annulé ce décret le 23 décembre 1955. Dans son arrêt, cette juridiction relève à l'appui de sa décision que le sieur Leguay justifiait avoir, par son attitude, dans l'exercice de ses fonctions, contrevenu par tous les moyens en son pouvoir les entreprises de toute nature de l'ennemi.

Chargé de mission à New-York, de 1945 à 1946, du ministère de la production industrielle, M. Leguay a travaillé aux Etats-Unis jusqu'en 1957 pour le compte des grandes firmes industrielles, notamment des parsons Niou Ricci, de Jacqueline Cochran Composites Inc. ; des parsons Charbert Inc. et de retour en Europe, M. Leguay a été P.-D.G. à Paris du groupe Richard Boudot S.A., P.-D.G. des laboratoires Substantia et président de la firme idirecte de 1957 à 1965, et a été toute activité professionnelle en 1973 et réside à Paris.

SONDAGES CONTRADICTOIRES

France-Soir publie un sondage IFOF (1 827 interviews du 31 octobre au 7 novembre) et le Figaro un sondage SOFRES (1 000 interviews du 27 octobre au 2 novembre).

Pour l'IFOF, les personnes très ou plutôt satisfaites de M. Giscard d'Estaing augmentent de 52 % à 53 %, tandis que pour la SOFRES les personnes ayant tout à fait ou plutôt confiance en lui augmentent de 60 % à 59 %.

Quant à Barre, l'IFOF le crédite de 36 % de personnes satisfaites au lieu de 33 % lors du précédent sondage, les renseignements restant toujours aussi nombreux : 54 %. Mais pour la SOFRES, ceux qui n'ont plutôt confiance ou pas du tout confiance en M. Barre passent de 51 % à 52 %, ceux qui ont plutôt ou tout à fait confiance demeurant à 41 %.

Où va l'entente

SEUIL
Jean-Robert
Les enfants de fortune

مركز الاميل